

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL
24 mai 2007-30 avril 2008

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2008

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL
24 mai 2007-30 avril 2008

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2008

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES
New York, 2008

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2008/39
E/ESCAP/64/39

ISSN: 0252 – 2284

TABLE DES MATIÈRES

[14 mai 2008]

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		vi
Introduction	1	1
<i>Chapitre</i>		
I. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	2	1
A. Résolutions	2	1
B. Décisions.....	2	1
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION	3-7	2
A. Activités des organes subsidiaires	4-5	2
B. Autres activités	6	2
C. Relations avec les autres programmes de l'ONU	7	2
III. SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION.....	8-349	3
A. Participation et organisation des travaux	8-21	3
B. Ordre du jour	22	4
C. Compte rendu des travaux	23-349	5
Point 2 de l'ordre du jour		
Questions thématiques et intersectorielles et perspectives de l'Asie et du Pacifique concernant certaines questions économiques, environnementales et de développement social devant être examinées lors de grandes réunions mondiales en 2008.....	57-170	8
a) Réduction de la pauvreté	57-85	8
b) Gestion de la mondialisation	86-130	11
c) Problèmes sociaux émergents.....	131-156	16
d) Pays ayant des besoins particuliers, pays moins avancés, pays en développement sans littoral et petits états insulaires en développement	157-170	18
Point 3 de l'ordre du jour		
Questions relatives à la gestion	171-228	19
a) Application des résolutions 58/1, 61/1 et 63/3 de la Commission	171-177	19
b) Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007.....	178	20
c) Rapport d'évaluation biennal pour 2006-2007	179-181	20
d) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011	182-193	20
e) Renforcement du pilier développement de l'Organisation des Nations Unies dans la région de l'Asie et du Pacifique	194-197	21
f) Activités des institutions régionales	198-208	21
g) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les conclusions de l'inspection de la gestion axée sur les résultats telle qu'appliquée à la CESAP ..	209	23
h) Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres	210-216	23
représentants désignés par les membres de la Commission		
i) Rapports des organes intergouvernementaux régionaux	217-228	24
Point 4 de l'ordre du jour		
Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions	229-259	25

TABLES DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Point 5 de l'ordre du jour		
Date, lieu et thème de la soixante-cinquième session de la Commission	260-265	28
Point 6 de l'ordre du jour		
Thème de la soixante-quatrième session: «Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique»	266-287	28
Point 7 de l'ordre du jour		
Questions de politique générale intéressant la région de l'Asie et du Pacifique.....	288-347	33
a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable depuis la soixante-troisième session de la Commission	296-322	34
b) Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2008	323-326	36
c) Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP	327-347	37
Point 8 de l'ordre du jour		
Questions diverses	348	40
Point 9 de l'ordre du jour		
Adoption du rapport de la Commission	349	40
IV. RÉSOLUTIONS ET AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION		
À SA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION.....		41
A. Résolutions.....		41
64/1 Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission		41
64/2 Coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles.....		45
64/3 Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique		47
64/4 Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique		48
64/5 Création du Forum des ministres asiatiques des transports		50
64/6 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP		51
64/7 Financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans la région de la CESAP		52
64/8 Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique		53
64/9 Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique		54
64/10 Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace		55
B. Autres décisions		56
64/1 Date, lieu et thème de la soixante-cinquième session de la Commission		56
64/2 Report de l'examen du projet de résolution sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide de technologies de l'information, de la communication et de l'espace		56

TABLES DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
<i>Annexes</i>	
I. État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission.....	57
II. Réunions des organes subsidiaires	58
III. Documents soumis à la soixante-quatrième session de la Commission	60
IV. Listes des publications, réunions et services consultatifs en 2007/2008.....	64
V. Mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.....	78
VI. Règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	80

ABRÉVIATIONS

ACAP	Accord commercial de l'Asie et du Pacifique
APD	aide publique au développement
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
APETIT	Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques
ARTNeT	Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAAsD	Banque asiatique de développement
BIMSTEC	Initiative de la baie du Bengale en matière de coopération technique et économique multisectorielle
CAOCEP	Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CCPM	Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCRP	Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
CERPEDECS	Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
CM	Commission du Mékong
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CTPD	coopération technique entre pays en développement
IDE	investissement direct étranger
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
OCE	Organisation de coopération économique
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUUGMAP	Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
R-D	recherche-développement
RNB	revenu national brut
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SPECA	Programme spécial pour les économies d'Asie centrale
TIC	technologies de l'information et de la communication
TICE	technologies de l'information, de la communication et de l'espace
UIT	Union internationale des télécommunications
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

Notes: L'unité monétaire utilisée est le dollar des États-Unis d'Amérique, sauf indication contraire.

Le terme « milliard » signifie mille million.

Introduction

1. Le rapport annuel de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique relatif à la période du 24 mai 2007 au 30 avril 2008 a été adopté à l'unanimité par la Commission à la cinquième séance plénière de sa soixante-quatrième session, le 30 avril 2008.

Chapitre I

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

2. La CESAP a adopté, à sa soixante-quatrième session, les 10 résolutions et 2 décisions ci-après. La résolution 64/1 appelle une décision du Conseil économique et social; les autres résolutions sont portées à l'attention du Conseil¹.

A. Résolutions

- | | |
|--|---|
| 64/1. Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission | 64/7. Financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans la région de la CESAP |
| 64/2. Coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles | 64/8. Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique |
| 64/3. Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique | 64/9. Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique |
| 64/4. Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique | 64/10. Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace |
| 64/5. Création du Forum des ministres asiatiques des transports | |
| 64/6. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP | |

B. Décisions

- | | |
|---|--|
| 64/1. Date, lieu et thème de la soixante-cinquième session de la Commission | 64/2. Report de l'examen du projet de résolution sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide de technologies de l'information, de la communication et de l'espace |
|---|--|

¹ Voir chap. IV.

Chapitre II

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION

3. Le rapport du Secrétaire exécutif sur les activités du secrétariat depuis la soixante-deuxième session de la Commission figure dans le document E/ESCAP/63/5.

A. Activités des organes subsidiaires

4. Au cours de la période considérée ont été organisées les réunions d'organes subsidiaires suivantes:

- a) Comité de la réduction de la pauvreté (quatrième session);
- b) Comité de la gestion de la mondialisation (quatrième session, partie I);
- c) Comité de la gestion de la mondialisation (quatrième session, partie II);
- d) Comité des problèmes sociaux émergents (quatrième session);
- e) Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique;

5. Les dates, la composition des bureaux et les cotes des rapports de ces réunions sont indiquées à l'annexe II du présent rapport. Les rapports de ces organes rendent compte des débats, des conclusions et des décisions.

B. Autres activités

6. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport la liste des publications, réunions et services consultatifs réalisés au cours de la période 2007-2008.

C. Relations avec les autres programmes de l'ONU

7. Le secrétariat a entretenu des contacts étroits et réguliers avec le Siège, et il a coopéré avec les départements concernés et les secrétariats des autres commissions régionales pour des projets d'intérêt commun.

Chapitre III

SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. Participation et organisation des travaux

8. La soixante-quatrième session de la Commission s'est tenue au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok du 24 au 30 avril 2008. Elle se composait de deux segments. Le segment hauts responsables s'est tenu du 24 au 26 avril 2008 et le segment ministériel du 28 au 30 avril 2008.

9. Les membres et membres associés suivants étaient représentés:

<i>Membres</i>	Népal
Afghanistan	Ouzbékistan
Arménie	Pakistan
Australie	Palaos
Bangladesh	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bhoutan	Pays-Bas
Brunéi Darussalam	Philippines
Cambodge	République de Corée
Chine	République démocratique
États-Unis d'Amérique	populaire de Corée
Fédération de Russie	République démocratique
Fidji	populaire lao
France	Samoa
Îles Marshall	Singapour
Îles Salomon	Sri Lanka
Inde	Thaïlande
Indonésie	Tonga
Iran (République islamique d')	Turquie
Japon	Tuvalu
Kazakhstan	Vanuatu
Kiribati	Viet Nam
Kirghizistan	
Malaisie	
Maldives	
Micronésie	<i>Membres associés</i>
Mongolie	Hong Kong (Chine)
Myanmar	Macao (Chine)
Nauru	Nouvelle-Calédonie

10. Ont participé à la session, en vertu de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission² les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Hongrie, Mexique, Pérou, République tchèque. Y ont également participé des représentants du Saint-Siège.

11. Étaient également représentées les organes suivants du Secrétariat de l'ONU: Département de la gestion, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

12. Les organismes des Nations Unies énumérés ci-après étaient représentés: Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Fonds des Nations Unies pour la population.

13. Des représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation internationale du Travail, Union internationale des télécommunications, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Union postale universelle, Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

14. Étaient en outre représentées à titre d'observateurs les organisations intergouvernementales suivantes: Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, Banque asiatique de développement, Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, Organisation de coopération économique, Communauté économique eurasiennne, Organisation internationale pour les migrations, Communauté internationale du poivre, Commission du Mékong, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et Secrétariat du Comité des typhons.

15. Les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif général ou spécial, étaient présentes à titre d'observateurs: Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, Communauté internationale Baha'ie, HelpAge International, International Federation of Non-Governmental Organizations for the Prevention of Drug and Substance Abuse, Mouvement international ATD Quart Monde, Fédération internationale pour la planification familiale, Ligue islamique mondiale, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Fédération mondiale des anciens combattants.

² Voir annexe VI.

16. Étaient également représentés le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, le Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et l'Agence japonaise de coopération internationale.

17. La liste des participants porte la cote E/ESCAP/64/INF.5/Rev.2.

18. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu S. E. M. Kim Jong-hoon (République de Corée) Président.

19. Suivant la pratique établie, la Commission a décidé d'élire Vice-Présidents les chefs de délégation suivants:

- S.E. M. Arman Kirakossian (Arménie)
- S.E. M. A.B. Mirza Md. Azizul Islam (Bangladesh)
- S.E. M. Liu Jieyi (Chine)
- S.E. M. Kamal Nath (Inde)
- S.E. M^{me} Meutia Farida Hatta Swasono (Indonésie)
- S.E. M. Syed Mohammad Ghasem Hosseini (République islamique d'Iran)
- S.E. M. Nurlan Danenov (Kazakhstan)
- S.E. M. Bounkeut Sangsomsack (République démocratique populaire lao)
- M. Hamdun Hameed, Ministre (Maldives)
- S.E. M. Khurelbaatar Chimed (Mongolie)
- S.E. Brig-Gen Than Htay (Myanmar)
- M. Jagadish Chandra Pokharel (Népal)
- M. Sali Subam (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- M. Roy Kyamko (Philippines)
- M. Tuuu Leota (Samoa)
- M. Frederick Fono (Îles Salomon)
- S.E. M. Noppadon Pattama (Thaïlande)
- S.E. M. Dao Viet Trung (Viet Nam).

20. Le segment hauts responsables a constitué trois comités pléniers qui ont chacun élu un bureau.

- a) Comité plénier I:
Présidente:
S.E. M^{me} Latha Reddy (Inde)
Vice-Président:
M. Georges Maniuri (Vanuatu)
- b) Comité plénier II:
Président:
S.E. M. Baatar Choisureen (Mongolie)
Vice-Présidents:
M. Judson Leafasia (Îles Salomon)
M. Farrukh Iqbal Khan (Pakistan)
- c) Comité plénier III:
Président:
M. Swoyambhu Man Amatya (Népal)
Vice-Présidents:
M. Abdullah Kashimov (Ouzbékistan)
M. Aholotu Saafi Palu (Tonga).

21. La Commission a aussi constitué un Groupe de travail des projets de résolution, sous la présidence de M. Umardin Hj. Abdul Mutalib (Malaisie), pour examiner les projets de résolution soumis durant la session. M. Diao Mingsheng (Chine) a été élu Vice-Président du Groupe de travail.

B. Ordre du jour

22. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

Segment hauts responsables

- 1. Ouverture de la session:
 - a) Allocutions d'ouverture;
 - b) Élection du bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Questions thématiques et intersectorielles et perspectives de l'Asie et du Pacifique concernant certaines questions économiques, environnementales et de développement social devant être examinées lors de grandes réunions mondiales en 2008:
 - a) Lutte contre la pauvreté;
 - b) Gestion de la mondialisation;
 - c) Problèmes sociaux émergents;
 - d) Pays ayant des besoins particuliers: pays moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement.
- 3. Questions relatives à la gestion:
 - a) Application des résolutions 58/1, 61/1 et 63/3 de la Commission;
 - b) Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007;
 - c) Rapport d'évaluation biennal pour 2006-2007;
 - d) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011;
 - e) Renforcement du volet développement de l'Organisation des Nations Unies dans la région de l'Asie et du Pacifique;
 - f) Activités des institutions régionales;
 - g) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les conclusions de l'inspection de la gestion axée sur les résultats telle qu'appliquée à la CESAP;

- h) Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission;
 - i) Rapports des organes intergouvernementaux régionaux.
4. Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions.
 5. Date, lieu et thème de la soixante-cinquième session de la Commission.

Segment ministériel

6. Thème de la soixante-quatrième session: «Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique».
7. Questions de politique générale intéressant la région de l'Asie et du Pacifique:
 - a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable depuis la soixante-troisième session de la Commission;
 - b) Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2008;
 - c) Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission.

C. Compte rendu des travaux

Segment hauts responsables

23. Le Segment hauts responsables de la soixante-quatrième session a été ouvert par la Secrétaire exécutive de la CESAP qui a souhaité la bienvenue à tous les délégués. La Secrétaire exécutive a déclaré que la Commission représentait la force collective et la solidarité de ses membres et que le secrétariat était dans l'attente de ses directives quant à la nouvelle orientation stratégique de la CESAP.

24. Le Secrétaire général avait confié à la Secrétaire exécutive la responsabilité de se concentrer sur le renouveau de la CESAP et de faire de la Commission le principal pôle régional de l'Asie et du Pacifique pour la mise en commun des pratiques de développement et des grands choix d'orientation et pour la création d'un consensus sur les problèmes économiques, sociaux et environnementaux en Asie et dans le Pacifique. Ce renouveau faisait partie intégrante de l'action entreprise par le Secrétaire général pour renforcer le volet développement de l'ONU.

25. La Secrétaire exécutive a exposé à la Commission sa nouvelle vision de l'organisation et des

résultats des activités de développement devant régir la fourniture des services aux États membres. Elle a décrit les mesures qu'elle prenait pour traiter de manière ciblée et efficace les problèmes importants à l'égard desquels le secrétariat possédait un avantage comparatif.

26. La Secrétaire exécutive a informé aussi la Commission des mesures envisagées pour élargir le rayon d'action sous-régional des programmes de la CESAP, pour mieux répondre aux préoccupations des États membres en développement et des pays ayant des besoins spéciaux dans chaque sous-région. La Commission a été informée également de l'intention de la Secrétaire exécutive de transformer certaines des institutions régionales de la CESAP en centres d'excellence pour le transfert des connaissances scientifiques et des technologies et pour la coopération Sud-Sud. Le réseautage des institutions pour la création et le partage de connaissances particulièrement pertinentes pour les pays qui ont des besoins spéciaux dans la région serait encouragé.

27. La plupart des organismes du système Nations Unies avaient une présence sous-régionale. Le renforcement des capacités sous-régionales du secrétariat mettrait donc la CESAP en conformité avec les structures de secrétariat des autres commissions régionales qui avaient une présence sous-régionale établie. Il créerait aussi une architecture régionale plus cohérente pour être «Unis dans l'action» dans la région de l'Asie et du Pacifique.

28. La Commission a été informée aussi que, grâce à l'importance donnée par la Secrétaire exécutive à la construction de partenariats solides pour positionner la CESAP comme le pôle régional du dialogue pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique, des progrès considérables avaient été accomplis dans la formation de partenariats stratégiques.

29. Le Mécanisme régional de coordination, regroupant une trentaine d'organismes du système de Nations Unies et autres organismes intergouvernementaux, était l'une des premières priorités de la Secrétaire exécutive. En tant que présidente de cet important organe, la Secrétaire exécutive avait relancé son activité avec le soutien actif de ses membres. Le Mécanisme régional de coordination devenait une plateforme régionale pour favoriser la cohérence et le partenariat à l'échelle du système et ses membres allaient de l'avant d'un même mouvement pour être «Unis dans l'action» à l'échelon régional.

30. La nouvelle phase du partenariat avec la Banque asiatique de développement marquait une étape importante dans l'histoire des partenariats de la CESAP. Parmi les autres partenariats figurait la signature récente d'un mémorandum d'accord axé sur les résultats avec le Programme des Nations unies pour le développement et avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération. En mars 2008, la Secrétaire exécutive avait convoqué une réunion des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales à Nouméa, qui était organisée avec le Forum des îles du Pacifique, afin de renforcer les modalités de coopération dans le traitement des disparités entre sous-régions.

31. La Secrétaire exécutive a vivement engagé les États membres à utiliser intégralement les services offerts par la Commission, qui était la tribune régionale tout indiquée pour faire entendre la voix de l'Asie et du Pacifique et assumer un rôle moteur dans le traitement des questions de développement, y compris celles inscrites au programme d'action mondial. En outre, la Commission était, pour les gouvernements des membres et membres associés, la tribune appropriée pour une concertation en vue de leur participation aux grandes réunions mondiales.

32. La Secrétaire exécutive a en outre demandé instamment à toutes les délégations de travailler ensemble pour faire de la Commission un acteur stratégique essentiel, capable de soutenir les efforts faits pour faciliter l'avènement d'un ordre économique et social plus équilibré et plus cohérent. Elle espérait que la soixante-quatrième session marquerait le début d'un nouveau chapitre de l'histoire de la Commission.

Segment ministériel

33. Le Président par intérim de la soixante-troisième session, S. E. M. A.B. Mirza Azizul Islam (Bangladesh), a déclaré ouvert le segment ministériel de la soixante-quatrième session de la Commission. M^{me} Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la CESAP, a donné lecture du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et prononcé une allocution de bienvenue. Le Premier Ministre thaïlandais, S. E. M. Samak Sundaravej, a prononcé le discours d'ouverture.

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

34. Dans son message, le Secrétaire général a déclaré que la CESAP était bien placée pour assumer la fonction de centre régional susceptible de promouvoir le développement durable et inclusif dans la région. Il espérait que la CESAP deviendrait une tribune d'importance majeure pour le suivi de la Conférence sur les changements climatiques et formulerait une perspective propre à l'Asie et au Pacifique en vue d'un accord post-2012 sur les changements climatiques.

35. Si la flambée des prix de l'énergie faisait la une des journaux, les souffrances humaines qui en résultaient étaient trop souvent oubliées. Les victimes, en effet, en étaient les pauvres, qui, pour satisfaire leurs besoins quotidiens de subsistance, n'avaient pas accès à des formes d'énergie fiables ou d'un coût raisonnable. Environ 1,7 milliard d'habitants de la région utilisaient des combustibles traditionnels provenant de la biomasse et un milliard n'avaient toujours pas l'électricité. La région devait trouver des moyens novateurs d'encourager une utilisation efficace de l'énergie, de mieux gérer les ressources énergétiques, de diffuser des modèles de production et de consommation moins polluants, de modifier les modes de vie et d'utiliser plus largement les sources d'énergie renouvelables.

36. Le succès de la vaste entreprise mondiale que constituait la réalisation des objectifs du Millénaire pour

le développement dépendait de l'efficacité des efforts menés par les pays d'Asie et du Pacifique, et la CESAP jouait à cet égard un rôle critique. Cette année était l'année du «milliard des plus démunis», et une réunion de haut niveau sur les OMD serait organisée en septembre 2008. Le Secrétaire général espérait que les délibérations de la soixante-quatrième session de la Commission apporteraient une impulsion nouvelle à la préparation de cette réunion de la part de la région de l'Asie et du Pacifique.

37. L'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2008*³ traitait de l'une des causes durables de la pauvreté: le désintérêt dans lequel était tombée l'agriculture, qui était pourtant le gagne-pain principal des pauvres. Avec l'envolée des prix des denrées alimentaires, la *Survey* tirait opportunément la sonnette d'alarme sur les périls qui résulteraient d'une méconnaissance de l'importance de l'agriculture.

38. Le Secrétaire général a reconnu que la CESAP était la seule tribune intergouvernementale régionale où tous les pays et territoires de la région de l'Asie et du Pacifique se réunissaient pour examiner les questions d'intérêt commun, parvenir à un consensus et bâtir des partenariats plus solides.

Déclaration de bienvenue de la Secrétaire exécutive de la CESAP

39. La Secrétaire exécutive de la CESAP a souhaité une chaleureuse bienvenue à toutes les délégations participant à la soixante-quatrième session de la Commission et a vivement remercié le Premier Ministre de la Thaïlande d'avoir inauguré la session.

40. La Secrétaire exécutive a salué l'attachement de la Thaïlande aux buts et aux idéaux de la Charte des Nations Unies, comme en témoignaient son solide partenariat avec la CESAP, en tant qu'instance représentant l'ONU dans la région de l'Asie et du Pacifique et le fait que la Thaïlande accueillait gracieusement le secrétariat de la CESAP depuis janvier 1949.

41. Au moment d'entamer sa mission à la tête du secrétariat de la CESAP, la Secrétaire exécutive s'était rappelée la vision et les espoirs des pères fondateurs, dont la détermination avait permis aux pays en développement de la région de disposer de leur propre plateforme régionale. La Secrétaire exécutive était guidée par les fondateurs dans ses efforts pour assurer la réalisation de leur rêve de voir la Commission unir les pays de la région dans la voie du progrès.

42. La Secrétaire exécutive a appelé l'attention de la Commission sur le nouvel élan vers le développement de la dimension régionale en tant que trait d'union entre les processus mondial et national. Cette dynamique passait par un renforcement de la CESAP en tant que tribune régionale pour l'échange d'expériences dans le domaine du développement et la concertation politique pour parvenir à un consensus au sujet des questions économiques, sociales et environnementales.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.08.II.F.7.

43. La Secrétaire exécutive a noté qu'alors qu'elle devenait un acteur de premier plan sur la scène mondiale et que le monde applaudissait ses miracles économiques, la région de l'Asie et du Pacifique faisait face à une crise imminente liée à la montée rapide des inégalités. Les disparités de revenu avaient, entre autres, engendré de graves écarts sociaux et environnementaux. Dans la région, une proportion croissante de pauvres vivaient dans des zones où l'environnement était sous pression. Dans de nombreux pays, bien qu'utilisant moins d'énergie, les plus pauvres payaient proportionnellement plus cher que les riches les services énergétiques. Ces fortes inégalités réduisaient les possibilités de croissance et sapait la cohésion sociale dans la région. La soixante-quatrième session de la Commission constituait une occasion pour les pays de la région de se pencher sur les déséquilibres économiques et sociaux entre pays et à l'intérieur des pays et d'aller de l'avant sur la voie de la collaboration et de la solidarité pour instaurer un ordre économique et social plus équilibré et plus cohérent.

44. La Secrétaire exécutive a souligné que la Commission était aussi forte et efficace que les pays qui la composaient souhaitaient qu'elle soit et a exhorté les États membres à donner un nouvel élan à la coopération régionale pour réduire les disparités qui étaient source d'instabilité et d'insécurité et freinaient le dynamisme économique de la région. À cet égard, la Secrétaire exécutive comptait sur l'appui et la coopération des États membres pour que soit écrit un nouveau chapitre de l'histoire de la Commission.

Discours d'ouverture du Premier Ministre thaïlandais

45. Le Premier Ministre thaïlandais a souhaité une chaleureuse bienvenue à toutes les délégations participant à la soixante-quatrième session de la Commission.

46. Le Premier Ministre a estimé que le thème de la session, «sécurité énergétique et développement durable», était judicieux et opportun, notant que l'augmentation des prix du pétrole avait durement frappé les consommateurs à travers le monde et contribué à la rareté de l'énergie, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la perte de biodiversité, au ralentissement économique et à la montée en flèche des prix des denrées alimentaires. Ces phénomènes avaient nui au développement économique et social et au bien-être des populations de tous les pays, dont la Thaïlande. Le Premier Ministre a informé la Commission que la question des prix des denrées alimentaires et celle de la sécurité énergétique étaient au cœur des préoccupations de la Thaïlande.

47. Le Premier Ministre a informé la Commission que son Gouvernement était en train de prendre des mesures destinées à revitaliser l'économie thaïlandaise en plaçant le peuple au centre de ses préoccupations. Avec une économie de marché ouverte, la Thaïlande continuerait à renforcer encore ses fondamentaux déjà solides et s'engagerait dans un échange actif avec

l'économie régionale et mondiale. Dans le même temps, pour que les progrès du pays soient durables, la Thaïlande devait s'attaquer aux problèmes d'inégalité économique et sociale et de manque de possibilités de promotion sociale. Le Gouvernement visait l'autonomisation de la population et sa politique était destinée à créer des revenus et des possibilités nouvelles dans le secteur agricole et le secteur indépendant.

48. Le Premier Ministre a souligné la nécessité d'accorder une attention accrue à la durabilité environnementale et à l'utilisation judicieuse des ressources naturelles, tout en maintenant une croissance économique solide. Il était nécessaire de préserver la riche biodiversité de la région qui était menacée et d'inscrire cette question dans les plans nationaux de développement.

49. Dans le même temps, le développement durable de la région exigeait une attention particulière pour ses ressources énergétiques. Il était urgent de s'intéresser à la réforme de la gestion de l'énergie, à la promotion de la coopération dans le secteur énergétique, à l'utilisation efficace de l'énergie, à la promotion de l'énergie propre et au développement des énergies nouvelles et renouvelables. Compte tenu des disparités entre pays quant aux capacités et aux compétences en matière énergétique, le Premier Ministre a souligné l'importance d'une coopération accrue en matière énergétique afin de parvenir à la sécurité énergétique pour tous. Parmi les domaines possibles de coopération on pouvait citer le développement des infrastructures hydroélectriques et le commerce intrarégional de gaz naturel. Le Premier Ministre a mentionné l'énergie nucléaire comme autre source possible d'énergie.

50. Il a informé la Commission que la Thaïlande appuyait pleinement les partenariats Sud-Sud et ceux entre pays développés et pays en développement pour le transfert de technologie, ainsi que la coopération avec les organisations internationales au sein de différents cadres régionaux. La CESAP pouvait jouer un rôle précieux comme dépositaire des pratiques optimales et du savoir-faire pour le plus grand bénéfice des peuples de l'Asie et du Pacifique.

51. Le Premier Ministre a fait savoir à la Commission que la valorisation des ressources humaines était au centre de la coopération pour le développement que la Thaïlande offrait aux autres pays en développement de la région et d'ailleurs. La Thaïlande était une base régionale de la valorisation des ressources humaines en tant qu'hôte d'institutions comme l'Institut du Mékong et l'Institut international pour le commerce et le développement.

52. Expliquant l'importance que la Thaïlande accordait à l'amélioration des transports et de la communication entre les peuples de la région, le Premier Ministre a mis l'accent sur les investissements considérables dans la construction de routes dans les pays voisins. Lors du récent sommet de la sous-région bassin du Mékong, la Thaïlande avait proposé une «initiative de route touristique» destinée à compléter les

couloirs économiques existants et les autres cadres de coopération dans ce secteur. La route envisagée relierait les grandes villes et les destinations touristiques de la sous-région, en particulier les sites du patrimoine mondial. Elle permettrait de promouvoir les activités économiques, de créer de nouvelles possibilités au niveau local et de relier la sous-région avec la Chine, l'Inde et les pays situés au-delà. Les récents entretiens qu'avait eu le Premier Ministre avec les autres chefs de gouvernement de l'ASEAN avaient révélé une volonté commune de renforcer les liaisons routières et ferroviaires régionales, c'est pourquoi les initiatives de la CESAP concernant les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique seraient très utiles.

53. Le Premier Ministre se félicitait qu'au cours de cette soixante-quatrième session, la Commission discuterait de la revitalisation de son action, notamment en réexaminant sa structure.

54. Remerciant la CESAP pour le rôle joué dans la coopération régionale, le Premier Ministre a affirmé que la Thaïlande continuerait d'être un partenaire dynamique pour la CESAP et ses pays membres.

55. Il s'est aussi félicité de la ferme détermination de la Secrétaire exécutive à rendre la Commission plus adaptée à l'environnement en mutation rapide que connaissait la région et plus sensible aux besoins de ses membres. Il était convaincu que l'on parviendrait à des résultats significatifs et efficaces.

56. Le Premier Ministre a exprimé ses meilleurs vœux de succès à la Commission et a déclaré ouverte la soixante-quatrième session.

Point 2 de l'ordre du jour

Questions thématiques et intersectorielles et perspectives de l'Asie et du Pacifique concernant certaines questions économiques, environnementales et de développement social devant être examinées lors de grandes réunions mondiales en 2008

Alinéa a)

Réduction de la pauvreté

57. La Commission était saisie des documents intitulés: «Rapport du Comité de la réduction de la pauvreté sur sa quatrième session» (E/ESCAP/64/1), «Bilan des progrès réalisés dans l'application des résolutions relatives à la lutte contre la pauvreté» (E/ESCAP/64/2), «Le financement du développement en 2008» (E/ESCAP/64/3) et «Efficacité de l'aide» (E/ESCAP/64/4).

Rapport du Comité de la réduction de la pauvreté sur sa quatrième session

58. La Commission a noté les progrès socioéconomiques accomplis par les pays de la région, notamment vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et elle a été informée des politiques, stratégies et programmes nationaux qui tendaient à encourager une croissance sans exclusive et un développement durable en Asie et dans le Pacifique.

59. La Commission a noté avec préoccupation que l'augmentation des prix des denrées alimentaires et du pétrole avait des effets défavorables sur les efforts de réduction de la pauvreté dans certains pays et a appelé de ses vœux une coopération accrue de la région pour résoudre ce problème. La Commission a souligné que la revitalisation de l'agriculture était la condition d'une résorption des pénuries de nourriture et d'une maîtrise de la hausse des prix des denrées alimentaires.

60. Certaines délégations ont relevé que les changements climatiques compromettaient les efforts de réduction de la pauvreté dans leur pays. Une délégation a noté que les phénomènes météorologiques extrêmes et la perte des moyens d'existence dans les écosystèmes ruraux sensibles aux changements climatiques poussaient les habitants des campagnes à s'installer dans les zones de taudis et d'habitat spontané des zones urbaines.

61. La Commission a noté que la microfinance et le microcrédit étaient de puissants instruments de réduction de la pauvreté. Une délégation a marqué son appui à la promotion d'un environnement politique favorable au microfinancement comme moyen de réduction de la pauvreté. Elle a estimé que les capacités des institutions de microfinancement devaient être accrues au moyen du renforcement de leur collaboration avec les centres de formation financière. Elle a proposé en outre que les programmes de formation financière visent une prestation plus efficace des services financiers aux pauvres, en particulier dans les zones rurales.

62. Une délégation a fait observer qu'il était essentiel d'élargir la participation des communautés locales au processus de développement. Une autre délégation a fait observer que les facilités de microcrédit telles que les fonds villageois pour financer les projets de développement, les banques finançant les petites et moyennes entreprises et autres institutions financières locales aidaient à promouvoir les petites entreprises créatrices d'emplois et pourvoyeurs de revenus décents pour les pauvres.

63. Évoquant la visite récente de la Secrétaire exécutive dans les pays du Pacifique, une délégation a informé la Commission que les dirigeants des pays insulaires en développement du Pacifique avaient identifié les principaux domaines de collaboration, tels que la lutte contre les changements climatiques, la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, l'aménagement urbain, l'emploi des jeunes, les communications et la connectivité, l'efficacité de l'aide, la réduction et la gestion des risques de catastrophe, la collecte des données et l'analyse statistique. La délégation a exprimé le souhait des dirigeants des pays du Pacifique de voir se nouer des liens plus étroits avec l'Asie et proposé que la CESAP joue le rôle essentiel de facilitateur. La même délégation a noté que les dirigeants du Pacifique, lors de leur rencontre avec la Secrétaire exécutive, lui avaient demandé de renforcer le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique avec des moyens et du personnel adéquats.

64. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction la reconstitution du Comité de statistique et exprimé leur appui au rôle du secrétariat dans le développement de la capacité statistique des États membres et dans la coopération régionale en matière de statistique.

65. Quelques délégations ont souligné qu'il fallait que le secrétariat renforce la capacité statistique des États membres de suivre les progrès qu'ils faisaient dans la réalisation des OMD. Une délégation de la sous-région du Pacifique a salué la volonté du secrétariat de faire une étude analysant le degré de réalisation des OMD dans les États du Pacifique afin de les aider à choisir des politiques adaptées à leurs caractéristiques.

66. Certaines délégations ont remercié le secrétariat pour le travail accompli en matière de statistiques du handicap et une délégation a apporté son soutien à l'adoption au niveau régional d'un questionnaire standard sur le handicap, dès lors que les données seraient collectées de façon à être comparables sur le plan international. Dans le même temps, cette délégation a déclaré que les pays devaient avoir la faculté d'ajouter, au questionnaire standard, certaines questions choisies en fonction de leurs priorités propres. Une délégation a souligné qu'il fallait approfondir les concepts, les définitions et la classification des handicaps en consultation avec les parties intéressées représentant diverses disciplines.

67. La Commission a noté les vues d'une délégation tendant à ce que la question de nouveaux indicateurs et indicateurs révisés des progrès accomplis dans la réalisation des OMD soit approfondie en tenant compte des préoccupations des États membres telles qu'exprimées durant la quatrième session du Comité de la réduction de la pauvreté.

Bilan des progrès réalisés dans l'application des résolutions relatives à la lutte contre la pauvreté

68. Saisie du document E/ESCAP/64/2, la Commission a noté les progrès accomplis dans l'application des résolutions relatives au thème de la réduction de la pauvreté, à savoir la résolution 63/4 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP, 62/9 sur le suivi régional de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et 62/11 sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.

Le financement du développement en 2008

69. Une délégation a noté que les pays de l'Asie et du Pacifique avaient notablement progressé dans le financement du développement depuis l'adoption du Consensus de Monterrey⁴ en 2002. Une autre délégation

a préconisé l'instauration d'un environnement favorable à la mobilisation des ressources financières intérieures, à l'investissement étranger et à la facilitation du commerce, car c'était la condition du développement et de la croissance économique.

70. La Commission a observé que le niveau d'épargne avait augmenté dans la région et que celle-ci attirait toujours plus de ressources étrangères pour le développement, en particulier l'investissement étranger direct (IED). Les échanges internationaux augmentaient et l'aide extérieure avait notablement baissé. Des mesures avaient aussi été prises pour résoudre les problèmes systémiques aux niveaux national et régional. Pourtant, il existait encore d'importantes difficultés à surmonter pour que la progression observée dans ces différents domaines soit plus également répartie entre les pays en développement de la région.

71. Une délégation a indiqué qu'étant donné la situation de l'économie de son pays et les besoins de sa population, les services publics avaient du mal à fonctionner en raison du faible niveau des recettes fiscales, ce qui constituait une entrave majeure au développement. La délégation a noté que l'érosion des préférences commerciales et de la capacité de produire des recettes publiques avait eu des effets négatifs sur la situation économique et sociale de son pays.

72. La Commission a constaté que, de bénéficiaires, plusieurs pays étaient devenus maintenant des donateurs d'aide au développement. À ce sujet, une délégation a fait observer que son pays était devenu un donateur net et, avec 22 autres pays, avait le statut de «pays pivot» pour la coopération Sud-Sud. La même délégation a noté que ces pays étaient bien placés pour jouer un rôle majeur dans la coopération Sud-Sud en fonction de leurs capacités et de leur expérience. À ce sujet, la délégation a fait observer que les activités de coopération technique de son pays dans d'autres pays en développement ou des pays les moins avancés pouvaient être considérées comme entrant dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

73. Une délégation a souligné l'importance des conversions de dette, pour les pays en développement, et de l'allègement de la dette, pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et de la création de capacités de gestion des actifs financiers et plus généralement l'importance du caractère viable à terme de la dette. La même délégation a constaté que le problème actuel d'endettement des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, en Asie et dans le Pacifique, était bien réel et elle estimait que pour les résoudre une coopération financière régionale était nécessaire dans les domaines tels que les conversions de dette, l'allègement de la dette et la création de capacités pour faciliter l'accès aux marchés financiers internationaux.

74. Une délégation a informé la Commission que son pays s'efforcerait plus activement de résoudre les problèmes de développement et notamment d'atteindre

⁴ Consensus de Monterrey, issu de la Conférence internationale sur le financement du développement (*Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.IIA.7), chap. I, résolution 1, annexe.

les objectifs du Millénaire pour le développement. La délégation a fait observer que, se fondant sur l'idée de sécurité humaine, son pays contribuerait activement à la réalisation de ces objectifs par l'utilisation effective de l'aide publique au développement (APD) bilatérale et multilatérale. Elle a informé la Commission que son pays travaillerait régulièrement pour s'acquitter des divers engagements internationaux et notamment pour une augmentation de son aide publique au développement de 10 milliards de dollars au total. La délégation a souligné que, ce faisant, son pays était désireux de jouer un rôle moteur dans la solution des problèmes mondiaux.

75. Une délégation a noté que son pays, qui était un pays en développement à revenu intermédiaire, jouait un rôle de plus en plus actif dans le partenariat mondial pour le développement. La délégation a informé la Commission que son pays apportait une aide au développement bilatérale et multilatérale pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire en développement dans d'autres pays en développement ainsi que dans des PMA. Elle a noté aussi qu'au titre de l'initiative d'aide pour le commerce, son pays avait importé certains produits des PMA sans quotas et en franchise de droits.

76. Une délégation a fait observer que tout gain à court terme qui résulterait de l'imposition de taxes ou d'autres formes de contrôle sur les flux de capitaux risquait de conduire à long terme à un alourdissement des coûts et donc de retarder l'investissement étranger, ce qui risquait d'empêcher l'approfondissement des marchés financiers et de retarder les réformes fondamentales dont les politiques et institutions économiques avaient besoin. Par principe, son pays estimait que chaque pays avait le droit souverain de choisir sa fiscalité. La délégation a en outre fait observer qu'elle n'était pas favorable à l'idée d'impôts régionaux ou mondiaux, en raison des lacunes inévitables du point de vue de la responsabilité financière et de la transparence.

77. Une délégation a exprimé l'espoir que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée pour l'examen de la mise en œuvre du consensus de Monterrey, qui se tiendra à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, déciderait de la formule et du mécanisme de coopération entre États membres et donnerait des directives pour la poursuite des travaux dans le domaine du financement du développement. Elle estimait que les recommandations précises figurant dans le plan d'action pour le financement du développement devaient être étudiées plus avant et qu'il n'était pas souhaitable à ce stade de se prononcer sur le rôle possible du secrétariat dans les processus et les mécanismes de financement du développement et donc de renforcer sur le plan institutionnel les nouvelles fonctions correspondantes.

78. Une délégation a noté avec gratitude l'initiative concernant un plan d'action régional visant à améliorer l'efficacité du financement du développement. Elle a

indiqué qu'un débat complet au sujet du plan d'action proposé pour le financement du développement et son application dans les pays d'Asie et du Pacifique était urgent et elle espérait que le secrétariat faciliterait cette discussion.

79. La Commission a été informée que l'APD pouvait jouer un rôle de catalyseur en matière de développement, mais qu'elle était rarement la plus importante des sources de financement du développement. À ce sujet, une délégation a fait observer que les apports financiers privés non commerciaux venant de son pays, APD non comprise, avaient atteint 133 milliards de dollars en 2006, soit 1 % de son produit intérieur brut (PIB), et que ses importations nettes en provenance des pays en développement atteignaient 557 milliards de dollars en 2006, soit beaucoup plus que les autres flux financiers. La même délégation a noté que son pays s'était engagé, à la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey (Mexique), à augmenter en 2006 son aide étrangère de 50 % par rapport au niveau de 2000, et que cette promesse avait été tenue trois ans plus tôt que prévu. La même délégation a noté en outre que si de nombreux pays donateurs avaient de leur côté adopté le chiffre de 0,7% de leur revenu national brut (RNB) comme objectif pour leur aide publique au développement, son propre pays n'avait pas adopté ce chiffre qu'il jugeait sans rapport avec les besoins avérés ou la capacité des bénéficiaires d'utiliser au mieux l'aide.

Efficacité de l'aide

80. La Commission a noté que pour être efficace et durable l'aide devait répondre à une demande et s'accompagner de la création des capacités d'absorption voulues pour qu'elle soit utilisée avec le maximum d'efficacité. Une délégation a noté qu'il était important d'établir un sentiment d'appropriation parmi les bénéficiaires, en veillant à ce qu'ils aient leur propre stratégie de développement, pour en assurer la durabilité.

81. Une délégation a fait observer que l'efficacité de l'aide n'était pas uniforme mais variait d'un pays à l'autre et d'un secteur à l'autre, que la Déclaration de Paris⁵ marquait bien une étape importante vers une meilleure efficacité de l'aide internationale, mais que la teneur et l'application du texte pourraient être améliorées. S'agissant de la qualité de l'aide et des résultats du développement, la même délégation a fait observer que l'évaluation faite par les pays partenaires en développement devait être respectée, dans l'optique de l'appropriation, et que si les pays partenaires

⁵ Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement: appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, adoptée par le Forum de haut niveau sur l'harmonisation et le renforcement de l'efficacité de l'aide: harmonisation, alignement, résultats, tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005 (voir <http://www1.worldbank.org/harmonization/PARIS/FINAL/PARISDECLARATION.pdf>).

n'avaient pas eux-mêmes la capacité d'évaluation voulue, les donateurs devaient les aider à acquérir cette capacité de façon que les pays partenaires puissent évaluer, par eux-mêmes, les résultats de leur développement.

82. Une délégation a fait observer que la Déclaration de Paris était bien le document fondamental pour ce qui était de mesurer l'efficacité de l'aide et a noté que les indicateurs et les objectifs qu'elle contenait avaient été fixés pour marquer l'adoption d'une méthode basée sur des données factuelles pour le suivi des progrès de l'application de la déclaration, principalement au niveau du pays, mais aussi au niveau international. La délégation a exprimé l'avis qu'une augmentation absolue de l'aide pourrait bien ne pas être le meilleur moyen de réaliser le développement. Elle a ajouté que le seul moyen de réaliser et d'entretenir le développement était la croissance économique entraînée par le secteur privé.

83. Une délégation a fait observer que les objectifs de développement étaient le plus difficiles à atteindre dans les États fragiles, où les institutions précaires, la gouvernance médiocre, l'instabilité politique et les conflits internes rendaient difficile l'obtention des résultats voulus. La délégation était d'avis que la sécurité humaine et la stabilité devaient précéder les efforts faits pour assurer le développement et que s'en tenir aux méthodes en vigueur dans ces États fragiles ne permettrait pas de marquer durablement des points sur le front du développement et ne résoudrait pas les problèmes fondamentaux d'instabilité. Au lieu de faire de l'aide l'une des bases d'un nouveau partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté, la même délégation a fait observer que le paragraphe 20 de la Déclaration du Millénaire⁶ indiquait que les dirigeants s'étaient accordés à établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté.

84. Comme l'aide étrangère a un impact important sur le progrès économique et social des pays bénéficiaires, la Commission a noté l'avis exprimé par une délégation, à savoir qu'une aide de meilleure qualité voudrait que des ressources soient affectées en priorité à des politiques visant à promouvoir la justice, stimuler la croissance économique et à améliorer le bien-être social de la population. La délégation a informé la Commission qu'en signant la Déclaration de Paris de 2005, plus de 100 pays et organismes donateurs avaient entériné un plan ambitieux de réforme de l'aide reposant sur cinq principes fondamentaux: a) l'appropriation par les pays bénéficiaires, b) l'alignement des donateurs sur les plans de développement nationaux, c) l'harmonisation des initiatives des donateurs, d) une gestion axée sur les résultats et e) la responsabilité mutuelle. La même délégation a noté qu'aux termes de la Déclaration de Paris, les donateurs et les partenaires s'étaient aussi engagés à suivre les progrès accomplis

dans l'amélioration de l'efficacité de l'aide, grâce à 56 mesures précises et 12 indicateurs et un certain nombre de cibles à atteindre avant 2010.

85. La Commission a noté qu'il importait de renforcer les partenariats existants et d'envisager de nouveaux partenariats, en particulier dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire Nord-Sud-Sud. Dans l'optique de la cohérence à l'échelle du système, une délégation a été d'avis que le principe consistant à être «Unis dans l'action» était parfaitement compatible avec les principes énoncés dans la Déclaration de Paris. À ce sujet, la délégation a souligné l'importance de l'harmonisation et de l'alignement entre les différents organismes des Nations Unies, pour garantir que leur action soit menée de façon concertée et selon le principe d'unité d'action au niveau des pays aussi bien que de la région.

Alinéa b) Gestion de la mondialisation

86. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/64/5, E/ESCAP/64/6, E/ESCAP/64/7, E/ESCAP/64/8 et Corr.1, E/ESCAP/64/9, E/ESCAP/64/10, E/ESCAP/64/11 et E/ESCAP/64/12 ayant trait aux quatre sous-programmes de la CESAP concernant la gestion de la mondialisation à savoir: commerce extérieur et investissements internationaux; infrastructure des transports, facilitation du transport et tourisme; environnement et développement durable; technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

87. La Commission a, de manière générale, appuyé les rapports du Comité de la gestion de la mondialisation sur les travaux de sa quatrième session, partie I (E/ESCAP/64/5) (commerce et investissements et transports et tourisme) et partie II (E/ESCAP/64/6) (environnement et développement durable et technologies de l'information, de la communication et de l'espace).

Commerce et investissements

88. La Commission a reconnu l'importance d'une libéralisation durable du commerce et des investissements aux fins du développement économique et social. Elle a appuyé la primauté du système commercial multilatéral et appelé de ses vœux l'aboutissement du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha en 2008 qui serait bénéfique aux pays en développement et aux pays à économie de transition. À cet égard, plusieurs délégations ont demandé au secrétariat de poursuivre son importante et utile assistance technique visant à renforcer les capacités de négociation commerciale et à faciliter l'intégration effective des pays en développement et des pays à économie en transition dans le système commercial multilatéral, notamment l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) des pays qui n'en étaient pas encore membres.

⁶ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

89. La Commission a noté les progrès accomplis et les différentes initiatives prises par les pays en développement et les pays à économie en transition en ce qui concerne la réduction des droits de douane, ainsi que la libéralisation et la facilitation du commerce, notamment grâce à la participation au cycle de négociations en cours à Doha, et la conclusion d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux. Elle a également pris note de l'assistance fournie par certains de ces pays aux pays voisins en vue de promouvoir le commerce entre pays en développement.

90. Plusieurs délégations ont noté que même si la conclusion d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux n'était que le deuxième meilleur moyen de promouvoir le commerce, de tels accords pourraient contribuer à la libéralisation du commerce et constituer les fondations du système commercial multilatéral. Une délégation avait exprimé l'avis que de tels accords donnaient aux pays la possibilité de choisir entre différents moyens de libéraliser leur commerce sans perdre du terrain sur le plan politique. Une autre délégation a exprimé son appui les initiatives du secrétariat tendant à œuvrer pour l'harmonisation et l'intégration de tels accords.

91. Deux délégations ont noté que l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique, auquel la CESAP fournissait des services de secrétariat, était un important mécanisme pour promouvoir la coopération économique entre tous les pays de la région. Elles se sont félicitées du lancement du quatrième cycle de négociations au titre de l'Accord qui devrait s'étendre à des questions autres que les mesures tarifaires, telles que les mesures non tarifaires, les services, les investissements et la facilitation du commerce. À cet égard, une délégation a insisté sur le potentiel que présentait l'Accord pour l'avenir alors qu'une autre a souligné qu'il était important de progresser dans les domaines des services et des investissements au cours du quatrième cycle.

92. La Commission a noté l'importance de la facilitation du commerce, notamment par la simplification des échanges, ainsi que des procédures et des documents douaniers, le cybercommerce, y compris le recours au système de guichets uniques, et l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce. Deux délégations ont salué les efforts du secrétariat pour faciliter le commerce tout en notant que son action dans ce domaine pourrait être renforcée. Une délégation a demandé au secrétariat d'entreprendre des activités de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine du cybercommerce, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires, les paiements et les opérations financières électroniques, les droits de propriété intellectuelle, la cybercriminalité et les questions relatives à la sécurité de l'information, et la mise en réseau des décideurs, chercheurs, acheteurs et fournisseurs.

93. Dans ce contexte, plusieurs délégations ont noté l'initiative du secrétariat tendant à créer un forum

Asie-Pacifique pour l'efficacité du commerce et les possibilités qu'offrait un tel forum, en tant que mécanisme pour surmonter les obstacles à l'efficacité du commerce intrarégional⁷. Dans cette optique, deux délégations ont demandé plus de détails et des discussions plus approfondies sur le forum proposé et une autre a suggéré que le forum serve à repérer les principaux obstacles infrastructurels et institutionnels au commerce régional et les mesures à prendre pour éliminer les difficultés au passage des frontières terrestres. Le forum proposé pourrait aussi s'occuper de l'harmonisation des documents douaniers entre pays. Une autre suggestion était que le forum entreprenne des études par couples de pays en vue de repérer les entraves au commerce entre eux. Ceci permettrait de repérer les obstacles au commerce communs à la région et de définir des mesures pour les réduire ou les éliminer. Une délégation a fait observer que le Conseil consultatif des entreprises de la Coopération économique Asie-Pacifique pourrait créer un mécanisme de liaison efficace dans l'optique de la mise en place d'un tel forum.

94. Une délégation a noté les difficultés qu'avaient certains pays en développement à se conformer aux normes régissant les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, notamment les coûts élevés de la mise en conformité et le court délai qui leur était imparti à cet effet. À cet égard, la délégation a préconisé une participation au plus haut niveau des pays en développement aux organes normatifs et a suggéré que la CESAP appuie la participation des pays en développement aux travaux de ces organes moyennant une coopération et une assistance appropriées.

95. Tout en saluant l'action menée par le secrétariat dans les domaines du développement du commerce, des investissements et des entreprises, la délégation népalaise a demandé qu'il entreprenne davantage d'activités de renforcement des capacités et de promotion du commerce et des investissements en vue de la réduction de la pauvreté et du développement économique, en mettant l'accent sur les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les pays insulaires en développement du Pacifique. Une autre délégation a suggéré au secrétariat de renforcer de façon intégrée son assistance en ce qui concerne les liaisons relatives au commerce, aux investissements et aux opérations financières, notamment en matière de facilitation du commerce et de logistique commerciale.

96. Une délégation était d'avis que les pays les moins avancés n'avaient pas pu bénéficier pleinement des possibilités générées par la libéralisation du commerce multilatéral en raison de leurs faibles capacités de production et de règles d'origine draconiennes. À cet égard, elle a souligné la nécessité d'adopter une approche plus globale de l'aide au

⁷ Voir E/ESCAP/64/7, par. 71, et E/ESCAP/64/10, par. 39 et 47 f) et g)

commerce de façon à en faire un emploi judicieux, en collaboration avec différentes organisations internationales, pour renforcer l'aptitude des pays les moins avancés à se conformer aux normes régissant les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, faciliter le commerce, développer le cybercommerce, promouvoir les droits de propriété intellectuelle liés au commerce, ainsi que renforcer leurs capacités en ce qui concerne l'infrastructure et l'industrie.

97. La même délégation a aussi exhorté les pays développés à accorder un accès en franchise de droits et non contingenté à tous les produits provenant des pays les moins avancés. La délégation a également demandé l'adoption de politiques d'accès au marché plus libérales pour les services en provenance des pays les moins avancés, y compris, au titre du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services, pour ceux provenant à titre temporaire et sur une base contractuelle de fournisseurs non qualifiés et non spécialisés.

98. Deux délégations ont insisté sur les besoins particuliers des pays en développement sans littoral. À cet égard, une délégation a souligné qu'il était nécessaire que ces pays participent de manière plus effective au commerce mondial et a engagé les donateurs et les organismes d'aide multilatérale à fournir à ces pays une assistance technique et financière accrue. La délégation a indiqué que les besoins particuliers des pays en développement sans littoral devraient en outre être dûment reconnus dans les négociations commerciales.

99. La Commission a noté les politiques menées par différents pays à l'appui de l'amélioration du climat des investissements. À cet égard, une délégation a souligné qu'il était nécessaire d'adopter des mesures de protection contre les préjudices environnementaux pouvant résulter de l'investissement étranger direct, en particulier dans le cas des pays dont les administrations disposaient de peu de moyens pour réglementer les investissements.

Transports et tourisme

100. La Commission a noté l'importance du transport pour le développement économique, social et commercial. On a souligné qu'il devrait rester un domaine prioritaire dans les futurs programmes de travail du secrétariat.

101. La Commission a exprimé son appui aux efforts du secrétariat en vue de l'aménagement de la Route asiatique et du Chemin de fer transasiatique. À cet égard, la Commission a reconnu que le réseau routier et le Chemin de fer constituaient des maillons importants dans la mise en place d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré pour la région tel qu'envisagé dans la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/63/13, chap. V).

102. En ce qui concerne l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route asiatique⁸, il a été noté que l'Inde avait achevé sa procédure d'approbation interne du tronçon reliant l'Inde au Bhoutan par le prolongement de l'AH48 entre Thimphu et Phulbari (Inde) de façon à faire la jonction avec l'AH2 en Inde. Les amendements connexes seraient examinés à la prochaine réunion du Groupe de travail sur la Route d'Asie. Il a été en outre noté que l'Indonésie était en voie de ratifier l'Accord intergouvernemental, procédure qui devrait s'achever d'ici la fin du deuxième trimestre de 2008.

103. La Commission a reconnu le rôle du Réseau du Chemin de fer transasiatique qui permettait de relier les peuples et de développer le commerce. Une délégation a exhorté les États membres qui n'avaient pas encore ratifié l'Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique⁹ à le faire pour que cet instrument puisse entrer en vigueur en 2008.

104. La Commission a été informée que l'organisation de parcours de démonstration de trains-bloc de conteneurs le long du Réseau du Chemin de fer transasiatique était un moyen efficace de promouvoir le développement des couloirs de transport internationaux.

105. La Commission a noté l'importance des liaisons routières et autres pour la promotion d'activités économiques telles que le commerce, les investissements et le tourisme, dont pourraient bénéficier les populations vivant le long des routes en question. Une délégation a informé la Commission de l'initiative de la Route touristique reliant des sites du Patrimoine mondial dans la sous-région Bassin du Mékong aux fins de promouvoir l'activité économique le long de cet itinéraire.

106. Une délégation a informé la Commission des importantes réalisations à l'actif du groupe de travail sur les transports et le franchissement des frontières du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie Centrale qui avait contribué à la mise en œuvre du Plan d'action d'Almaty¹⁰.

107. Une délégation a souligné qu'il était important qu'à sa session en cours, la Commission adopte le projet de résolution visant à mettre en place un forum asiatique des ministres des transports qui avait été examiné à la quatrième session du Comité de la gestion de la

⁸ Voir résolution 60/4 de la Commission.

⁹ Résolution 62/4 de la Commission, annexe.

¹⁰ Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (*Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit*, Almaty (Kazakhstan) (28 et 29 août 2003) (A/CONF.202/3), annexe I).

mondialisation (Partie I)¹¹, dans la mesure où un tel mécanisme pourrait apporter une importante contribution au développement des transports dans la région.

108. Une délégation a estimé que le financement de l'infrastructure des transports constituait une question capitale. Elle a souligné l'importance des partenariats public-privé pour le développement des infrastructures et passé en revue les mesures prises à cet effet. La délégation indonésienne a annoncé que son pays était prêt à accueillir la Conférence ministérielle sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique en 2009.

109. La Commission a noté l'importance de la sécurité routière et a exprimé son appui à l'application de la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière dans la région de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/63/13, chap. IV), adoptée lors de la Conférence ministérielle sur les transports en novembre 2006 et approuvée par la Commission dans sa résolution 63/9 relative à l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011). Elle a noté que dans la résolution 62/244 relative à l'amélioration de la sécurité routière mondiale, l'Assemblée générale avait accueilli avec satisfaction l'offre de la Fédération de Russie d'accueillir la première Conférence (ministérielle) de haut niveau mondiale sur la sécurité routière à Moscou en 2009 pour procéder à un échange de données d'expérience et promouvoir la coopération sur les questions de sécurité routière.

110. Certaines délégations ont noté qu'il était important d'aménager un système de logistique et de transport intégré. Une délégation a mentionné à cet égard qu'un tel système avait pour but d'assurer une livraison en temps voulu et fiable des marchandises. D'autres délégations ont noté la nécessité de simplifier et d'harmoniser encore plus les procédures de franchissement des frontières.

111. La Commission a adopté la résolution 64/4 sur l'application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique.

112. La Commission a également adopté la résolution 64/5 sur la création du Forum des ministres asiatiques des transports.

Environnement et développement durable

113. La Commission a reconnu l'importance de la problématique de l'environnement et du développement durable, en tant que question intersectorielle majeure dans la perspective de la mondialisation en Asie et dans le Pacifique et donc de la viabilité de la poursuite du développement socioéconomique de la région de l'Asie et du Pacifique.

114. La Commission a souligné l'importance du consensus atteint à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2007 à Bali (Indonésie)¹², et a noté les activités de suivi signalées par plusieurs délégations. Une délégation a déclaré qu'il ne fallait pas préjuger des résultats de la négociation sur le climat. Elle a ajouté qu'il importait certes que la région soit bien préparée, pour accroître encore la coopération entre pays, à la réalisation de leurs objectifs et priorités nationaux, mais qu'il ne fallait pas affecter des rares ressources disponibles à de tels efforts avant l'achèvement des négociations. Elle a souligné que le débat régional ne devait pas préjuger l'issue des négociations en cours au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

115. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction les initiatives proposées par le secrétariat pour aider les membres et membres associés à suivre la feuille de route de Bali¹³. Elles ont encouragé le secrétariat à jouer un rôle majeur dans l'organisation de forums régionaux de dialogue, en offrant un appui à la création de capacités, en facilitant la diffusion de l'information et en encourageant le transfert d'écotechnologies et la coopération sud-sud. Une délégation a souligné qu'il importait que les pays en développement participent activement aux mesures d'atténuation des effets des changements climatiques.

116. La délégation japonaise a informé la Commission des efforts récents de son pays pour lutter contre le changement climatique avec le lancement de l'initiative «Cool Earth 50» et du nouveau mécanisme financier fondée sur le programme de promotion «Cool Earth» que le Japon avait créé avec un budget de 10 milliards de dollars, pour aider les pays en développement à réduire leurs émissions. La délégation japonaise a également invité une participation active des membres et membres associés de la CESAP au programme commun Japon-CESAP, intitulé «Portail Asie-Pacifique pour le climat et le développement».

117. Deux délégations se sont déclarées satisfaites du travail accompli dans le cadre du programme sous-régional de l'Asie du Nord-Est pour la coopération environnementale, qui vise à améliorer la coopération régionale concernant l'environnement et le développement durable, et ont proposé de créer un mécanisme institutionnel pour soutenir les activités de ce programme sur la base d'un consensus entre les États membres participants.

118. La Commission a noté l'importance de la coopération régionale sur la sécurité énergétique pour encourager le développement durable dans la région. Une délégation a évoqué avec satisfaction les mécanismes et activités concernant la coopération énergétique régionale en Asie du Nord-Est.

119. S'agissant du programme de travail de la CESAP, une délégation a demandé instamment au

¹¹ Voir E/ESCAP/64/5, par. 10 et 46 à 52.

¹² FCCC/CP/2007/6/Add.1, décision 1/CP.13.

¹³ Voir E/ESCAP/64/12, sections V et VI.

secrétariat de prêter une attention égale aux différents domaines que sont l'environnement, l'énergie et les ressources en eau dans le cadre du sous-programme correspondant. La délégation de l'Afghanistan a prié la Commission d'accorder plus d'attention aux besoins des pays les moins avancés, des pays en transition et des pays en développement sans littoral, pour les aider à gérer les effets de l'augmentation des prix du pétrole et des denrées alimentaires.

120. Dans le contexte de la gestion des catastrophes, une délégation a noté l'importance du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est¹⁴, et a indiqué qu'elle était satisfaite des progrès accomplis dans la mise en place systématique d'un réseau multinodal dans la région pour la diffusion de l'information et pour la communication. Elle espérait que ce fonds continuerait à apporter un appui financier et technique et financerait d'autres projets. Une délégation a remercié le Comité des typhons de son dévouement et de ses efforts. Le représentant de la Thaïlande a informé la Commission que son pays accueillerait la quarante et unième session du Comité des typhons à Bangkok en novembre 2008.

121. La Commission a adopté la résolution 64/2 sur la coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles.

122. La Commission a également adopté la résolution 64/3 intitulée «Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique».

123. La délégation japonaise, tout en se joignant au consensus pour l'adoption de la résolution 64/3, a exprimé l'avis que le transfert des technologies serait promu essentiellement à titre commercial par le secteur privé et par des mesures appropriées concernant les droits de propriété intellectuelle et les tarifs.

Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

124. La Commission a reconnu l'importante contribution des technologies de l'information, de la communication et de l'espace au développement économique et social et à la réduction des écarts technologiques entre les pays de la région de l'Asie et Pacifique.

125. Une délégation a noté que la mondialisation avait certes généré des possibilités de développement économique mais les femmes, en particulier, avaient encore des difficultés à tirer parti de ces possibilités et des mutations technologiques en cours. À cet égard une formation aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux nouvelles technologies devrait être assurée aux femmes aussi bien dans les

zones urbaines que dans les zones rurales pour les doter du savoir-faire nécessaire.

126. Certaines délégations ont souligné qu'il était important d'utiliser les technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour la gestion des catastrophes et qu'une coopération internationale et une participation des nations spatiales étaient nécessaires. Une délégation a exprimé l'espoir que les pays coopéraient à l'exécution du programme régional sur l'application des technologies de l'espace aux fins du développement durable. La même délégation a informé la Commission de l'initiative de coopération régionale «Sentinel Asia», qui visait à fournir des informations spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes dans la région, et a proposé de communiquer des données spatiales aux fins de cette initiative. La Commission a été informée que 20 pays s'étaient joints à l'initiative.

127. Certaines délégations ont également noté que même si les technologies de l'information étaient cruciales pour l'efficacité et la facilitation du commerce, une infrastructure juridique ou une cyber-législation était essentielle pour le développement de l'économie de l'information et du cybercommerce des différents pays. Toutefois, une délégation a constaté que de nombreux pays en développement et à économie en transition manquaient de mécanismes pour le règlement en ligne des litiges. La délégation népalaise a demandé une assistance du secrétariat pour la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles pour une harmonisation des législations ainsi que pour la mise en réseau des décideurs, chercheurs, acheteurs et fournisseurs.

128. Une délégation a préconisé l'utilisation des technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour le renforcement des moyens dont disposent les pays membres pour faire face aux changements climatiques par le recours aux TIC, y compris le cyber-enseignement et la cyber-médecine. Une délégation, exprimant son appui constant aux TIC, a estimé que celles-ci étaient un domaine prioritaire de sa coopération avec la CESAP. La Commission a noté avec satisfaction l'appui apporté par la République de Corée aux activités de la CESAP dans le domaine des technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

129. La Commission a adopté la résolution 64/10 sur l'examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

130. La Commission a aussi adopté la décision 64/2 sur le rapport de l'examen du projet de résolution sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide de technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

¹⁴ Voir résolution 62/7 de la Commission.

Alinéa c)

Problèmes sociaux émergents

131. La Commission était saisie des documents suivants : Rapport du Comité des problèmes sociaux émergents sur sa quatrième session (E/ESCAP/64/13), Bilan des progrès réalisés dans l'application des résolutions portant sur les problèmes sociaux émergents (E/ESCAP/64/14), Application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida : examen des progrès accomplis dans la région de la CESAP : enjeux et possibilités (E/ESCAP/64/15) et Suivi du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et du Forum mondial sur les migrations internationales et le développement (E/ESCAP/64/16).

132. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles appuyaient les conclusions et recommandations figurant dans les documents relatifs aux problèmes sociaux émergents; elles ont pris note des progrès accomplis dans l'application des résolutions pertinentes.

133. La Commission a noté qu'il était important de répondre à la menace du VIH/sida en raison de ses conséquences pour le développement social et économique de la région. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par la forte proportion de femmes contaminées par le VIH/sida. Elles ont appelé à une action plus soutenue pour autonomiser les femmes et protéger leurs droits.

134. Une délégation a relevé que l'engagement des milieux dirigeants était essentiel pour traiter du problème du VIH/sida, ajoutant que l'implication de tous les secteurs de la société, particulièrement des organisations non gouvernementales, dans les programmes de traitement et de prévention était indispensable. Quelques délégations ont fait observer que la coopération régionale était un élément important dans la lutte contre le VIH/sida; elles se sont déclarées prêtes à partager leurs pratiques et le fruit de leur expérience avec les autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique.

135. La Commission a pris note avec satisfaction de l'assistance technique et financière apportée dans la lutte contre le VIH/sida par le Gouvernement japonais, qui avait versé des contributions de 800 millions de dollars É-U au profit du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme depuis 2002.

136. Une délégation a estimé, tout en appréciant les efforts faits par le secrétariat dans ses activités concernant l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida¹⁵, qu'il fallait éviter que de tels efforts fassent double emploi avec ceux d'autres organismes concernant les aspects juridiques, le financement de la recherche-développement et les investissements dans les médicaments pour lutter contre le VIH/sida. La même délégation a déclaré que la CESAP avait cependant un rôle à jouer en offrant un cadre régional pour les échanges d'instruments, de mécanismes, de pratiques et

de données d'expérience au sujet de la santé en général et du VIH/sida en particulier.

137. Une délégation a fait observer qu'il était important d'appliquer des stratégies globales pour lutter contre la menace persistante de la grippe aviaire ainsi que d'assurer une coordination entre les parties prenantes nationales et internationales, sans négliger le besoin d'un appui financier et d'une aide au développement des capacités techniques.

138. Une délégation a déclaré que son pays avait choisi résolument d'augmenter les investissements dans la santé et d'améliorer l'accès de la population pauvre aux établissements de soins de santé. Elle se félicitait du rôle joué par la CESAP pour promouvoir la coopération régionale au sujet des investissements de santé et pour fournir un appui au renforcement des capacités afin d'assurer des services de soins de santé plus efficaces.

139. La Commission était consciente de la pluralité des rapports entre les migrations internationales et le développement, en particulier des effets des migrations sur la réduction de la pauvreté. On a estimé, à cet égard, qu'il fallait gérer efficacement les migrations internationales, compte tenu des possibilités et des difficultés qu'elles présentaient, de manière à maximiser les avantages créés par ce phénomène tout en atténuant ses effets négatifs dans les pays d'origine et les pays de destination. Pour plusieurs délégations, il importait particulièrement que les migrations se déroulent dans l'ordre et la légalité et que les droits de l'homme des migrants internationaux soient respectés.

140. Une délégation a invité instamment le secrétariat à poursuivre sa collaboration et la coordination de ses travaux en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités avec les organismes du système des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales, en particulier l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Elle a demandé en outre au secrétariat de coordonner ses activités relatives à la recherche et aux statistiques avec la Division de la population du secrétariat de l'ONU afin d'éviter les doubles emplois.

141. À ce propos, la Commission a noté avec intérêt les activités de l'OIM et sa collaboration étroite avec la CESAP. L'une et l'autre coprésidaient le Groupe de travail thématique sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale. La Commission a été informée en outre que la CESAP et l'OIM avaient signé, en juin 2005, un mémorandum d'accord pour officialiser leur collaboration déjà ancienne.

142. La Commission a pris note des progrès faits dans l'application de sa résolution 63/7 sur les migrations internationales et le développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Une délégation a demandé au secrétariat d'aider les membres et membres associés à appliquer la résolution, notamment en facilitant la coopération Sud-Sud.

¹⁵ Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.

Quelques délégations ont demandé au secrétariat de fournir le cadre d'un dialogue régulier entre les membres et membres associés. Une délégation a mentionné la proposition de tenir une réunion de haut niveau sur les migrations internationales et le développement dont les résultats pourraient servir aussi de contribution aux travaux de la deuxième réunion du Forum mondial sur les migrations et le développement qui devait se tenir aux Philippines en octobre 2008.

143. La Commission a estimé que les personnes handicapées constituaient l'un des groupes les plus marginalisés et les moins protégés. Les personnes handicapées se caractérisaient par des taux élevés d'analphabétisme, un état nutritionnel déficient, de forts taux de chômage et une faible mobilité professionnelle. En particulier, une délégation a rappelé que la pauvreté et le handicap étaient liés inextricablement.

144. Plusieurs pays ont informé la Commission de leurs efforts récents et de leurs stratégies visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, notamment celles qui relevaient de l'application du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique (2003-2012)¹⁶. Les moyens employés comprenaient des mesures législatives, la création de mécanismes de coordination et l'encouragement de la participation des personnes handicapées aux processus de prise des décisions.

145. Une délégation a félicité le secrétariat de ses activités contribuant à l'exécution du programme pour les personnes handicapées, notamment en rapport avec la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012. Elle a apporté son appui au document adopté par la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012, tenue en septembre 2007, intitulé «Cadre régional d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique»¹⁷.

146. Quelques délégations ont constaté que beaucoup de pays de la région avaient déjà subi une transformation de la structure démographique de leur population qui s'était traduite par un vieillissement des sociétés. Cette transformation induisait des problèmes socioéconomiques tenant à la nécessité de répondre aux besoins des personnes âgées. Une délégation s'est prononcée en faveur de la proposition de réunir une conférence sur «la préparation au phénomène de vieillissement» afin d'étudier les initiatives concrètes et de partager l'information sur les pratiques optimales qui pourraient répondre mieux aux besoins des personnes âgées. Une autre délégation a fait part de l'expérience de son pays pour se préparer économiquement en prévision du vieillissement au moyen de projets d'autoassistance

exécutés conjointement par la société civile et le secteur public.

147. Plusieurs délégations ont indiqué que leur pays avait pris des mesures conformes à ses obligations internationales en vertu du Programme d'action de Beijing¹⁸, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹⁹ et des objectifs du Millénaire pour le développement concernant le renforcement de l'égalité entre les sexes.

148. Plusieurs délégations ont exposé les résultats des expériences nationales relatives à la création de services à base communautaire pour les femmes et les enfants pauvres et de programmes spécifiques destinés à aider les femmes sans ressources et les femmes handicapées ainsi qu'à favoriser la promotion de la femme par le renforcement des capacités nécessaires à son autonomisation économique.

149. Une délégation a relevé que l'une des causes fondamentales de la discrimination et des pratiques injustes à l'égard des femmes résidait dans l'existence de législations inefficaces et dépassées. Son pays avait entrepris de modifier les législations de ce type. Plusieurs délégations ont déclaré que l'élimination de la violence à l'égard des femmes était une priorité pour leurs autorités nationales. Une délégation a déclaré que son pays appliquait une politique de tolérance nulle envers la violence à l'égard des femmes.

150. Une délégation a souligné qu'il fallait disposer de statistiques sexospécifiques, déclarant que son pays avait établi un système d'information désagrégé par sexe pour assurer la promotion et le suivi de l'égalité entre les hommes et les femmes.

151. Plusieurs délégations ont fait part de l'expérience de leur pays en matière d'information sur le VIH/sida dans une perspective sexospécifique comprenant une formation des différentes parties prenantes au sujet de la santé en matière de procréation et des droits correspondants. Une délégation a déclaré que son pays avait renforcé les programmes relatifs à la transmission entre époux et les programmes de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Une délégation a indiqué que la question de l'adaptation aux sexospécificités des moyens et méthodes de lutte contre le VIH/sida avait été largement discutée à la vingt-deuxième réunion du Comité de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) tenue à Chiang Mai (Thaïlande) en avril 2008.

152. Plusieurs délégations ont constaté qu'il restait encore largement à faire pour parvenir à l'égalité entre les sexes, comme le démontrait notamment le bas niveau de participation des femmes à la prise des décisions et à la vie politique. Une délégation a

¹⁶ E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1 (voir résolution 59/3 de la Commission).

¹⁷ E/ESCAP/APDDP(2)/2,

¹⁸ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, n° de vente E.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹⁹ Résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe.

demandé au secrétariat de soulever la question des migrations internationales et de leur contribution à la réduction de la pauvreté, à l'égalité entre les sexes et au renforcement des capacités dans les pays les moins avancés et dans les pays en développement sans littoral.

153. La délégation des Tonga a appelé l'attention sur le problème de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, particulièrement dans le cas des filles. Elle a demandé au secrétariat d'aider les pays du Pacifique à remédier au problème par le développement de leurs capacités et en appuyant leurs préparatifs en vue du Troisième congrès mondial sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents qui doit avoir lieu au Brésil en novembre 2008.

154. La Commission a adopté la résolution 64/8 sur l'application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique.

155. La Commission a également adopté la résolution 64/9 sur l'examen à mi-parcours du Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.

156. Pour ce qui est de la résolution 64/9, la délégation des États-Unis d'Amérique a indiqué que son Gouvernement était attaché à la réalisation de l'accès de tous à la santé en matière de procréation et avait consacré d'importantes ressources à cet objectif étant entendu que la référence au document final du Sommet mondial de 2005 n'engendrait aucun droit et ne saurait être interprétée comme un soutien, une approbation ou une promotion de cette pratique.

Alinéa d)

Pays ayant des besoins particuliers, pays moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

157. La Commission était saisie du document E/ESCAP/64/18 intitulé «Questions émergentes dans le contexte de l'application du Programme d'action d'Almaty». Le document rappelait les cinq domaines prioritaires du Programme d'action d'Almaty: questions fondamentales de politique de transit, développement et entretien des infrastructures, commerce international et facilitation du commerce, mesures d'appui internationales, et application et examen à mi-parcours. Il donnait également un bref aperçu des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Plan dans la région de la CESAP.

158. La Commission a pris note du document rendant compte des conclusions de la réunion régionale préparatoire d'experts des pays en développement euro-asiatiques sans littoral et de transit consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty (Bangkok, 22-23 avril 2008), soumis en tant que note d'information (E/ESCAP/64/INF/6).

159. Certaines délégations de pays en développement, exprimant leur appui aux pays en développement sans littoral, ont donné un aperçu des initiatives qu'ils avaient prises en vue de donner accès à la mer à ces pays, et ont déclaré que les préoccupations de ces derniers devaient être pleinement prises en compte au moment de mettre en place de nouveaux systèmes de transport.

160. Certaines délégations ont fait observer que le coût élevé des transactions dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement était pour ces pays un obstacle majeur à la compétitivité sur les marchés mondiaux par suite du manque d'infrastructure de transport.

161. La Commission a noté que l'accession à l'Organisation mondiale du commerce offrait une importante possibilité d'intégration à l'économie mondiale et de partage des avantages découlant de l'accroissement des échanges. Elle a également noté que le rythme de l'accession dépendait largement de chaque pays en développement candidat, était fonction du respect par le pays des dispositions de l'accord sur l'OMC et du succès des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés menées avec les membres de l'OMC. À cet égard, une délégation a réaffirmé sa volonté de continuer à aider les pays en voie d'accession.

162. Une délégation a exprimé son appui pour l'action menée par le Groupe sur les transports et le passage des frontières du SPECA et a demandé au secrétariat d'inclure les conclusions de la treizième session du groupe de travail, tenue le 13 mars 2008 à Almaty (Kazakhstan), dans le rapport à soumettre en vue de l'examen mondial à mi-parcours de l'application du Programme d'action d'Almaty prévu en octobre 2008 à New York²⁰.

163. Certaines délégations ont souligné l'importance de l'assistance technique pour les pays dont l'économie est vulnérable, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et ont offert de leur apporter une telle assistance.

164. Une délégation a exhorté les pays développés à réaffirmer leur volonté de mener à son terme le cycle de négociations commerciales de Doha et d'accorder un accès en franchise de droits et hors contingent à toutes les exportations provenant des pays les moins avancés.

165. Vu la gravité de la hausse sans précédent des prix des produits alimentaires et pétroliers, la Commission a prié le secrétariat de songer à organiser, d'urgence, une réunion consultative de haut niveau pour faire face, en s'appuyant sur des partenariats, aux problèmes que pose la crise alimentaire et énergétique qui sévit dans les pays de l'Asie et du Pacifique, y compris les pays les moins avancés.

²⁰ En application du paragraphe 11 de la résolution 61/212 de l'Assemblée générale.

166. La Commission était également saisie du Rapport de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique sur sa dixième session (E/ESCAP/64/17). Une délégation a noté que les défis posés à ces pays étaient décrits dans le document et a appuyé les recommandations qui y figuraient.

167. Certaines délégations ont souligné l'importance de la coopération régionale pour que les pays de l'Asie et du Pacifique soient à même d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et pour promouvoir le développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

168. La Commission a pris note des possibilités de formation offertes par le Gouvernement indonésien aux pays du Pacifique dans les domaines de l'art et de la culture, de la diplomatie, et du microfinancement, des échanges d'artistes et de journalistes, et de la coopération technique dans le secteur de l'agriculture et de la pêche. Elle a également pris note de l'appui apporté par d'autres partenaires dans le processus de développement à la coopération technique entre les pays de l'Asie et du Pacifique pour la promotion du développement durable.

169. Certaines délégations se sont félicitées de l'attention accrue accordée aux pays du Pacifique et du renforcement du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique.

170. Une délégation a estimé qu'il était nécessaire que les donateurs établissent un partenariat efficace en faveur du développement, de la protection des droits de l'homme et de la réalisation d'un développement durable. Elle était d'avis que, bien que de nombreux pays aient à faire face à des défis similaires, l'approche adoptée par chacun d'entre eux devait être à la mesure de ses propres besoins.

Point 3 de l'ordre du jour **Questions relatives à la gestion**

Alinéa a)

Application des résolutions 58/1, 61/1 et 63/3 de la Commission

171. La Commission était saisie du document E/ESCAP/64/19 contenant un résumé de l'expérience acquise dans le cadre de l'application des résolutions relatives à l'appareil de conférence, y compris les résultats d'une consultation entreprise parmi les États membres. La Secrétaire exécutive a déclaré, dans ses observations liminaires, que la consultation avait mis en évidence le rôle unique et vital de la Commission en tant que seul organisme intergouvernemental régional polyvalent dans la région de l'Asie et du Pacifique ayant compétence pour examiner et évaluer collectivement les progrès économiques et sociaux et la durabilité environnementale des pays pris individuellement et de la région dans son ensemble. La Secrétaire exécutive a souligné l'importance de l'appareil de conférence comme moyen permettant à la Commission de remplir efficacement son rôle.

172. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des consultations participatives et approfondies qui s'étaient déroulées parmi les États membres au sujet de la réforme de la CESAP pour renforcer l'efficacité, la focalisation et la pertinence de ses activités. Elles ont remercié la Secrétaire exécutive de ses initiatives à cet égard. À propos de la réforme globale de l'appareil de conférence, certaines délégations ont souligné qu'il était important d'avoir des discussions de fond, un programme bien cadré et un appareil de conférence qui suive la ligne des mesures de réforme en cours du système des Nations Unies. La collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations aux échelons national et sous-régional était également importante. Une délégation a remercié la Secrétaire exécutive de chercher à renforcer la collaboration et la cohérence au niveau régional par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale.

173. Au sujet des comités envisagés à titre d'organes subsidiaires de la Commission, certaines délégations se sont déclarées favorables à une conception basée sur les sujets, qui permettrait de mieux centrer les discussions et faciliterait la désignation des délégués envoyés aux réunions et le suivi des décisions des comités à l'échelon des pays. Certaines délégations ont insisté sur le besoin de souplesse dans la fixation de l'ordre du jour pour permettre l'examen de problèmes émergents comme les changements climatiques, la sécurité énergétique et alimentaire et l'inflation et aussi de tenir compte de la diversité et du nombre important de membres de la Commission. Une délégation a estimé qu'il fallait consacrer un comité distinct à la réduction de la pauvreté, tandis qu'une autre s'est déclarée favorable à un Comité distinct pour les TIC conformément à la structure des comités décrite dans le document E/ESCAP/64/19. Une délégation a mis en relief les besoins spéciaux des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement et la nécessité de permettre aux délégués de ces pays de participer aux réunions dans le cadre de l'appareil de conférence.

174. Une délégation était favorable à un renforcement du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP), indispensable pour l'amélioration continue du fonctionnement de la Commission et pour renforcer l'efficacité et la pertinence de manière à rendre compte des besoins et priorités des membres.

175. Certaines délégations se sont déclarées déterminées à poursuivre l'action de réforme de la Commission pour renforcer l'efficacité dans l'intérêt du développement.

176. La Commission a adopté la résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence.

177. La Commission a adopté cette résolution étant entendu que l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique et l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement

sans littoral continueraient d'appliquer, selon qu'il convient, les mandats définis dans les annexes VI et VII de la résolution 58/1 de la Commission.

Alinéa b)

Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007

178. La Commission a pris note du document E/ESCAP/64/20 contenant le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2006-2007 qui décrivait les faits marquants de l'exécution du programme par domaine et exposait les résultats et les enseignements correspondant à chacun des huit sous-programmes exécutés durant l'exercice biennal.

Alinéa c)

Rapport d'évaluation biennal pour 2006-2007

179. La Commission a pris note du document E/ESCAP/64/21 contenant un rapport sur les évaluations faites par le secrétariat durant l'exercice biennal 2006-2007. Ce rapport portait sur les principales conclusions et recommandations issues des évaluations et donnait un aperçu général du système de suivi et d'évaluation du secrétariat lancé par le Secrétaire exécutif en juillet 2007.

180. Une délégation a noté, au sujet de l'Initiative des quatre nations sur la gouvernance et la gestion des Nations Unies²¹, l'importance d'un renforcement du suivi et de l'évaluation au sein du Secrétariat de l'ONU, notamment à la CESAP, pour améliorer l'exécution des programmes et la fourniture de services aux États membres.

181. Une autre délégation a souligné l'importance du suivi et de l'évaluation dans le contexte du renforcement de la gestion axée sur les résultats et a appuyé fermement les initiatives du secrétariat en la matière. Elle s'est félicitée de la mise en place par la Secrétaire exécutive d'un système de suivi et d'évaluation et a demandé que cela soit rapidement complété par des directives pour l'évaluation.

Alinéa d)

Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011

182. La Commission était saisie du document E/ESCAP/64/22/Rev.1 contenant le projet de cadre stratégique de la CESAP pour la période 2010-2011. La secrétaire exécutive a fait savoir à la Commission que des efforts avaient été faits pour s'assurer que le projet de cadre stratégique soit mieux ciblé et axé sur les résultats et qu'il se fonde sur les avantages comparatifs de la CESAP. Elle a indiqué qu'un premier projet de cadre stratégique avait été examiné par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) lors de sa session extraordinaire du 19 mars 2008 et que des changements importants, suggérés par le CCRP, avaient été intégrés à l'actuel projet de cadre stratégique figurant dans le document

susmentionné de la soixante-quatrième session de la Commission.

183. La Commission a entériné en gros le projet de cadre stratégique de la CESAP pour la période 2010-2011, sous réserve des observations et réserves exposées ci-après.

184. Une délégation a demandé des changements tendant à mieux tenir compte des questions économiques, notamment celles concernant le commerce et les infrastructures, dans la section sur l'orientation générale, et l'inclusion des questions concernant la sécurité routière dans le sous-programme 3.

185. Une délégation a demandé l'insertion d'«autres objectifs de développement convenus au niveau international» dans la réalisation escomptée c) du projet de sous-programme 1, pour assurer la cohérence avec «l'orientation générale» présentée dans la section II du document.

186. Une délégation a souligné l'importance de l'harmonisation de la structure programmatique du cadre stratégique avec l'appareil de conférence de la Commission, se référant en particulier au sous-programme 5 «Technologies de l'information et de la communication et risques de catastrophe» dans le document E/ESCAP/64/22/Rev.1.

187. Une délégation a formulé des réserves au sujet du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale contenant une proposition tendant à augmenter les ressources, y compris les postes, à la CESAP. Aux yeux de cette délégation, une hausse du budget de la CESAP d'une telle ampleur serait inutile. Plusieurs délégations ont exprimé des réserves à propos du sous-programme 8, qui présuppose la création de nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP. Ces délégations ont estimé que le sous-programme proposé devrait être examiné prudemment sur la base d'explications plus détaillées du secrétariat de la CESAP. Une délégation était d'avis que le sous-programme 8 proposé pourrait faire double emploi avec des activités inscrites au projet de sous-programme 1.

188. La Secrétaire exécutive a informé ces délégations que l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/236, avait demandé au Secrétaire général de lui soumettre, à la reprise de sa soixante-deuxième session, une proposition de nature à améliorer l'exécution des mandats portant sur les activités du Secrétariat de l'ONU relatives au développement. La proposition du Secrétaire général pour la CESAP visait à remédier aux manques de capacités du secrétariat pour entreprendre les activités dont il était chargé et à assurer un meilleur équilibre entre les cinq sous-régions de la région de la CESAP dans la programmation. La Secrétaire exécutive a précisé que l'approche sous-régionale n'était pas une modalité nouvelle pour la Commission. Le secrétariat avait déjà un bureau sous-régional pour le Pacifique, le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, qui est chargé de promouvoir la coopération sous-régionale et la coopération entre le Pacifique et l'Asie. Le secrétariat a attiré l'attention sur

²¹ Voir <http://www.the4ni.org/>.

les déclarations adoptées antérieurement par la Commission, où elle réaffirmait le rôle vital de la coopération régionale et sous-régionale et son engagement à renforcer cette coopération, comme en témoignaient par exemple la Déclaration de Shanghai (résolution 60/1) et la Déclaration d'Almaty (résolution 63/1).

189. En réponse à une délégation, qui souhaitait savoir si la CESAP devrait créer un bureau sous-régional pour l'Asie du Sud-Est en Indonésie, alors que le siège de l'organisation se trouvait déjà à Bangkok, en Asie du Sud-Est, la Secrétaire exécutive a indiqué que ce qui était proposé dans le rapport du Secrétaire général c'était de créer un bureau de liaison qui aurait, entre autres, pour tâche de promouvoir la coopération avec le secrétariat de l'ASEAN.

190. Une délégation a exprimé son soutien à l'approche sous-régionale du développement, notant qu'il était important de prendre en considération les groupes sous-régionaux d'autres organisations telles que la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BASD) et le Fonds monétaire international (FMI). La délégation a également appelé l'attention sur la nécessité de veiller à ce que l'inclusion d'un pays dans une sous-région donnée ne l'empêche pas de participer aux activités axées sur d'autres sous-régions.

191. Une délégation a salué et appuyé les efforts visant à renforcer le rôle de la CESAP dans le cadre de l'action globale pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Tout en prenant acte des vues de certaines délégations sur la question de la coopération sous-régionale, la même délégation a exprimé l'espoir que les États membres accorderaient une attention particulière aux vues des pays en développement sur cette question et appuieraient les initiatives pour accroître l'efficacité et l'influence de la CESAP, en particulier les efforts de réforme en cours.

192. La Secrétaire exécutive a fait observer que les commissions régionales dont les structures de secrétariat comprenaient des bureaux sous-régionaux avaient été en mesure d'étendre leur rayon d'action et d'exécuter leurs programmes de travail avec plus d'efficacité et de manière plus équilibrée au bénéfice de leurs membres. La Secrétaire exécutive a déclaré en outre qu'il était important que la CESAP se concentre sur la réponse aux besoins de ses pays membres en développement et qu'une présence sous-régionale renforcée permettrait à la CESAP de répondre plus efficacement aux besoins de ces pays.

193. Deux délégations ont souligné qu'il était important de mettre en œuvre le cadre stratégique proposé en coordination avec d'autres entités des Nations Unies pour plus de cohérence et à l'appui d'une exécution «comme une seule organisation».

Alinéa e)
Renforcement du pilier développement de l'Organisation des Nations Unies dans la région de l'Asie et du Pacifique

194. La Commission était saisie du document E/ESCAP/64/38 contenant le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et les prévisions révisées relatives au budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708).

195. Selon une délégation une décision au sujet de la proposition figurant dans le rapport du Secrétaire général tendant à doter la CESAP de bureaux sous-régionaux appelait un débat approfondi sur toutes les questions et un respect des procédures applicables, en tenant pleinement compte des vues des États membres de la CESAP. Aux yeux de cette délégation, la proposition devrait définir plus avant la répartition des responsabilités entre les bureaux sous-régionaux et le siège de la CESAP.

196. Le secrétariat a informé la Commission que dans sa résolution 45/248 B, l'Assemblée générale avait réaffirmé que la cinquième commission était celle des grandes commissions de l'Assemblée générale qui était chargée des questions administratives et budgétaires, et que les propositions du Secrétaire général contenues dans son rapport seraient examinées par les États membres à l'Assemblée, selon les procédures en vigueur.

197. Une délégation a réaffirmé les priorités du Secrétaire général consistant à renforcer le pilier développement et le programme pour le développement de l'ONU, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement internationalement convenus. Elle a également indiqué que les activités de la CESAP devraient mieux refléter les besoins réels de la région, dans laquelle de nombreuses personnes vivaient dans la pauvreté, dans des zones exposées à la dégradation de l'environnement, et contribuer à améliorer la vie des populations en termes de sécurité économique et environnementale.

Alinéa f)
Activités des institutions régionales

198. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/64/23 et Corr.1, E/ESCAP/64/24 et Corr.1 et 2, E/ESCAP/64/25 et Corr.1, E/ESCAP/64/26 et Corr.1 et E/ESCAP/64/27 et Corr.1, contenant les rapports des institutions régionales de la CESAP, à savoir respectivement le Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS), le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) et le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC).

199. La Commission était aussi saisie des documents E/ESCAP/64/28 et Corr.1 et E/ESCAP/64/29 et Corr.1 qui résument respectivement les résultats de l'examen du fonctionnement de

l'ONUCGMAP et du CAPFTIC demandés par la Commission.

200. Dans sa présentation, la Secrétaire exécutive a informé la Commission qu'elle attachait une grande importance aux activités des institutions régionales. L'ISAP et le CAPFTIC répondaient à des besoins importants en matière de renforcement des capacités et constituaient pour la Commission des mécanismes remplissant un rôle vital en matière de formation. À propos du CERPEDECS, du CAPTT et de l'ONUCGMAP, la Secrétaire exécutive a indiqué que ces institutions avaient un énorme potentiel et qu'elle avait l'intention de veiller particulièrement à ce qu'elles deviennent des centres d'excellence, en particulier pour le transfert de technologie dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

201. Plusieurs délégations ont salué le travail accompli par les cinq institutions régionales dans leurs domaines d'activité respectifs au cours de l'année écoulée; d'autres ont réaffirmé leur ferme détermination à continuer d'appuyer les activités des institutions régionales. Plusieurs délégations ont demandé au secrétariat d'aider les institutions régionales à assurer une plus grande stabilité financière et ont exhorté les membres et membres associés à augmenter leurs contributions annuelles à ces institutions.

202. Une délégation a prié le secrétariat de renforcer les directives sur la mobilisation des fonds au profit des institutions régionales, s'agissant notamment de la diversification des sources de financement et de l'assouplissement des modes de contribution. La même délégation a souligné que les institutions régionales devraient répondre aux besoins prioritaires des États membres et mettre l'accent sur les résultats concrets de leurs activités.

203. Certaines délégations ont salué la qualité des activités de formation et autres activités exécutées par le CAPFTIC dans le domaine des TIC. Une délégation a souhaité bénéficier du partage des connaissances et de l'information organisé par le Centre. Le représentant de la République de Corée, pays hôte, a remercié les pays qui participaient aux activités du CAPFTIC, et notamment les pays membres de son conseil d'administration, et a noté les progrès accomplis par le Centre et ses réalisations, et notamment l'organisation de plusieurs ateliers de formation importants et ses travaux de recherche et services consultatifs pendant la brève période écoulée depuis l'ouverture du Centre au milieu de 2006. La délégation mongole a salué le travail accompli par le CAPFTIC dans le cadre du projet d'académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics et espérait collaborer avec le CAPFTIC au renforcement de la capacité des fonctionnaires nationaux dans le domaine de la planification des politiques pour édifier progressivement en Mongolie une économie de la connaissance. Le CAPFTIC était devenu une plateforme pour le développement et la promotion de l'utilisation des TIC dans les pays membres.

204. Le représentant de l'Inde a exprimé l'opinion que le CAPTT était de plus en plus reconnu dans la région comme facteur de promotion du transfert de technologie et de la coopération Sud-Sud dans l'innovation technologique et a indiqué que son gouvernement envisageait de financer la deuxième phase du projet sur les systèmes nationaux d'innovation, une fois achevée la négociation d'un accord avec la CESAP portant sur la création d'un fonds d'affectation spéciale. Le travail entrepris par le CAPTT sur l'innovation écologique locale était très apprécié comme l'était également le site Web du CAPTT où l'on trouvait des informations précieuses sur la gestion de l'innovation, le transfert de technologie et l'innovation locale. Le représentant de l'Inde a en outre prié les pays membres de songer à fournir à titre gracieux des experts au CAPTT. Le représentant du Pakistan, notant le rôle important joué par le Centre dans la région et se félicitant que le CAPTT ait donné suite aux suggestions faites lors des sessions annuelles de son conseil d'administration, a exprimé l'intention de son gouvernement d'accroître sa contribution annuelle au financement du Centre. Conformément au paragraphe 9 des statuts du CAPTT²², la Commission a élu, outre un représentant du pays hôte, l'Inde, des représentants des pays suivants au Conseil d'administration du Centre pour la période 2008-2011: Bangladesh, Chine, Fidji, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Pakistan, Sri Lanka, Thaïlande, Vanuatu et Viet Nam.

205. Certaines délégations ont salué l'important travail accompli par le CAPSA et l'ONUCGMAP dans le domaine de l'agriculture. Pour elles, les activités de ces deux institutions régionales revêtaient une grande importance pour la promotion de la sécurité alimentaire dans les pays membres. Le représentant du Pakistan a relevé que les défis découlant de la révolution verte, comme les destructions causées par les ravageurs et les maladies phytosanitaires, la diminution des ressources en eau et la dégradation des sols et de l'environnement, représentaient des menaces graves pour la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale des systèmes de production agricole et qu'il fallait y remédier. Il a également noté que la réduction de la pauvreté en milieu rural au moyen du renforcement de la compétitivité de la production agricole pouvait recevoir un appui dans le cadre des activités des institutions régionales de la CESAP.

206. Certaines délégations se sont félicitées du travail accompli par l'ISAP. La délégation mongole a indiqué que de nombreux statisticiens et experts de son pays suivaient les programmes annuels de formation de l'ISAP, ce qui avait immensément enrichi la capacité de ses services statistiques d'assurer le suivi des progrès concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres secteurs de développement. Le gouvernement mongol envisageait d'augmenter sa contribution à l'ISAP. La délégation japonaise a déclaré que la contribution financière de son gouvernement à l'ISAP pourrait être réduite substantiellement en raison

²² Résolution 61/4 de la Commission, annexe.

de la situation financière de son pays. Elle a rappelé la demande du conseil d'administration tendant à ce que l'ISAP formule un plan stratégique de long terme pour assurer son avenir financier. La délégation japonaise a aussi demandé aux gouvernements de consulter leurs services statistiques nationaux afin que leurs besoins quant à la formation statistique dispensée à Tokyo soient pleinement reflétés dans les demandes futures.

207. Plusieurs délégations ont constaté que l'ONUCGMAP avait progressé dans l'exécution de son programme de travail dans des domaines comme les technologies de conservation des ressources agricoles, les biocarburants, la transformation des produits agricoles à valeur ajoutée, les changements climatiques et le Mécanisme pour le développement propre ainsi que les essais de matériel agricole à travers une proposition d'établir un réseau asiatique pour ces essais. La délégation pakistanaise a noté que la base de ressources humaines et la gestion opérationnelle de l'ONUCGMAP avaient été renforcées et améliorées. Les activités de partage de l'information et des connaissances et de relations publiques avaient progressé à la suite de l'amélioration de la présentation du site Web du Centre, des publications de recherche et des activités de création de partenariat avec l'équipe de pays de l'ONU en Chine, les principales institutions de contrepartie dans le pays hôte, les organismes de coordination régionaux du Centre et les autres parties prenantes. Une délégation s'est associée à la conclusion de l'examen du l'ONUCGMAP selon laquelle il était important que cette institution élargisse le champ de ses activités de coopération technique en dehors du pays hôte²³.

208. La Secrétaire exécutive, dans ses observations finales, a remercié la Commission de son appui aux institutions régionales de la CESAP, y compris le soutien généreux reçu des pays hôtes qu'étaient la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon et la République de Corée. La Secrétaire exécutive a réaffirmé sa ferme détermination à renforcer les institutions régionales en tant que centres d'excellence en vue de fournir des services plus efficaces aux États membres.

Alinéa g)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les conclusions de l'inspection de la gestion axée sur les résultats telle qu'appliquée à la CESAP

209. La Commission était saisie du document E/ESCAP/64/30 qui présentait les conclusions de l'inspection de la gestion axée sur les résultats telle qu'appliquée à la CESAP, effectuée par le Bureau des services de contrôle interne. La Commission a pris note du plan d'action mis au point par le secrétariat en réponse au rapport de l'inspection. Elle a aussi pris note de l'état actuel d'application de ce plan. Une délégation a fait observer que le rapport offrait une bonne base pour les efforts de réforme que menait la CESAP, et notamment le recensement des domaines où elle avait un avantage comparatif.

Alinéa h)

Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

210. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/64/31 et E/ESCAP/64/31/Corr.1, E/ESCAP/64/31/Add.1 et E/ESCAP/64/31/Add.1/Corr.1, contenant le rapport du CCRP. Le représentant de la Malaisie, rapporteur du Comité consultatif à la Commission, a exposé les grandes lignes des activités du CCRP durant l'année écoulée.

211. La Commission a noté que le CCRP avait continué d'exercer concrètement son rôle consistant à donner des avis au secrétaire exécutif et à entretenir une coopération et des consultations étroites entre les membres et le secrétariat.

212. Depuis la soixante-troisième session de la Commission, le CCRP avait tenu huit sessions ordinaires, une session ad hoc, une session informelle et une session spéciale, sept réunions du Groupe de travail sur l'appareil de conférence et sept réunions du Groupe de travail informel sur les projets de résolution.

213. Le Comité consultatif avait fourni à la Secrétaire exécutive des avis utiles au sujet des préparatifs de la session en cours de la Commission en délibérant abondamment sur les questions relatives à l'étude thématique, à l'ordre du jour, au calendrier et à la date et au lieu de la session.

214. L'examen de l'appareil de conférence avait également été un sujet majeur des travaux du CCRP, en particulier dans le cadre des délibérations du Groupe de travail sur l'appareil de conférence présidé par le Pakistan. Le Groupe de travail avait examiné un questionnaire d'enquête, distribué à tous les États membres, et avait débattu du champ d'activité, des fonctions et du rôle de la Commission, de ses comités et de ses organes spéciaux, des priorités thématiques et sectorielles et des modalités et de la durée des réunions qui auraient lieu dans le cadre d'un appareil de conférence restructuré. Un projet de résolution sur ce sujet avait été rédigé pour examen par la Commission à sa soixante-quatrième session.

215. Le Comité consultatif avait aussi donné des avis à la Secrétaire exécutive sur les moyens de faire progresser l'application des recommandations énoncées dans le rapport d'inspection du Bureau des services de contrôle interne sur les pratiques de gestion fondées sur les résultats à la CESAP et sur le plan d'action du secrétariat pour appliquer ces recommandations. Le CCRP avait examiné également le cadre stratégique 2010-2011 et formulé des observations et des suggestions à son sujet.

216. Quelques délégations ont félicité le CCRP pour son rapport et pour ses activités au cours de l'année écoulée. Elles ont mentionné particulièrement l'intérêt des avis du CCRP sur les préparatifs des sessions annuelles de la Commission, la huitième session de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, l'examen de l'appareil de conférence, l'examen de l'application des résolutions et le cadre stratégique pour 2010-2011. Portant une appréciation favorable sur les travaux du CCRP et formulant l'espoir que tous les représentants continueraient à soutenir et renforcer son fonctionnement, une délégation a fait observer que le secrétariat devrait suivre de près les recommandations du CCRP tendant à mieux contribuer au développement économique et social de la région.

²³ Voir E/ESCAP/64/28 et Corr.1, chap. III, recommandation 3.

Alinéa i)

Rapports des organes intergouvernementaux régionaux

Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est

217. La Commission était saisie du rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (CCPM), transmis pour information en tant que note du secrétariat (E/ESCAP/64/INF/1 et Corr. 1).

218. La Commission a été informée des activités du CCPM en 2007. Ces activités étaient axées essentiellement sur une meilleure coordination des programmes géoscientifiques des institutions géoscientifiques nationales des pays membres, y compris la poursuite de la valorisation des ressources humaines et du renforcement des capacités institutionnelles, l'augmentation des flux d'échange d'information technique et de transfert de technologie entre les pays membres et les pays et organisations coopérants. Dans le secteur des géoressources, deux activités ont été mises en relief: l'aboutissement du projet de renforcement des capacités institutionnelles et le travail effectué au titre du projet relatif à la politique et à la gestion pétrolières. Dans le secteur géoenvironnemental, le CCPM s'était concentré sur les aléas naturels et l'évaluation d'impact environnemental afin d'aider les pays membres à planifier et à gérer les dangers liés aux tsunamis.

219. Concernant le secteur de la géoinformation, la Commission a pris acte de la participation active du CCPM à la mise en œuvre de la résolution 60/192 de l'Assemblée générale relative à l'Année internationale de la planète Terre, 2008, notamment à la mise au point d'une publication sur le patrimoine géologique de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sous la forme d'un annuaire, à la fois attrayant et instructif, des sites géologiques.

Rapport de la Commission du Mékong

220. La Commission était saisie du rapport de la Commission du Mékong transmis pour information en tant que note du secrétariat (E/ESCAP/64/INF/2 et Corr.1).

221. La Commission a été informée des activités de la Commission du Mékong en 2007, qui faisaient suite au Plan stratégique 2006-2010 adopté en 2006 par le Conseil de la Commission du Mékong. Ces activités se fondaient sur une approche intégrée de la gestion des ressources en eau, mettant l'accent sur des plans de développement couvrant l'ensemble du bassin du Mékong et sur la coopération avec les partenaires régionaux de développement et les partenaires de dialogue, à savoir la Chine et le Myanmar. La Commission a noté le rôle important joué par les pays membres de la Commission du Mékong dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités et programmes visant le développement durable des ressources en eau et des ressources connexes dans le bassin du Mékong, y

compris le Programme de partenariat pour le Mékong. Le représentant de la Commission du Mékong a réaffirmé la volonté de son organisation de continuer à coopérer avec la CESAP, notamment pour la mise en œuvre de la résolution 56/1 de la Commission relative à la Décennie de la coopération au développement de la sous-région bassin du Mékong (2000-2009).

222. La Commission a noté que plusieurs programmes de la Commission du Mékong, tels que le programme pour la gestion et l'atténuation des inondations et le programme de navigation, étaient devenus pleinement opérationnels en 2007 et que plusieurs autres programmes avaient été lancés avec un appui vigoureux de la part des partenaires de développement de la Commission du Mékong, qu'il s'agisse de la phase 2 du programme relatif au plan de développement du Bassin du Mékong ou du suivi du programme sur l'utilisation de l'eau. Elle a également noté que trois nouveaux programmes avaient été lancés en 2007 concernant le développement de l'hydroélectricité, la gestion des sécheresses et la gestion de l'information et des connaissances.

223. Une délégation a fait observer que la Commission du Mékong accomplissait une tâche unique et importante pour la promotion de l'utilisation équitable et durable de l'eau et des ressources connexes dans le bassin du Mékong, compte tenu de l'intensification du processus de développement dans les pays de la région et de la pression que ce processus exerçait sur l'environnement et les ressources en eau. La Commission s'est félicitée des progrès enregistrés dans différents domaines d'activité de la Commission du Mékong et a appelé les pays membres de ladite commission à redoubler d'efforts pour faire avancer les plans de travail qui avaient été convenus et l'application des accords en vigueur. Elle a aussi exprimé sa gratitude pour l'appui apporté à la Commission du Mékong par les donateurs bilatéraux et multilatéraux et a pris note des progrès accomplis avec les partenaires de dialogue de la Commission du Mékong que sont la Chine et le Myanmar.

Rapport du Comité des typhons

224. La Commission était saisie du rapport du Comité des typhons transmis pour information en tant que note du secrétariat (E/ESCAP/64/INF/3 et Corr.1).

225. La Commission a été informée des activités menées par le Comité des typhons en 2007 à la suite de l'adoption en 2006 de son plan stratégique 2007-2011. Il a pris note des importantes réalisations, des grandes questions et des orientations futures concernant les trois grands domaines d'activité du Comité: météorologie, hydrologie, ainsi que prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes. Le rapport décrivait les progrès réalisés dans l'exécution du plan stratégique, en particulier l'intégration entre ces trois grandes composantes en vue de mieux contribuer au développement socioéconomique dans ces trois domaines clefs. Le rapport décrivait également des initiatives comme la mise au point du système

d'information sur les catastrophes, instrument stratégique destiné à soutenir les efforts du Comité pour devenir une des principales organisations sous-régionales s'occupant des catastrophes cycloniques.

226. Une délégation s'est félicitée de la nouvelle approche adoptée par le Comité des typhons pour aider ses membres à mieux gérer les catastrophes liées aux typhons. Elle a appelé la communauté des donateurs et les organisations internationales à accroître le soutien apporté au Comité des typhons afin de permettre à celui-ci de réaliser son ambition de devenir la meilleure organisation sous-régionale du monde en matière de gestion des catastrophes cycloniques.

227. La Commission a pris note du nouveau dispositif institutionnel du secrétariat du Comité des typhons, transféré à Macao (Chine) en février 2007, et du vigoureux soutien du Gouvernement chinois et de la Région administrative spéciale de Macao. La Commission a noté que la Thaïlande accueillerait la quarante et unième session du Comité des typhons dans la deuxième moitié de 2008, pour commémorer le quarantième anniversaire de sa création, en 1968 à Bangkok, par la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

228. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a informé la Commission que le quinzième Congrès météorologique mondial, tenu à Genève en mai 2007, avait exprimé ses sincères remerciements à deux organismes intergouvernementaux régionaux, le Groupe OMM/CESAP d'experts sur les cyclones tropicaux et le Comité des typhons, pour l'excellent travail qui était accompli en vue du renforcement des mesures de préparation, d'alerte et de prévention concernant les cyclones tropicaux, les ondes de tempête et les inondations dans la région. Le représentant de l'OMM a fait savoir que son organisation continuerait à faire tout son possible pour appuyer l'action de ces deux organismes.

Point 4 de l'ordre du jour

Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions

229. La Commission était saisie du document E/ESCAP/64/32 qui présentait un aperçu des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires en 2007.

230. En introduction, la Secrétaire exécutive a souligné à quel point les activités de coopération technique de la CESAP étaient essentielles pour faire en sorte que le travail analytique et normatif soit bien ancré dans les réalités nationales. C'est ce lien vital qui faisait de la Commission un organisme plus adapté et doté d'une plus grande capacité de réaction. La Secrétaire exécutive a noté que, dans son travail de coopération technique, la CESAP devait se focaliser clairement sur les questions transfrontières et apporter une valeur ajoutée à l'action menée par les équipes de pays de l'ONU.

231. La Secrétaire exécutive a fait savoir à la Commission que, au cours de l'année écoulée, les partenariats avec les organismes appartenant ou non au système des Nations Unies avaient constitué un élément clef de la stratégie de coopération technique de la CESAP. La CESAP avait apporté sa contribution au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et avait utilisé ces instruments pour la planification et l'exécution des programmes. Le Mécanisme Asie-Pacifique de coordination régionale, que présidait la CESAP, constituait une plateforme permettant aux organismes des Nations Unies de renforcer la coopération interinstitutions et d'accroître, au niveau de la région, la cohérence du système des Nations Unies.

232. La Secrétaire exécutive a informé la Commission que le secrétariat avait reçu, en 2007, des contributions pour les activités de coopération technique se montant à un total d'environ 15 millions de dollars, provenant du budget ordinaire et de contributions volontaires. Le secrétariat avait exécuté des programmes pour un montant de 17,6 millions de dollars environ, soit une augmentation de quelque 30 % par rapport à l'année précédente.

233. La Secrétaire exécutive a fait savoir à la Commission qu'environ 5,5 millions de dollars de dons avaient été versés aux pays et aux organisations au titre du Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est. Ces dons avaient servi au financement des services consultatifs concernant les tsunamis, à la diffusion d'alertes et autres formes de communication en matière de catastrophes aux niveaux régional et national, au renforcement des capacités en matière de mise en œuvre des procédures opérationnelles standard et des instruments connexes et pour la cartographie communautaire des aléas. Plusieurs partenaires des Nations Unies avaient versé d'importantes contributions au fonds: Commission océanique intergouvernementale, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et OMM. La Secrétaire exécutive a indiqué que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs de ce type représentaient un service unique que la CESAP pouvait fournir aux États membres et qu'ils offraient un potentiel qu'il convenait d'exploiter davantage.

234. La Secrétaire exécutive a informé la Commission que la CESAP avait collaboré étroitement avec le Groupe spécial du PNUD pour la coopération Sud-Sud dans le cadre de la promotion d'importantes initiatives de coopération Sud-Sud dans des domaines tels que la connectivité dans le Pacifique au moyen des TIC et la coopération Sud-Sud pour la réduction des risques de catastrophe. La coopération Sud-Sud sous-tendait un certain nombre d'autres grandes initiatives régionales, telles que le réseau de la Route d'Asie et le réseau du Chemin de fer transasiatique, ainsi que l'Accord commercial Asie-Pacifique.

235. La Secrétaire exécutive a exprimé sa profonde gratitude aux donateurs, des pays développés et des pays en développement, ainsi qu'aux autres partenaires de premier plan, dont le soutien indéfectible avait permis au secrétariat de mettre en œuvre toute une série de programmes de coopération technique qui avaient contribué à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

236. Elle a fait savoir à la Commission que, au cours de l'année à venir, elle mettrait l'accent sur une approche programmatique renforcée, en se concentrant sur de nouvelles modalités d'exécution de l'assistance technique. Elle s'est félicitée de la perspective de bénéficier de l'appui continu de la Commission et d'un niveau accru de contributions volontaires pour le programme de coopération technique, témoignant d'une volonté réaffirmée de renforcer la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique.

237. Plusieurs délégations ont félicité le secrétariat la CESAP pour son action en matière de coopération technique et pour les progrès accomplis en 2007. Une délégation a encouragé vivement le secrétariat la CESAP à renforcer encore ses activités de coopération technique, avec une attention toute particulière pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en vue d'un développement régional plus équilibré et inclusif.

238. Une délégation a noté que les activités de coopération technique de la CESAP constituaient un important moyen de promouvoir la coopération économique et le développement social dans la région. Elle estimait que, compte tenu de la réforme l'Organisation des Nations Unies et de la situation propre à la région, la CESAP devrait adopter une perspective régionale plus large en matière de coopération technique, réduire le nombre de projets opérationnels spécifiques et promouvoir davantage la coopération économique et sociale ainsi que le développement durable. Étant donné le grand nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême dans les pays de la région, cette délégation a souhaité que la CESAP mobilise davantage de ressources pour la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

239. La Commission a pris acte des annonces de contribution ci-dessous faites par les membres et membres associés de la CESAP pour 2008.

240. *Brunéi Darussalam.* Le secrétariat a reçu notification écrite que le Gouvernement du Brunei Darussalam verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
ISAP	15 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	1 000

241. *Chine.* La délégation chinoise a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et projets spéciaux de la CESAP	1 000 000 ¥ plus 150 000 dollars <i>Dollars</i>
ONUCGMAP	20 000
CAPTT	20 000
ISAP	40 000

242. *Inde.* La délégation indienne a confirmé que son Gouvernement continuerait à apporter un appui financier aux niveaux ci-après:

	<i>Dollars</i>
CAPTT	200 000 (équivalent en roupies)
ONUCGMAP	15 000
ISAP	15 000

243. La délégation indienne a également annoncé qu'une contribution accrue à l'ISAP était à l'étude. En outre, le Gouvernement indien avait fourni des fonds pour des activités de projet du CAPTT. En 2007, une somme en roupies équivalent à 25 000 dollars avait été versée pour le projet sur la promotion des innovations locales dans les pays d'Asie et du Pacifique. La délégation a exprimé l'espoir que les résultats du projet rendront possible la commercialisation de ces innovations. Enfin, la deuxième phase du projet sur la promotion des systèmes nationaux d'innovation dans les pays de la région Asie-Pacifique était actuellement examinée par le Gouvernement, dans l'attente de la conclusion avec la CESAP d'un accord sur un fonds d'affectation spéciale.

244. *Indonésie.* Le secrétariat a reçu notification écrite que le Gouvernement indonésien verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
CAPTT	35 000
ONUCGMAP	29 982

245. *Iran (République islamique).* Le secrétariat a reçu notification écrite que le Gouvernement de la République islamique d'Iran verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
Programme de travail de la CESAP	20 000
ONUCGMAP	15 000
CAPTT	10 000
ISAP	10 000

246. *Japon*. La délégation japonaise a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
Programme de travail de la CESAP (Fonds de coopération Japon-CESAP) (pour 2009)	150 000
ISAP (pour la période avril 2008-mars 2009)	1 681 080

247. La délégation japonaise a également fait savoir que son Gouvernement apporterait une contribution en nature équivalent à 1 093 770 dollars à l'ISAP pour la période allant d'avril 2008 à mars 2009. En outre, il octroierait de bourses à 61 personnes par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale et en coopération avec l'ISAP.

248. *Macao (Chine)*. Le secrétariat a reçu notification écrite que le Gouvernement de Macao (Chine) verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
CAPFTIC	5 000
CAPTT	5 000
CERPEDECS	3 000
ISAP	15 000

249. *Malaisie*. La délégation malaisienne a réaffirmé la volonté de son Gouvernement de continuer à promouvoir les activités de coopération technique de la CESAP et a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
CAPTT	14 985
CERPEDECS	10 000
ISAP	20 000

250. *Mongolie*. Le secrétariat a reçu notification écrite que le Gouvernement mongol verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
Programme de travail de la CESAP	2 500
CERPEDECS	2 500
ISAP	10 000

251. *Pakistan*. Le secrétariat a reçu notification écrite que le Gouvernement pakistanais verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
CAPTT	7 500
ISAP	15 000

252. *République de Corée*. La délégation de la République de Corée a réaffirmé que son Gouvernement soutenait vigoureusement les activités de coopération technique de la CESAP à travers le fonds de coopération République de Corée-CESAP. Des contributions s'élevant à 10 millions de dollars environ avaient été versées depuis 1987. La délégation a indiqué que son Gouvernement était attaché à renforcer la coopération avec la CESAP en vue d'augmenter l'efficacité et l'efficacité des activités de coopération technique financées par le fonds et a réaffirmé son soutien au CAPFTIC.

253. *Sri Lanka*. La délégation de Sri Lanka a exprimé ses remerciements pour les différentes contributions reçues par son Gouvernement. Elle a indiqué que, comme les années précédentes, son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
ONUCGMAP	5 000
CAPTT	5 000
ISAP	10 000

254. En outre, la délégation a fait savoir que le Gouvernement sri lankais annoncerait ultérieurement le montant des contributions qui seraient versées au CAPFTIC et au CERPEDECS.

255. *Thaïlande*. La délégation thaïlandaise a annoncé qu'en 2008 son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

	<i>Dollars</i>
CAPTT	15 000
ONUCGMAP	15 000
CERPEDECS	10 000
ISAP	20 000
CCPM	40 000
Comité des typhons	12 000
Fonds d'affectation spéciale pour les cyclones tropicaux	2 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	1 000
Fonds d'affectation spéciale pour la participation des économies en transition défavorisées et de la Mongolie	2 000

256. En outre, la délégation a annoncé que son Gouvernement verserait une contribution supplémentaire d'un montant de 1 620 000 baht correspondant au coût du bureau local du CCPM.

257. Le secrétariat a reçu notification écrite que le Gouvernement turque verserait la contribution ci-après :

	<i>Dollars</i>
Fonds d'affectation spéciale pour les tsunamis	100 000

258. En conclusion, la Secrétaire exécutive a remercié la Commission de son appui pour les activités de coopération technique du secrétariat et remercié les gouvernements de leurs annonces de contribution pour 2008. Elle a souligné l'importance de ce secteur d'activité, compte tenu du fait que les résultats des projets de coopération technique avaient constitué des apports particulièrement utiles aux travaux normatifs et analytiques de la CESAP. Elle a noté que les contributions extrabudgétaires des donateurs avaient augmenté au cours des dernières années. Cette tendance positive était essentiellement due à l'accroissement des contributions des pays en développement de la région et témoignait de l'importance qu'accordaient les membres et membres associés de la Commission ESAP à la coopération Sud-Sud.

259. La Secrétaire exécutive a assuré la Commission que le secrétariat continuerait à collaborer étroitement avec les autres entités des Nations Unies, notamment les équipes de pays, pour faire en sorte que ses activités opérationnelles s'inscrivent dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à l'échelon des pays. Cela permettrait de réaliser des synergies et d'éviter les doubles emplois, ainsi que de promouvoir la cohérence à l'échelle du système. En conclusion, la Secrétaire exécutive a déclaré que le secrétariat continuerait à planifier son programme de coopération technique en coopération étroite avec les États membres, de manière que soient mis en œuvre des projets répondant à la demande et donnant des résultats concrets au bénéfice de tous les membres de la CESAP.

Point 5 de l'ordre du jour

Date, lieu et thème de la soixante-cinquième session de la Commission

260. La Commission était saisie du document E/ESCAP/64/33.

261. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles préféreraient que la soixante-cinquième session de la Commission se tienne à la fin d'avril ou à la mi-mai 2009 à Bangkok.

262. Au cours des délibérations sur la date de la soixante-cinquième session, on a fait observer qu'il fallait tenir compte de la période de fêtes du nouvel an thaïlandais à la mi-avril, des fêtes nationales importantes qui tombaient entre le 30 avril et les premiers jours du mois de mai et du fait que les consultations sur la date de la soixante-quatrième session s'étaient étalées sur plusieurs mois. Les délégations japonaise et thaïlandaise étaient favorables à l'examen de deux possibilités dans la période allant de la troisième semaine d'avril et de la mi-mai, tandis que les

délégations australienne, indonésienne, mongole et pakistanaise ont exprimé une position souple au sujet des dates de la soixante-cinquième session.

263. À propos du thème de la soixante-cinquième session et des choix présentés dans le document E/ESCAP/64/33, plusieurs délégations, citant la crise alimentaire en cours, ont déclaré qu'elles préféreraient soit la formule mentionnant l'agriculture durable et la sécurité alimentaire (voir E/ESCAP/64/33, par. 5 f) soit un hybride de cette formule et de celle mentionnant la sécurité de l'eau et le développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/64/33, par. 5 d)). Certaines délégations ont indiqué que leur préférence initiale s'était portée sur d'autres options, par exemple la formule mentionnant la société de l'information et l'économie du savoir et les partenariats public-privé, mais qu'elles feraient preuve de souplesse. La délégation de la Fédération de Russie a invité le secrétariat à prendre en considération la valeur ajoutée que pourraient produire ses travaux sur le thème mentionnant l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, tout en évitant de faire double emploi avec les travaux des autres organismes du système des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Secrétariat de l'ONU.

264. La Commission a adopté la décision 64/1 sur la date, le lieu et le thème de la soixante-cinquième session de la Commission.

265. Il a été convenu que l'étude que le secrétariat établirait sur le thème de la session tiendrait compte des questions relatives à l'économie du savoir touchant à la problématique de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire.

Point 6 de l'ordre du jour

Thème de la soixante-quatrième session: «Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique»

Table ronde ministérielle

266. La table ronde ministérielle s'est ouverte par un exposé de la Secrétaire exécutive de la CESAP sur l'étude thématique intitulée «Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique»²⁴. Cet exposé a été suivi d'un rapport sur les principaux résultats du Forum Asie-Pacifique des entreprises, 2008 tenu à Bangkok le 27 avril 2008. Il y a eu ensuite deux débats: un pour un groupe ministériel et un autre pour un groupe de partenaires pour le développement. La Secrétaire exécutive a fait office de modérateur. Le groupe ministériel comprenait les personnalités dont le nom suit:

- M. Kim Jong-hoon, Ministre du Commerce, Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée
- M. Fred Fono, Vice-Premier Ministre des Îles Salomon

²⁴ Publication des Nations Unies, n° de vente E.08.II.F.13.

S. E. le Général Poonpirom Liptapanlop,
Ministre de l'énergie de la Thaïlande

S. E. M. Liu Jieyi, Ministre assistant chinois des
affaires étrangères

M. K.C. Singh, Secrétaire du Ministère des
affaires étrangères de l'Inde

Le groupe des partenaires pour le développement
comprenait:

S. E. M^{me} Jennifer Mary Shipley, Représentante
du Club de Madrid et ancien Premier Ministre
de la Nouvelle-Zélande

M^{me} Ursula Schaefer-Preuss, Vice-présidente de
la Banque asiatique de développement chargée
de la gestion des connaissances et du
développement durable

M. Martin Khor, Directeur de Third World
Network.

267. La Secrétaire exécutive a résumé les principales conclusions et recommandations de l'étude thématique et appelé l'attention sur les grands problèmes de sécurité énergétique en Asie et dans le Pacifique, les éléments caractéristiques d'un cadre énergétique durable et le chemin à suivre. Elle a expliqué que les problèmes soulevés par la sécurité énergétique dans la région étaient dus à la croissance rapide de la demande d'énergie, à la flambée des prix de l'énergie, aux incertitudes dans d'autres domaines du développement et aux multiples menaces qui pesaient gravement sur les perspectives de développement des pays de la région, sur tous les plans: tant au niveau économique et social qu'environnemental, sans oublier les problèmes posés par les changements climatiques. La demande d'énergie augmentait rapidement dans la région mais certains pays, en particulier les pays les moins avancés et les pays sans littoral ainsi que les petits États insulaires en développement prenaient du retard. Ils risquaient de souffrir le plus des effets négatifs de l'insécurité énergétique croissante. La Secrétaire exécutive s'est déclarée profondément préoccupée par les conséquences de la crise énergétique pour les populations pauvres et par la dépendance croissante de la région à l'égard des combustibles fossiles qui rendaient les pays vulnérables à la hausse des prix de l'énergie et aux effets des changements climatiques.

268. Au sujet de la sécurité énergétique, la Secrétaire exécutive a mis en relief la nécessité d'adopter un modèle nouveau, celui de l'énergie durable, de façon à enclencher un cercle vertueux de l'énergie durable. Elle a évoqué trois grands éléments d'un tel cercle vertueux: l'importance donnée à la qualité de la croissance économique, un plus large recours aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique et le renforcement des mesures d'atténuation des changements climatiques. L'adhésion à ce modèle de l'énergie durable n'était pas synonyme d'un freinage de la croissance économique mais servirait à décourager les gaspillages et la surconsommation d'énergie qui avaient des coûts économiques et environnementaux élevés. L'objectif ultime était de parvenir à un développement inclusif et durable.

269. La Secrétaire exécutive a estimé qu'un tel changement de modèle n'était pas une simple question d'utilisation des technologies et des savoir-faire techniques mais nécessitait une volonté politique et une capacité d'anticipation. De plus, le changement de modèle énergétique ne pouvait pas être appliqué seulement par quelques pays. Il supposait que tous les États membres s'y associent par le biais de la coopération régionale. Il était également très urgent de promouvoir les partenariats public-privé pour développer l'infrastructure énergétique et le commerce de l'énergie dans la région. Dans ce contexte, la Secrétaire exécutive a mentionné l'idée, exposée dans l'étude thématique, de créer un système énergétique transasiatique couvrant l'ensemble de la région et liant les diverses sous-régions entre elles par une infrastructure énergétique commune. En conclusion, la Secrétaire exécutive a proposé les services du secrétariat pour aider les pays à poursuivre la stratégie et la vision qui venaient d'être décrites en utilisant les rôles multiples de la CESAP en tant que promoteur du changement de modèle, agent du changement, facilitateur et pôle régional de connaissances.

270. Le Coprésident du Forum Asie-Pacifique des entreprises, 2008 a rendu compte à la Table ronde des principaux résultats du Forum qui s'était tenu en marge de la soixante-quatrième session de la Commission, sur le thème: «La sécurité énergétique: les possibilités ouvertes par la coopération énergétique régionale et les partenariats public-privé». Le Forum avait réuni environ 250 participants représentant les États membres, le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires ainsi que les organisations intergouvernementales et les organismes du système des Nations Unies. Le Coprésident a déclaré que la coopération régionale et les partenariats public-privé pour renforcer la sécurité énergétique étaient les principaux moyens d'action pour réaliser le développement durable. Il a souligné que la région devrait s'efforcer d'élargir l'accès aux sources énergies renouvelables sans compromettre la prospérité à long terme ni la durabilité environnementale et que la sécurité énergétique, l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique étaient des éléments essentiels d'une stratégie énergétique à long terme pour la région. Le Coprésident a insisté sur la nécessité de remplacer les politiques énergétiques indépendantes par des politiques énergétiques interdépendantes en renforçant la confiance à l'échelle de la région. Les pouvoirs publics devraient faciliter la réalisation d'investissements du niveau nécessaire dans l'infrastructure énergétique, notamment dans de petits projets qui créeraient d'importantes sources nouvelles d'approvisionnement en énergie. Le Coprésident a estimé qu'un effort collectif des différentes parties prenantes était nécessaire pour l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation aux situations nouvelles et que tous les États membres auraient un rôle à jouer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce au nouveau modèle de système énergétique.

271. Le Ministre du commerce du Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée a informé la table ronde que son pays avait réalisé une croissance économique rapide au cours des décennies récentes malgré des ressources énergétiques propres très limitées et sa dépendance à l'égard des sources d'énergie importées. Pour la République de Corée, la sécurité énergétique correspondait donc à un approvisionnement en énergie sûr à des prix raisonnables. Dans ce contexte, le nouveau gouvernement du pays accordait la priorité à la sécurité énergétique dans le programme national de développement. Il poursuivait des activités conjointes axées sur l'offre avec ses fournisseurs pour la mise en valeur et la prospection et en recherchant des conditions de transport économiquement rationnelles et une coordination avec les pays exportateurs d'énergie, de pair avec le développement de sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour réduire la dépendance envers les combustibles fossiles et pour lutter contre les changements climatiques, de façon à promouvoir une économie à basse émission de carbone et qui ménage l'environnement. Le Ministre a mentionné trois domaines essentiels pour promouvoir la coopération régionale, à savoir le système énergétique transasiatique proposé, l'échange de meilleures pratiques et l'encouragement du développement des énergies renouvelables et du transfert de technologie.

272. Le Vice-Premier Ministre des Îles Salomon a décrit les problèmes spécifiques de sécurité énergétique rencontrés par les États insulaires du Pacifique. La plupart des économies insulaires du Pacifique étaient dépourvues de ressources propres d'hydrocarbures et dépendaient largement des importations d'énergie. La sécurité énergétique était devenue récemment un problème critique pour deux raisons. Premièrement, les États insulaires du Pacifique ne pouvaient plus compter sur les sociétés pétrolières multinationales pour s'assurer un approvisionnement ininterrompu de produits pétroliers car bon nombre de ces sociétés avaient recentré leurs activités sur les plus grands marchés dans d'autres régions du monde. Deuxièmement, à cause des prix élevés, les produits pétroliers étaient devenus onéreux. Dans le but de réduire la dépendance vis-à-vis des importations d'énergie, les îles du Pacifique investissaient dans des sources d'énergie renouvelables comme les énergies hydroélectrique, solaire et éolienne. L'adoption de procédures d'achat groupé pour mettre en commun les ressources disponibles serait avantageuse pour les États insulaires du Pacifique qui bénéficieraient ainsi d'un meilleur approvisionnement en produits pétroliers, de transports efficaces, de prix compétitifs et de meilleurs outils de gestion financière.

273. Le Ministre thaïlandais de l'énergie a déclaré qu'il était important d'assurer le développement durable grâce à la fourniture d'énergie à des niveaux de prix raisonnables. Les prix élevés des produits pétroliers créaient une occasion de renforcer la gestion de l'offre et de la demande d'énergie, particulièrement dans les secteurs de la production et des services, au niveau des ménages et dans les écoles. La Thaïlande cherchait aussi

à développer la prospection pétrolière et gazière aux échelons national et international, outre ses activités de recherche et la mise en place de technologies des énergies renouvelables et des énergies de remplacement. Le Gouvernement avait pour objectif de réduire l'intensité énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, ce qui contribuerait à la réalisation du développement durable. D'autre part, la Thaïlande procédait à une étude de faisabilité du nucléaire qui se déroulerait sur trois ans en vue de la construction éventuelle d'une centrale nucléaire (de 4 000 MW) conformément aux normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les 13 prochaines années. Le Ministre a noté également que la Thaïlande devenait une plaque tournante pour le gaz et l'électricité en Asie du Sud-Est.

274. Le Ministre assistant chinois des affaires étrangères a déclaré qu'entre 1991 et 2005, le PIB de la Chine avait augmenté au rythme de 10 % par an avec un taux de croissance énergétique de 5 %. D'après les prévisions du XI^e plan quinquennal (2005 à 2010), la Chine devrait réduire de 20 % sa consommation d'énergie par unité de PIB. En 2007, cette consommation avait été inférieure de 48 % à celle de 1990 grâce à des modifications dans la répartition des sources d'énergie consommées, l'utilisation de technologies avancées, l'élimination progressive des industries à forte intensité énergétique et la sensibilisation du public à la conservation de l'énergie. La Chine avait diversifié son approvisionnement énergétique en optimisant la répartition de ses sources. Elle prévoyait aussi de porter la part des énergies renouvelables de 7 à 15 % d'ici à 2020. Au total, la Chine satisfaisait 90 % de ses besoins d'énergie par sa propre production. Simultanément, le gouvernement protégeait activement l'environnement. La Chine jouait un rôle important dans de nombreux mécanismes multilatéraux en matière d'énergie et collaborerait étroitement dans l'harmonie avec tous les pays à un développement propre et durable dans la région.

275. Le secrétaire du Ministère indien des affaires extérieures a informé la table ronde qu'un plan d'action national sur les changements climatiques serait publié en juin 2008. Il a annoncé aussi que l'Inde accueillerait la Conférence internationale sur l'énergie renouvelable en 2010. La volonté politique était importante pour promouvoir les énergies renouvelables mais la technologie et les moyens financiers jouaient aussi un rôle critique. Au sujet des biocarburants, le secrétaire a déclaré qu'il fallait trouver une réponse à la question des arbitrages entre les biocarburants et la sécurité alimentaire. L'Inde avait une vaste et riche expérience dans le développement et l'utilisation des technologies des énergies renouvelables. Le problème était cependant d'abaisser les coûts de développement. Le secrétaire a invité les pays membres de la Commission à s'intéresser aux programmes de formation régionaux de l'Inde sur le développement des énergies éolienne et solaire, de l'hydroélectricité et des biocarburants pour répondre à leurs besoins énergétiques.

276. Le débat a été ensuite ouvert à l'assistance. Le représentant du Bangladesh a constaté que la sécurité énergétique était essentielle pour une croissance équitable qui permette de dissiper les menaces pesant sur l'harmonie sociale et le développement. Plusieurs mesures de gestion de la demande tendant à augmenter et diversifier l'offre d'énergie par l'amélioration du réseau électrique avaient été prises au Bangladesh, par exemple des réparations de matériel dans les centrales électriques, la réduction des pertes au cours du transport et de la distribution et la construction de nouvelles centrales. Le représentant a estimé que l'étude thématique n'accordait pas suffisamment d'attention aux arbitrages dans la gestion du secteur. Il a mentionné toute une série de problèmes pertinents, dont la justification économique des possibilités offertes par les énergies renouvelables, l'accès limité aux technologies de l'énergie, le manque d'investissements étrangers directs, la difficulté à modifier les modes de consommation et la structure oligarchique du marché de l'approvisionnement en énergie. Le représentant a demandé à la communauté internationale d'utiliser une partie des gains réalisés par les pays producteurs d'énergie pour aider les pays en développement à faible revenu.

277. La délégation kazakhe a déclaré que la sécurité énergétique revêtait une grande importance pour son pays qui allait devenir l'un des dix principaux producteurs et exportateurs mondiaux de pétrole et de gaz d'ici à 2017. Le Kazakhstan possédait aussi de vastes gisements d'uranium et jouerait un rôle important dans le développement du secteur de l'énergie nucléaire. La délégation a affirmé que son pays, en tant que fournisseur d'énergie, avait pleinement conscience de sa responsabilité s'agissant d'assurer l'équilibre et la sécurité énergétiques dans l'ensemble du monde. La délégation a estimé que la sécurité énergétique ne consistait pas seulement à assurer un approvisionnement stable en ressources énergétiques mais dépendait aussi de l'existence d'une demande d'énergie prévisible et régulière. Elle a réitéré la proposition du Président du Kazakhstan à l'Assemblée générale en septembre 2007 (voir document A/62/PV.4) tendant à définir une stratégie énergétique et environnementale mondiale qui pourrait être examinée au sommet mondial sur le développement durable en 2012. La délégation a estimé que la sécurité énergétique exigeait une démarche collective qui comprenait la collaboration avec les organisations internationales et d'autres parties prenantes.

278. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que la sécurité énergétique était une priorité mondiale et que son pays participait activement au marché mondial. La solution du problème de la sécurité énergétique passait par les hydrocarbures et le développement d'énergies de remplacement. Une coopération régionale au sujet du marché énergétique serait bénéfique aussi bien aux exportateurs qu'aux importateurs. La Fédération de Russie portait un intérêt croissant à la région Asie-Pacifique, s'agissant du pétrole et du gaz. La CESAP était un cadre idéal pour

un dialogue entre acheteurs et vendeurs de ressources énergétiques et pourrait contribuer activement à l'étude des possibilités de développement conjoint de l'infrastructure, d'harmonisation des normes et d'analyse des politiques nationales concernant le transport de transit de l'énergie. La Fédération de Russie participait déjà à un programme de coopération sous-régionale en Asie du Nord-Est dans le cadre de la CESAP et envisageait de collaborer activement avec la CESAP et d'autres institutions internationales à la sécurité énergétique par la coopération régionale.

279. Le représentant du Pakistan a suggéré que la CESAP veille à ce que les conclusions issues de l'étude thématique débouchent sur l'élaboration d'une stratégie qui serait appliquée concrètement et soumise à un suivi. Plusieurs pays et organisations sous-régionales, à des niveaux différents, pourraient tirer avantage d'une coalition de groupes sous-régionaux permettant de mettre en commun l'expérience acquise et les enseignements recueillis. Le représentant a estimé qu'il fallait tenir compte des rapports entre la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'énergie. Il a suggéré de prendre des mesures pour créer un fonds d'affectation spéciale qui aiderait les pays à faire face aux chocs énergétiques et alimentaires. Il a exprimé la crainte que l'intégration des coûts écologiques, en entraînant une augmentation des prix des carburants, nuise aux pauvres.

280. La représentante du Club de Madrid et ancien Premier Ministre néozélandais a pris la parole la première au cours de la deuxième partie de la table ronde. Elle a indiqué que le Club de Madrid s'intéressait spécialement à trois domaines clés. L'un d'eux concernait les changements climatiques après 2012, particulièrement sur l'atténuation, l'adaptation, la technologie, la coopération et le financement. La croissance économique et l'atténuation des changements climatiques dépendaient d'une collaboration qui tienne compte des questions de souveraineté. La sécurité énergétique était un problème transasiatique et international. Elle nécessitait que les pays collaborent avec des organisations internationales comme l'ONU. La représentante a noté aussi que les problèmes énergétiques ne seraient résolus que si toutes les parties prenantes travaillaient ensemble, particulièrement les milieux scientifiques, les institutions financières et la société civile. En outre, une synergie de la science, de l'innovation et des financements apparaissait nécessaire pour la sécurité énergétique, et la représentante a estimé qu'un pas en avant serait fait si la CESAP pouvait réunir les parties prenantes susmentionnées. Le besoin d'élargir l'accès aux services énergétiques était davantage une question d'équité que de sécurité énergétique. L'accès à des services énergétiques d'un coût raisonnable devait être un impératif international.

281. La Vice-Présidente de la Banque asiatique de développement (BAsD) a déclaré que la Banque souhaitait renforcer encore sa coopération avec la CESAP. Le cercle vertueux mentionné dans l'exposé de la Secrétaire exécutive pourrait être un point d'entrée pour la BAsD et la CESAP afin de coopérer plus

étroitement, en particulier à la promotion des énergies renouvelables et des technologies énergétiquement efficaces. La BASD poursuivait des activités de coopération pour promouvoir les pratiques optimales, le transfert de technologie et les petits projets pour l'énergie renouvelable. La Banque avait établi une nouvelle stratégie de l'énergie centrée sur l'aide aux États en développement pour le passage à une économie à basse émission de carbone, des approvisionnements énergétiques fiables à un coût raisonnable, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ainsi que la maximisation de l'accès aux services énergétiques pour tous et la réforme du secteur de l'énergie. La Banque avait plusieurs initiatives en cours pour apporter une aide aux pays en développement, dont l'initiative pour l'efficacité énergétique, l'initiative pour le marché du carbone, l'initiative pour des transports durables et l'initiative sur l'énergie pour tous. Enfin, la BASD participait à la mise au point du cadre pour les investissements proposé par le G-8 pour un programme sur les changements climatiques.

282. Le Directeur de Third World Network a déclaré qu'il y avait place pour une collaboration beaucoup plus large avec les organisations gouvernementales dans la région. Il a fait référence à plusieurs faits et problèmes mentionnés dans l'étude thématique pour illustrer les difficultés que connaissaient les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, notamment celles inhérentes aux changements climatiques et au manque d'accès à l'énergie pour lutter contre la pauvreté. Le Directeur a souligné que la manière dont les pays de la région dépensaient des fonds pour développer l'infrastructure aurait des conséquences à long terme et condamnerait les économies à un modèle de consommation unique pour de nombreuses décennies. Il a rappelé que les objectifs de croissance économique continue, l'accès des pauvres aux services énergétiques, la stabilité environnementale et la réduction des émissions qui causaient les changements climatiques répondaient à de nobles intentions mais appelaient des compromis. Il était difficile de demander aux pays qui possédaient des ressources en combustibles fossiles de ne pas en faire usage, et il fallait se demander ce qui se passerait à l'échelle mondiale si les prix de ces combustibles devaient augmenter davantage encore. Le Directeur a posé la question difficile de savoir si les pays riches pouvaient subventionner les pays moins favorisés et a estimé que la CESAP serait bien placée pour s'occuper de la question de la collaboration au sujet des problèmes régionaux.

283. À l'issue du débat ouvert aux partenaires dans le processus de développement, la Secrétaire exécutive a invité les participants à la réunion à faire des observations et à poser des questions. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré que son pays appuyait bon nombre d'orientations générales mises en évidence dans l'étude thématique; il a recommandé de porter attention en priorité à des marchés de l'énergie ouverts, à l'efficacité énergétique et à une mise en valeur moins polluante des combustibles fossiles, domaines où

la coopération entre les États devait être renforcée. Le représentant a estimé plus approprié d'envisager la sécurité énergétique comme un objectif mondial qui ne pouvait être atteint qu'avec la participation de toutes les régions du monde. Dans ce contexte, il fallait encourager le commerce intrarégional de l'énergie entre l'Asie et le Pacifique et les autres régions. Le représentant a souligné aussi qu'il fallait explorer les mécanismes de coordination existant pour faciliter la coopération énergétique dans la région avant d'en créer de nouveaux et que les accords de haut niveau sur la sécurité énergétique ne pouvaient permettre d'atteindre l'objectif de la sécurité énergétique régionale en l'absence d'un appui à l'échelon local.

284. Le représentant de la Mongolie a déclaré que les prix élevés de l'énergie mettaient en danger les efforts de développement. Il fallait tenir compte de la situation particulière de chaque pays pour définir les politiques et stratégies destinées à renforcer la sécurité énergétique.

285. Le représentant du Viet Nam a estimé que la coopération pour la sécurité énergétique devait être envisagée sous différents angles, notamment la mise en valeur de ressources énergétiques durables, l'amélioration de l'efficacité, la sécurité de la prospection, de la production et du transport de l'énergie, la stabilisation du marché de l'énergie et la protection de l'environnement. Cette coopération devrait être conçue dans une perspective régionale tenant compte des intérêts et de la sécurité de chaque pays, eu égard aux impératifs de la souveraineté nationale, à l'égalité et aux avantages mutuels.

286. Le représentant du Japon a mentionné l'engagement de son pays en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et a réitéré l'annonce faite au Forum économique mondial selon laquelle le Japon avait lancé un partenariat avec Cool Earth, nouveau mécanisme d'un coût de 10 milliards de dollars É.-U. pour financer l'accès aux énergies propres et des projets pour l'efficacité énergétique dans les pays en développement. Il a estimé, s'agissant du système énergétique transasiatique, que les États membres devraient utiliser pleinement les mécanismes existants afin d'éviter le chevauchement des activités.

287. Le représentant de la République islamique d'Iran était d'avis que l'offre et la demande étaient tout aussi importantes l'une que l'autre pour la sécurité énergétique. Sans des efforts pour protéger à la fois les producteurs et les consommateurs, des fluctuations futures pourraient entraîner de nouveaux problèmes de sécurité énergétique. Le représentant a demandé que la CESAP prenne en considération la sécurité de la demande énergétique de même que la sécurité de l'offre.

Point 7 de l'ordre du jour

Questions de politique générale intéressant la région de l'Asie et du Pacifique

Déclaration de politique générale de la Secrétaire exécutive

288. La Secrétaire exécutive a fait observer que si la région de l'Asie et du Pacifique avait bien produit de vastes richesses dans un laps de temps assez court, elle se trouvait actuellement aux prises avec un affaiblissement de la conjoncture économique mondiale précipité par la crise des crédits hypothécaires aux États-Unis d'Amérique. Les cours du pétrole n'avaient jamais été aussi élevés, la vie de centaines de milliers d'habitants de la région était devenue précaire en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires, et plusieurs pays étaient actuellement déstabilisés par des mouvements de contestation.

289. La Secrétaire exécutive voyait là l'occasion pour la CESAP de se revitaliser et de se repositionner pour jouer un rôle stratégique crucial, à l'appui des États membres de la Commission, du secteur privé et des partenaires de la société civile, pour favoriser l'avènement d'un ordre économique et social plus équilibré et mieux intégré ainsi que pour résoudre les problèmes de la pauvreté et de l'inégalité et préserver l'environnement et le bien-être dans la région.

290. La Secrétaire exécutive a relevé dans la région de l'Asie et du Pacifique quatre déséquilibres qu'il fallait corriger pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints dans la région. Il y avait d'abord un déséquilibre économique considérable. Alors qu'elle était la plus dynamique au monde, la région comptait encore 640 millions de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. Comme l'agriculture était le principal gagne-pain des pauvres, il était urgent de prêter attention aux problèmes de ce secteur. L'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* (2008) montrait que l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre agricole permettait de réduire considérablement la pauvreté. Néanmoins, depuis les années 80, les investissements publics dans l'équipement rural avaient considérablement diminué et les services publics qu'utilisaient les ruraux pauvres s'étaient fortement dégradés. La Secrétaire exécutive a souligné que si l'on voulait trouver des solutions durables à la crise alimentaire qui frappait actuellement la région, il était urgent de changer les politiques.

291. Le deuxième type de déséquilibre qu'il fallait corriger était d'ordre social. Dans beaucoup de pays, les revendications sociales et l'exclusion révélaient une fracture sociale en fonction de l'appartenance ethnique, de la religion ou de la classe sociale, ainsi qu'une discrimination systémique et la violence dont étaient victimes les femmes et les filles. L'exclusion et la discrimination sociales interdisaient souvent l'accès aux services de base et mettaient en péril de nombreux segments de la population.

292. Le troisième type de déséquilibre concernait l'environnement. L'environnement de la région subissait une charge grandissante, qui dépassait sa capacité d'absorption. Une croissance économique et un accroissement de la population rapides exerçaient des pressions de plus en plus fortes sur les ressources naturelles et rendaient les progrès économiques et

sociaux extrêmement difficiles. La Secrétaire exécutive a souligné que la gageure pour les pays en développement de la région était d'abandonner progressivement les combustibles fossiles pour adopter des sources d'énergie moins polluantes tout en préservant la croissance et le développement auxquels ils aspiraient.

293. La Secrétaire exécutive a relevé un quatrième type de déséquilibres: un «déficit de compassion». En Asie et dans le Pacifique, les progrès pourraient être beaucoup plus rapides si la bureaucratie ne freinait pas le processus. Alors que des secteurs importants des administrations étaient sensibles aux besoins et aspirations des groupes marginalisés et défavorisés, beaucoup de fonctionnaires ne manifestaient aucune sympathie pour les petites gens et leur combat quotidien pour faire valoir leurs droits. Si tous ceux qui fournissaient des services de base aux pauvres éprouvaient de la compassion pour les plus humbles et agissaient avec efficacité, ces services seraient beaucoup mieux assurés, à un coup marginal proche de zéro, et cela aurait un impact considérable sur le développement de la région.

294. La Secrétaire exécutive a évoqué les mesures qu'elle avait prises pour renforcer la Commission depuis son entrée en fonction. D'abord, elle avait conféré au programme une orientation plus précise et plus stratégique pour guider la fourniture de services aux États membres, et s'était, notamment, efforcée de faire de la CESAP un acteur régional essentiel susceptible d'aider les États membres à concevoir un ordre économique et social plus équilibré et intégré. Deuxièmement, la Secrétaire exécutive s'était employée à mettre en place de solides partenariats stratégiques avec d'autres acteurs régionaux, de façon à produire un impact plus grand et plus durable. Troisièmement, elle avait relancé le mécanisme de coordination régionale, présidé par la CESAP. Ce mécanisme se transformait progressivement en une plateforme régionale capable d'assurer la cohérence à l'échelle du système et entre les partenariats, de façon à parvenir plus vite à «l'unité d'action» du système au niveau régional. Quatrièmement, la Secrétaire exécutive a indiqué qu'elle préparait la CESAP à devenir une plateforme de coopération Sud-Sud et un cadre pour des discussions utiles sur le transfert de technologies entre les pays de la région et entre les sous-régions.

295. Pour conclure, la Secrétaire exécutive a indiqué que la CESAP était bien placée pour diriger et coordonner avec les autres organismes régionaux des Nations Unies l'action menée au niveau régional pour faire face aux problèmes de développement qu'elle avait évoqués, en particulier la crise financière actuelle. À ce sujet, elle a souligné que les pays en développement devaient entamer des consultations régionales pour étudier des dispositifs complémentaires plus souples et plus durables et des mesures communes de coordination des politiques macroéconomiques et de surveillance des marchés financiers et des flux de capitaux dans la région.

Alinéa a)

Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable depuis la soixante-troisième session de la Commission

296. La Commission était saisie du Rapport de la Secrétaire exécutive sur les principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable depuis la soixante-troisième session de la Commission (E/ESCAP/64/35).

297. La Commission a rendu hommage au secrétariat pour son rôle en faveur d'un développement économique et social durable dans les pays de la région. Il a été reconnu que la CESAP avait contribué à faire avancer les initiatives de coopération régionale pour faire face aux problèmes économiques et sociaux rencontrés par les pays de la région.

298. La Commission a pris note avec préoccupation des conséquences socio-économiques néfastes de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers. Dans un contexte de flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires, elle a reconnu l'importance de la sécurité énergétique et du développement durable. Les petits États insulaires membres ont relevé que la hausse des prix des produits pétroliers s'était répercutée sur le coût du transport et sur la disponibilité et les prix des produits alimentaires dans les îles dont la population était dispersée.

299. Plusieurs délégations ont mentionné l'importance du développement des technologies pour améliorer l'efficacité énergétique et l'usage des énergies de remplacement, spécialement des ressources énergétiques renouvelables, pour renforcer la sécurité énergétique aux échelons national et régional. Elles ont souhaité un renforcement du transfert de technologie par la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

300. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance de l'atténuation des effets et de l'adaptation aux conséquences des changements climatiques, reconnue par le Plan d'action de Bali adopté à la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue en décembre 2008. Pour plusieurs délégations, il était souhaitable d'adopter une approche globale pour réagir aux changements climatiques en intégrant la sécurité énergétique, la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire dans la formulation de leur plan national de développement.

301. Certaines délégations se sont déclarées déterminées à appliquer des stratégies de développement pour une croissance économique soutenue qui préserve l'environnement. Cela comprenait la promotion de modes durables de consommation et de production. Une délégation a déclaré que son pays était décidé à poursuivre sa croissance économique sans dépasser les émissions d'oxyde de carbone des pays développés. Plusieurs délégations ont annoncé que leur pays était résolu à assurer la gestion des ressources naturelles et le développement de l'agriculture de manière durable et inclusive; elles ont réaffirmé leur engagement à donner

la priorité à la recherche-développement dans le domaine des énergies renouvelables. On a rappelé l'utilité des moyens comme les évaluations de l'impact environnemental et la nécessité d'appliquer des politiques intégrées et écologiquement durables dans la planification du développement urbain. Une délégation a estimé que les mesures visant à attirer les investissements du secteur privé pouvaient renforcer les stratégies d'atténuation des conséquences des changements climatiques.

302. Plusieurs délégations ont estimé que la coopération régionale et sous-régionale étaient des moyens essentiels pour lutter contre les changements climatiques. Certaines délégations ont fait valoir que la durabilité environnementale des villes asiatiques devrait être un domaine d'intérêt majeur pour la CESAP. Pour certaines délégations, si les échanges de carbone étaient d'une grande importance à l'échelon mondial, d'autres mesures comme le transfert des technologies des énergies renouvelables durables et d'autres technologies écologiquement saines étaient tout aussi utiles. Une délégation a proposé de mettre en commun les ressources pour la recherche-développement et les pratiques optimales en matière d'énergies de remplacement propres.

303. Plusieurs délégations ont estimé que la CESAP devrait encourager davantage la coopération Sud-Sud et les partenariats public-privé. La Commission a pris note des problèmes particuliers rencontrés par les petits États insulaires en développement à cause des conséquences des changements climatiques, comme la montée du niveau des océans et la perte de biodiversité qui menaçaient les moyens de subsistance des populations et auxquelles il fallait chercher à remédier par un renforcement de la coopération régionale.

304. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance d'une saine gestion des ressources en eau, particulièrement pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement de base, et de l'application de politiques de gestion intégrée de ces ressources. Le représentant du Kazakhstan a informé la Commission que son pays avait l'intention de créer un centre eurasiatique pour l'eau qui serait une grande entreprise scientifique et industrielle travaillant à la solution des problèmes écologiques des bassins d'alimentation en eau de la région. La Turquie a informé la Commission qu'elle accueillerait la septième session du Comité chargé d'examiner l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à Istanbul, du 3 au 14 novembre 2008, et le cinquième Forum mondial sur l'eau du 16 au 22 mars 2009 à Istanbul pour permettre un partage de données d'expérience dans la gestion de l'eau. Une délégation a mis en relief l'importance de la coopération régionale dans la promotion de la gestion durable, de l'utilisation équitable et de la mise en valeur de l'eau et des ressources aquatiques connexes du Mékong au bénéfice et pour le bien-être des populations du bassin du Mékong.

305. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la gestion des risques de catastrophe pour un développement socioéconomique durable, insistant sur la nécessité de renforcer la coopération régionale pour une gestion plus efficace des catastrophes naturelles. Une délégation a appelé l'attention sur les lourdes conséquences des catastrophes naturelles qui aggravaient encore les effets des hausses spectaculaires des prix mondiaux des céréales alimentaires, des combustibles et des engrais.

306. La Commission a constaté que les catastrophes pouvaient avoir des conséquences négatives pour le développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a noté l'importance de la coopération régionale pour la gestion des catastrophes. Une délégation a estimé que l'adaptation aux conséquences des changements climatiques était une tâche exigeante pour les pays en développement. Elle a recommandé que les pays développés procurent une aide en matière de transfert de technologie et une aide financière aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour faciliter leur adaptation aux conséquences néfastes des changements climatiques.

307. La délégation indienne a informé la Commission que l'Inde était disposée à appuyer, en principe, la proposition tendant à mettre en place un fond d'un million de dollar des États-Unis sous les auspices de la CESAP, aux fins de financer diverses études de politique générale en vue de la mise en place du cadre pour une sécurité énergétique durable en Asie-Pacifique. Les modalités précises de la constitution d'un tel fond pourraient être fixées ultérieurement.

308. Deux délégations ont préconisé que la CESAP mette en place, en coopération avec les parties concernées, notamment la BASD, les organismes compétents des Nations Unies et les États membres, un fond pétrole régional pour aider les pays importateurs de pétrole à faire face à leurs difficultés de balance des paiements. Une délégation a suggéré la création d'une banque alimentaire régionale pour faire face aux pénuries alimentaires soudaines. La même délégation a aussi préconisé la création d'un fond régional pour le climat à l'appui des mesures d'adaptation à l'impact des changements climatiques et des catastrophes naturelles connexes et d'atténuation de leurs effets pour en protéger les pays de la région.

309. Une délégation a noté que la CESAP cherchait en permanence à créer une base solide pour un développement inclusif et durable dans la région de l'Asie et Pacifique. À cet égard, la même délégation a noté la tenue en octobre 2007 de la Conférence ministérielle de la CESAP sur le partenariat public-privé pour le développement des infrastructures, au cours de laquelle la Déclaration de Séoul avait été adoptée. La République de Corée a proposé d'accueillir une conférence ministérielle sur la prévention des risques de catastrophe à Séoul en 2010. La délégation attendait de la CESAP qu'elle contribue davantage au développement durable et inclusif des pays membres.

310. Une délégation a prié la CESAP de renforcer les moyens techniques et financiers du Centre de l'énergie de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) pour lui permettre d'étudier et de proposer des moyens de renforcer rapidement le commerce régional de l'énergie.

311. La délégation singapourienne a informé la commission que son pays accueillerait, en collaboration avec la CESAP en tant qu'un de ses partenaires stratégiques, le premier sommet des villes du monde en juin 2008 qui serait consacré aux enjeux de l'urbanisation et du développement durable. Parallèlement à ce sommet, se tiendrait également un sommet des villes de l'Asie de l'Est aux fins de procéder à un échange de pratiques exemplaires et de connaissances spécialisées sur l'aménagement d'éco-villes conviviales.

312. La Commission a noté que le transfert de technologies et l'échange de pratiques exemplaires étaient cruciaux pour stimuler la productivité agricole, promouvoir les sources d'énergies nouvelles et améliorer l'efficacité énergétique. De nombreuses initiatives étaient en cours au niveau local dans la région de l'Asie et du Pacifique, notamment dans le domaine de l'utilisation de sources d'énergie nouvelle propre. La délégation a suggéré que la CESAP serve de banque pour de telles idées et pratiques exemplaires. La mise en commun des ressources pour la recherche-développement axée sur desdites pratiques exemplaires devrait s'avérer bénéfique pour la région.

313. La Commission a noté les problèmes de développement des pays insulaires du Pacifique. Certaines délégations ont constaté que la CESAP pouvait jouer un rôle important dans la promotion de la coopération régionale pour aider les pays insulaires du Pacifique à résoudre leurs problèmes, notamment dans l'optique d'un développement et d'une croissance économique durables. Une délégation a demandé le renforcement de la coopération et du partenariat entre la CESAP, ses membres, et les entreprises privées dans la région de l'Asie et du Pacifique pour aider les pays insulaires du Pacifique à résoudre les problèmes liés aux changements climatiques et à la montée du niveau de la mer, à la sécurité énergétique, à la sécurité alimentaire et au manque de capacités. La même délégation a souligné que cette coopération, si elle était assurée par le truchement d'institutions sous-régionales et d'autres partenaires dans le processus de développement, serait perçue comme complémentaire. Une délégation a fait observer qu'on ne saurait trop souligner que le «P» dans «CESAP» était un peu oublié au moment où les risques et les menaces dans le Pacifique étaient ressentis comme de plus en plus aigus, avec la montée des prix de l'énergie et du fait de difficultés à résoudre ce problème en raison des caractéristiques géographiques et démographiques de ces pays.

314. Certaines délégations ont noté que la création de la Route d'Asie et du Réseau du Chemin de fer transasiatique encourageait le développement économique et facilitait le commerce et le tourisme dans

la région. Une délégation a encouragé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier l'Accord intergouvernemental sur le Chemin de fer transasiatique de façon qu'il puisse entrer en vigueur avant la fin de l'année.

315. La République islamique d'Iran a offert d'accueillir en 2010 le Forum des ministres asiatiques des transports. Elle préconisait une plus grande coopération régionale en vue de l'établissement d'un mécanisme régional, qui serait placé sous les auspices de la CESAP, en vue de gérer les risques de catastrophe naturelle par l'échange de données et d'informations et d'offrir des services d'alerte rapide. À ce sujet, les pays ont été invités à soutenir la proposition de la République islamique d'Iran tendant à créer un centre Asie-Pacifique de gestion des risques de catastrophe à l'aide des technologies de l'information, des communications et de l'espace.

316. Tout en réaffirmant l'importance des organisations sous-régionales, pour ce qui est de jeter les bases du développement durable, une délégation a demandé instamment que l'on renforce la coopération entre la CESAP et l'Organisation de coopération économique.

317. La Commission a noté que la création d'infrastructures était une condition préalable importante du développement du secteur énergétique. À ce sujet, une délégation a noté combien il importait d'appliquer intégralement et sans retard le Programme d'action d'Almaty. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction les résultats de la réunion régionale du Groupe d'experts des pays en développement eurasiatiques sans littoral chargé de préparer l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty. Une délégation a exprimé sa gratitude à la CESAP et au Bureau du Haut représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour leur volonté constante d'aider les pays ayant des besoins particuliers.

318. La Commission a été informée des résultats obtenus par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement dans ses activités de création de capacités, et de l'aide apportée à ce Centre par la République de Corée.

319. La Commission a été informée que le Japon saluait les travaux de la CESAP dans des domaines tels que les statistiques, le handicap et l'environnement, et continuerait à soutenir ses travaux dans ces domaines, et notamment le Cadre régional de Biwako, par le biais du fonds de coopération Japon-CESAP.

320. Une délégation a salué le travail de création de capacités techniques accompli par la CESAP dans le domaine des statistiques, et celui de l'ISAP en particulier. Une délégation a également exprimé son ferme appui au rétablissement du Comité de statistique, qui contribuera au développement de la région. La délégation a noté en particulier avec gratitude le travail

accompli par la CESAP dans l'amélioration des statistiques du handicap.

321. La Commission a constaté l'impulsion apportée par la Secrétaire exécutive au repositionnement de la CESAP pour en faire une organisation plus efficace dans la poursuite de la cohérence à l'échelle du système et d'une meilleure coordination entre elle et les autres organismes des Nations Unies. Certaines délégations ont demandé que l'on s'efforce de mieux cibler les travaux dans les domaines où la CESAP avait des avantages comparatifs. Une délégation a demandé à la CESAP d'améliorer la transparence en consultant plus souvent les États membres.

322. Certaines délégations ont indiqué qu'elles étaient favorables à l'adoption de la résolution sur l'appareil de conférence de la Commission (E/ESCAP/64/L.12/Rev.1). Une délégation a souligné l'importance de la coopération sous-régionale pour le développement durable et une autre a indiqué l'intérêt qu'elle portait à l'idée d'accueillir un bureau sous-régional dans son pays.

**Alinéa b)
Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2008**

323. La Commission était saisie du document intitulé «Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2008: maintenir la croissance économique et revitaliser l'agriculture pour une prospérité partagée» (E/ESCAP/64/36). Le document faisait le point de la situation économique et sociale dans la région et évaluait les risques pesant sur l'économie. Il donnait également un aperçu du secteur agricole dans la région et des moyens de faire face à la crise alimentaire naissante à travers une relance de ce secteur.

324. La Commission s'est félicitée que, malgré la montée des risques, les pays en développement de l'Asie et du Pacifique aient enregistré, en 2007, des performances économiques impressionnantes. Elle a noté qu'avec une croissance économique soutenue et dépassant de loin la moyenne mondiale, la région était devenue la locomotive de la croissance mondiale. Il ressortait des conclusions de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2008, que la région était entrée dans une phase d'incertitude accrue avec un ralentissement possible de l'économie mondiale, des risques grandissants sur les marchés financiers internationaux et l'augmentation inexorable des prix alimentaires et pétroliers. Tout en affirmant que le maintien de la stabilité macroéconomique devrait être la priorité dans le contexte actuel, plusieurs délégations ont insisté sur le fait que les pressions inflationnistes dues à l'augmentation des prix alimentaires et pétroliers poseraient un défi pour la gestion macroéconomique. À cet égard, une délégation a appelé le secrétariat de la CESAP à axer ses activités de coordination et de conseil sur l'aide apportée aux pays membres pour conserver des fondamentaux macroéconomiques sains, promouvoir des bases microéconomiques solides et

renforcer leur capacité de résister aux chocs extérieurs. Tout en reconnaissant le rôle tenu par les bonnes politiques macroéconomiques et les réformes microéconomiques destinées à promouvoir un climat favorable pour les entreprises, une délégation a souligné la nécessité d'une plus grande mobilisation des investissements privés nationaux et étrangers et de l'ouverture des pays aux possibilités offertes par l'économie mondiale en matière de commerce et d'investissement.

325. Tout en observant que la région de la CESAP abritait encore environ deux tiers des pauvres du monde, la Commission a noté avec inquiétude le niveau élevé et croissant du prix des produits alimentaires et de l'énergie, situation qui, si elle se poursuivait, pourrait saper les efforts de la région pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a été noté que l'augmentation des prix alimentaires et les disettes étaient inextricablement liées, entre autres, à la flambée des prix du pétrole, aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. À ce propos, certaines délégations ont souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes régionaux de coopération, tels qu'un fonds régional pour le pétrole destiné à aider les pays importateurs, et une banque alimentaire régionale pour faire face aux situations d'urgence dues aux pénuries alimentaires.

326. Plusieurs délégations ont noté que l'un des plus grands défis auxquels étaient confrontés la plupart des pays de la région de la CESAP était à la fois de trouver les moyens de maintenir une croissance forte et de traduire cette croissance en avantages tangibles en termes de développement social. À cet égard, plusieurs délégations ont mis l'accent sur les conclusions de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2008 selon lesquelles l'agriculture pouvait jouer un rôle crucial dans la réalisation des objectifs que constituaient la réduction de la pauvreté et la croissance pour tous. Une délégation a appelé le secrétariat de la CESAP à donner la priorité à la question émergente que représentait la sécurité alimentaire, car la gestion des ressources alimentaires serait, au cours de l'année à venir, le défi le plus important pour les décideurs. L'accroissement de la productivité agricole grâce aux investissements dans l'irrigation, les routes rurales et l'électricité rurale, la fourniture d'intrants agricoles subventionnés aux paysans pauvres, le règlement du problème de la dette agricole, et le transfert de technologie ont été considérés comme des mesures importantes propres à revitaliser le secteur. Certaines délégations ont informé la Commission des activités menées dans leur pays pour le développement des transports ruraux comme moyen d'améliorer l'accessibilité des zones rurales et de lutter contre la pauvreté.

Alinéa c)

Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP

327. La Commission était saisie du document E/ESCAP/64/37, intitulé «Un futur à portée demain: progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire

pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique».

328. Le Groupe de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique a été constitué dans le cadre de la soixante-quatrième session de la Commission. Il a appelé l'attention sur les enjeux et les perspectives de la réalisation des OMD dans la région, s'agissant en particulier de plusieurs insuffisances relevées dans le troisième rapport régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement soumis pendant la session de la Commission. La Secrétaire exécutive de la CESAP a présenté le point subsidiaire 7 c) de l'ordre du jour sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP. La Secrétaire exécutive a également dirigé les débats du groupe de haut niveau. Ses propos liminaires ont été suivis par les exposés des cinq membres du groupe, qui ont passé en revue un vaste éventail de questions et de préoccupations essentielles pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Le groupe était composé de :

- M. Chakravati Rangarajan, Président de la Commission sur le sida en Asie
- M^{me} Meutia Farida Swasono, Ministre d'État indonésienne des droits des femmes
- M^{me} Syeda Hameed (Ministre d'État) membre de la Commission indienne de la planification
- M. Baatar Choisure, Ambassadeur et Directeur général de la coopération multilatérale au Ministère mongol des affaires étrangères
- M. Yilmaz Akyuz, Expert financier et ancien directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement à la CNUCED.

329. La Secrétaire exécutive a prononcé un discours d'orientation. Elle a noté que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 était la clef de voûte de la stratégie de développement de la région et l'accélération de ce processus était un but commun à tous. À mi-parcours, le bilan des efforts menés à cet effet dans la région de l'Asie et du Pacifique était mitigé. Des progrès sensibles avaient été accomplis pendant de nombreuses années, mais il n'y en avait guère eu pendant bien d'autres. Il y a eu d'importantes avancées dans les domaines de la réduction de la pauvreté liée au revenu, de l'augmentation des taux d'inscription à l'école primaire et secondaire et du renforcement de la participation des femmes à la vie économique. Néanmoins, dans la région, 641 millions de personnes vivaient encore au-dessous du seuil de pauvreté, 97 millions d'enfants de moins de cinq ans souffraient d'une insuffisance pondérale et 4 millions mouraient chaque année avant d'atteindre l'âge de cinq ans. Pas moins de 250 000 femmes mouraient chaque année pendant l'accouchement ou en raison de complications liées à la grossesse et 6 millions de personnes vivaient avec le VIH et le sida. Les enfants, les femmes, les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables étaient les principales victimes de la faim. Les femmes étaient encore en butte à une discrimination sexuelle de grande ampleur.

330. La Secrétaire exécutive a exprimé la crainte que les acquis réalisés dans le cadre du processus de développement depuis une ou deux décennies puissent facilement être réduits à néant. En effet, il était fort probable que l'on assiste à une montée de la pauvreté liée au revenu si aucune solution n'était trouvée au problème de la hausse des prix des denrées et de l'énergie. La Secrétaire exécutive a mentionné plusieurs carences dans l'exécution et le financement qui entravaient les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire. Elle s'est déclarée fermement convaincue que la région avait l'énergie créatrice, le savoir, les compétences et les ressources nécessaires pour résoudre ces problèmes. Elle a invité les pays de la région à se joindre à elle dans ses efforts pour mettre en place de nouveaux partenariats solides pour atteindre les objectifs du Millénaire. La feuille de route régionale pour y parvenir – qu'elle avait lancée pendant la session de la Commission – constituait un cadre pour mobiliser toutes les parties concernées en faveur de partenariats plus vigoureux au niveau régional pour atteindre les objectifs communs.

331. M. Rangarajan a appelé l'attention sur les conclusions et recommandations de la Commission au sujet du sida en Asie, faisant en particulier trois observations. Premièrement, la classification mondiale existante, faisant la distinction entre les cas où l'épidémie était de faible ampleur, ceux où elle était concentrée et ceux où elle était généralisée, ne rendait pas compte de la situation dans les pays asiatiques. M. Rangarajan a souligné que l'actuelle allocation des ressources disponibles ne mettait pas l'accent sur des interventions prioritaires efficaces susceptibles d'avoir un impact sur l'épidémie et de réduire le nombre de nouveaux cas de contamination. La Commission avait estimé qu'en investissant chaque année seulement 0,30 dollars des États-Unis par habitant dans des programmes de prévention ciblée, on pourrait enrayer l'épidémie. En outre la Commission a constaté qu'en dépit du fort impact du sida au niveau des ménages, les programmes d'atténuation de ses effets en faveur des personnes affectées faisaient défaut dans la plupart des interventions à l'échelle nationale en Asie.

332. M^{me} Meutia Farida Swasono a décrit le point de vue et l'expérience de l'Indonésie concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Avec une population d'environ 220 millions d'habitants, l'Indonésie était un pays pluriethnique d'une grande diversité. Les objectifs du Millénaire étaient devenus une référence majeure pour l'établissement à la fois du plan national de développement à moyen terme 2004-2009 et du plan de développement à long terme 2005-2025. L'égalité des sexes était l'un des sept principes systématiquement pris en compte dans le processus de développement en Indonésie. La Ministre a indiqué les progrès accomplis par l'Indonésie dans la réalisation des objectifs du Millénaire et a informé le Groupe que plusieurs objectifs importants avaient été atteints ou étaient sur le point de l'être. Elle a mentionné plusieurs mesures prises en faveur des pauvres concernant notamment

l'assurance maladie, l'enseignement gratuit au niveau du primaire et du secondaire et le soutien financier direct aux pauvres. La Ministre a indiqué que le sida et la dégradation de l'environnement étaient les problèmes les plus graves auxquels l'Indonésie devait faire face. Pendant les quatre dernières années, le taux de transmission du VIH avait fortement augmenté. Le Gouvernement indonésien avait lancé une campagne en faveur d'un comportement écologique. La Ministre a ajouté que l'un des principaux défis de l'Indonésie était actuellement la décentralisation. Le manque de capacités et de coordination figurait parmi les problèmes rencontrés dans le cadre de ce processus.

333. M^{me} Syeda Hameed a examiné le problème de l'inclusion systématique de l'égalité des sexes dans les plans de développement national et le rôle de ces plans dans la réalisation des objectifs du Millénaire dans un pays comme l'Inde, où les disparités étaient très fortes et où les taux de mortalité maternelle restaient élevés. M^{me} Hameed a fait observer que le développement humain était la seule vraie mesure du développement. Les objectifs du Millénaire mettaient en évidence l'importance du potentiel humain et des droits fondamentaux aussi bien comme fin en soi que comme moyen de développement. M^{me} Hameed a informé le Groupe que l'Inde venait d'achever la préparation de son onzième plan quinquennal. Ce plan intégrait l'aspiration à une croissance équitable, durable, sans exclusive, ménageant l'environnement et respectant l'égalité entre les sexes. La Ministre a déclaré que l'Inde souhaitait obtenir une croissance tenant compte des nombreuses vulnérabilités et de l'existence d'une discrimination complexe à plusieurs niveaux, et cherchait à faire face à ces phénomènes par des mesures aussi bien générales que ciblées. L'une des particularités du onzième plan était que les femmes n'y étaient plus reléguées dans quelques pages à la fin du document: le plan intégrait vraiment la problématique de la parité. Cependant, d'importants problèmes demeuraient dans la mise en œuvre d'un plan dans un pays aussi vaste et divers que l'Inde. Le pays était aux prises avec une multitude de problèmes: forte mortalité maternelle, malnutrition, pauvreté, faim. La Ministre a indiqué qu'en dépit de tous ces problèmes, l'Inde avait fait des progrès considérables. La proportion de pauvres avait été ramené à 27,5 % entre 2004 et 2005, le taux net de scolarisation atteignait 96,3 % en 2004 et le taux de mortalité infantile était tombé de 80 pour 1 000 en 1990 à 56 pour 1 000 en 2005.

334. M. Baatar Choisurem a exposé la stratégie de développement axée sur les objectifs du Millénaire pour le développement mise en œuvre en Mongolie. Cette stratégie avait été formulée après des consultations approfondies et un long débat au parlement. Elle comprenait deux phases: la première couvrant la période 2007-2015 et la seconde la période 2016-2021. La Mongolie entendait réaliser intégralement les objectifs avant la fin de la phase I à la faveur d'un développement économique intensif.

335. Durant la phase II, la Mongolie consoliderait les bases d'une économie de la connaissance pour atteindre un taux de croissance économique annuel moyen de 12 %, ce qui devrait porter le PIB par habitant à 12 000 dollars des États-Unis au minimum et qui classerait la Mongolie parmi les pays à revenu intermédiaire en 2021. La stratégie prenait en compte plusieurs des atouts et des faiblesses de la Mongolie s'agissant du développement. La bonne exécution de la stratégie nationale de développement devrait aboutir à plusieurs résultats positifs, notamment une réduction de moitié de la pauvreté, la réalisation d'un indicateur élevé de développement humain, un niveau élevé de bien-être familial et une importante infrastructure physique.

336. M. Yilmaz Akyuz a évoqué les rapports entre l'actuelle architecture financière mondiale et les objectifs du Millénaire pour le développement. L'architecture financière mondiale était reliée aux objectifs sous trois angles: financement de la réalisation des objectifs du Millénaire, viabilité de la dette et objectifs du Millénaire, et crises et instabilité financières et leur impact sur la réalisation des objectifs. M. Akyuz a précisé qu'à l'échelle mondiale entre 50 milliards et 150 milliards de dollars étaient nécessaires chaque année pour réaliser progressivement les objectifs du Millénaire. Comme les objectifs revêtaient un caractère public, des interventions publiques étaient nécessaires aux niveaux national et mondial pour assurer le financement de leur réalisation. Un financement multilatéral était totalement inadéquat, et c'était aussi le cas de l'aide bilatérale. De ce fait, il fallait trouver de nouveaux mécanismes, qui pourraient par exemple prendre la forme de fonds d'affectation spéciale des Nations Unies financés par des taxes mondiales sur les émissions de carbone et les transactions de change, et des contributions volontaires. Beaucoup de pays en développement ne pouvaient assurer le service de leur dette et en même temps financer la réalisation des objectifs du Millénaire. Beaucoup de pays en développement ne pouvaient, de même, financer la réalisation des objectifs en contractant de nouvelles dettes qui alourdiraient encore leur endettement, qui deviendrait rapidement non viable. M. Akyuz a indiqué que les cycles financiers reposant sur une alternance de surchauffe et de récession étaient mauvais pour les pauvres. Il était utile de mettre en place des filets de sécurité, mais l'objectif ultime devrait être de prévenir les crises financières. Pour M. Akyuz, l'institutionnalisation de politiques, de mesures et d'instruments internes et internationaux était nécessaire afin de prévenir l'instabilité financière et de protéger les intérêts des pays en développement.

337. La Commission a noté une large adhésion aux objectifs du Millénaire pour le développement dans beaucoup de pays, qui travaillaient à la réalisation d'objectifs de base précisément datés de réduction de la pauvreté et de la sous-alimentation, d'amélioration de la santé et de l'éducation, de lutte contre les principales maladies et de viabilité environnementale. Selon une délégation, il était important que les pays eux-mêmes

s'approprient leur processus de développement. Une autre délégation a indiqué qu'elle soutenait la réalisation des objectifs du Millénaire dans le contexte plus général du concept de sécurité humaine.

338. La Commission a noté que la région de l'Asie et du Pacifique avait beaucoup progressé vers la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier la réduction de la pauvreté extrême liée au revenu, l'enseignement primaire pour tous et l'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Elle a noté aussi que les progrès accomplis jusqu'à présent étaient très inégaux dans la région, puisque celle-ci dans son ensemble ne progressait pas assez vers la réduction de la malnutrition infantile, de la mortalité néonatale et infantile et de la mortalité maternelle et vers l'amélioration de l'accès à l'eau salubre et aux moyens élémentaires d'assainissement. Une délégation a informé la Commission que son pays avait atteint la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement et s'était donné des objectifs plus ambitieux encore que ces derniers dans ses plans de développement.

339. La Commission a été informée de diverses mesures prises par les États membres pour promouvoir les objectifs du Millénaire et protéger les populations défavorisées et vulnérables. Certaines délégations ont constaté l'importance des mécanismes de protection sociale pour la réalisation des objectifs et ont fait part de leur propre expérience dans le renforcement des services sociaux, en particulier à l'intention des personnes âgées, des handicapés et des personnes démunies. Une délégation a dit que son pays avait adopté une stratégie favorable aux pauvres dans ses plans de développement et une stratégie d'élargissement des possibilités d'emploi pour les femmes, en particulier les femmes instruites. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur l'augmentation des investissements en capital humain, notamment par le biais de l'enseignement primaire et des soins de santé, et sur la nécessité d'adopter une démarche scientifique dans la formulation d'une stratégie détaillée de réalisation des objectifs du Millénaire. Plusieurs délégations ont fait état de la réalisation de l'objectif de parité entre les sexes dans l'éducation. Une délégation a noté que la fixation d'objectifs en matière d'égalité entre les sexes avait amélioré le suivi de l'Objectif 3 dans son pays, qui avait pu mettre au point plusieurs indicateurs de suivi des progrès de la réalisation des objectifs, y compris au niveau local.

340. La Commission a noté que plusieurs pays avaient pris des mesures pour incorporer les objectifs du Millénaire dans leurs stratégies, plans et programmes nationaux de développement. Une délégation a indiqué que son pays avait commencé à publier des rapports nationaux annuels sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs, et a remercié le secrétariat de ses efforts pour aider les pays à améliorer leurs activités de suivi en formant les statisticiens.

341. La Commission a noté avec préoccupation que l'actuelle crise alimentaire et énergétique menaçait

d'anéantir les progrès accomplis à ce jour et compromettrait sérieusement la réalisation des objectifs du Millénaire à l'horizon 2015. Elle a souligné la nécessité de promouvoir la sécurité alimentaire et une utilisation durable de l'énergie, y compris au niveau des ménages. Une délégation a informé la Commission que les catastrophes naturelles que son pays avait subies récemment y avaient aggravé les crises alimentaire et énergétique.

342. Tout en se félicitant de nombreux éléments du document E/ESCAP/64/37, une délégation a estimé qu'il serait préférable de continuer de mettre l'accent sur la réalisation des objectifs du Millénaire par la promotion de l'égalité des chances, qui constitue un des éléments importants dans une stratégie inclusive capable de générer le type de croissance économique nécessaire pour atteindre les objectifs. La même délégation a estimé que c'était dans les pays fragiles, caractérisés par la faiblesse des capacités institutionnelles, une gouvernance laissant à désirer, une situation politique instable et un développement difficile à cause des conflits internes, que l'on avait le plus de mal à atteindre les objectifs.

343. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'un partenariat mondial et la nécessité de renforcer la coopération régionale et sous-régionale et, notamment, d'accroître l'appui financier et technique aux pays en développement. Elles ont mis en lumière le rôle du secrétariat à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement consistant à fournir une assistance technique et à faciliter l'échange de pratiques exemplaires entre les pays. Une délégation a noté qu'il était important de lever les obstacles artificiels au commerce dans la région de façon à promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire.

344. Une délégation a salué les efforts du secrétariat pour développer davantage le partenariat régional autour des objectifs du Millénaire et favoriser «l'unité d'action» de tous les organismes du système des Nations Unies. Une autre délégation s'est félicitée du partenariat régional autour des objectifs du Millénaire entre la CESAP, le Programme des Nations Unies pour

le développement et la Banque asiatique de développement, lequel constituait une base solide à l'appui de la réalisation des objectifs. Une délégation a noté qu'elle avait, dans le cadre de son appui aux objectifs, parrainé des résolutions sur leur réalisation dans la région de la CESAP lors de trois sessions consécutives de la Commission. La délégation a prié la CESAP de renforcer encore plus les partenariats régionaux entre les entités des Nations Unies au niveau régional. Plusieurs délégations ont déclaré que l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, la CESAP, pourraient jouer un rôle central à l'appui des efforts des pays pour atteindre les objectifs du Millénaire d'ici à 2015 en tenant lieu de catalyseur pour le partenariat régional et mondial, et ont préconisé un renforcement des efforts en cours de la CESAP et d'autres organisations internationales en vue de la réalisation des objectifs. Une délégation a déclaré qu'elle attachait une grande importance au bon fonctionnement, sous l'égide de la Secrétaire exécutive, du mécanisme de coordination régionale, qui avait pour fonction de renforcer les partenariats régionaux.

345. Deux délégations ont exprimé leur intention de renforcer leurs activités d'assistance financière en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire dans la région.

346. La Commission a adopté la résolution 64/6 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP.

347. La Commission a aussi adopté la résolution 64/7 sur le financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans la région de la CESAP.

Point 8 de l'ordre du jour **Questions diverses**

348. Aucune autre question n'a été examinée.

Point 9 de l'ordre du jour **Adoption du rapport de la Commission**

349. Le rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-quatrième session a été adopté à l'unanimité le 30 avril 2008.

Chapitre IV

RÉSOLUTIONS ET AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

A. Résolutions

Résolution 64/1

Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission²⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant ses résolutions 143 (XXX) du 5 avril 1974, 210 (XXXVI) du 29 mars 1980, 262 (XLIII) du 30 avril 1987, 47/3 du 10 avril 1991, 48/2 du 23 avril 1992, 51/3 du 1^{er} mai 1995 et 53/1 du 30 avril 1997, relatives à l'appareil de conférence de la Commission,

Rappelant également sa résolution 58/1 du 22 mai 2002, relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, et en particulier le paragraphe 7 qui prescrit d'examiner l'appareil de conférence à sa soixante-troisième session,

Rappelant en outre sa résolution 61/1 du 18 mai 2005 sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission,

Rappelant également sa résolution 63/3 du 23 mai 2007, relative à l'examen de l'appareil de conférence de la Commission, et en particulier le paragraphe 1, dans lequel elle a décidé de reporter à sa soixante-quatrième session l'examen de son appareil de conférence, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire,

Rappelant en outre la résolution 61/266 de l'Assemblée générale en date du 16 mai 2007 sur le multilinguisme, en particulier les paragraphes 4, 7, 9 et 11 tels qu'ils s'appliquent à la CESAP,

Notant le rôle unique qu'elle joue comme l'organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et son mandat global en tant que principal centre du système des Nations Unies pour le développement économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Notant aussi qu'il importe que la CESAP continue à coopérer avec les institutions sous-régionales et qu'il faut créer des synergies et former des partenariats efficaces;

Prenant note du rapport sur l'évaluation externe de la CESAP: principales conclusions et mesures proposées²⁶, ainsi que du rapport d'inspection du Bureau des services de contrôle interne relatif à la gestion axée sur les résultats telle qu'appliquée à la CESAP²⁷,

Prenant note également des évaluations et des recommandations des membres et membres associés concernant les résultats de ses sessions et de celles de ses organes subsidiaires dans le cadre de l'appareil de conférence,

Ayant examiné le rapport sur l'application de ses résolutions 58/1, 61/1 et 63/3²⁸,

Saluant les initiatives qu'a prises la Secrétaire exécutive pour contribuer à des consultations efficaces entre membres et membres associés sur un examen complet et approfondi de l'appareil de conférence de la Commission,

Soulignant qu'un appareil de conférence efficace requiert un système d'évaluation renforcé, une plus grande transparence et une meilleure communication avec les États membres,

1. *Décide*, avec effet immédiat, de réviser son appareil de conférence conformément à la structure exposée à l'annexe I de la présente résolution;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de tenir compte de la révision de l'appareil intergouvernemental subsidiaire de la Commission dans le programme de travail et le cadre stratégique futurs de la CESAP;

3. *Demande également* à la Secrétaire exécutive de réorganiser, eu égard à l'objectif consistant à maximiser l'impact de l'Organisation des Nations Unies sur le développement économique et social de la région de l'Asie et du Pacifique, le secrétariat de façon à le rendre mieux à même de servir l'appareil subsidiaire de la Commission;

4. *Demande également* à la Secrétaire exécutive de soumettre dans les six prochains mois aux membres et membres associés un état préliminaire des incidences, sur l'organigramme et les effectifs, de la révision de l'appareil de conférence subsidiaire de la Commission;

5. *Félicite* le secrétariat d'avoir appliqué les résolutions de l'Assemblée générale concernant les langues, aussi bien les langues officielles que les langues de travail de la Commission, et demande instamment à la Secrétaire exécutive de continuer de suivre de près la stricte application de la résolution 61/266 de l'Assemblée générale en date du 16 mai 2007, telle qu'elle s'applique à la CESAP;

6. *Demande* à la Secrétaire exécutive de procéder à un suivi et une évaluation systématiques de l'appareil de conférence de la Commission et de son lien avec les priorités du programme;

²⁵ Voir par. 171 à 177 ci-dessus.

²⁶ E/ESCAP/63/19.

²⁷ E/ESCAP/64/30.

²⁸ E/ESCAP/64/19.

7. *Demande en outre* à la Secrétaire exécutive de lui rendre compte à sa soixante-septième session de l'application de la présente résolution, en mettant particulièrement l'accent sur la question de savoir si l'appareil de conférence a bien rempli sa fonction consistant à améliorer l'efficacité et à attirer une représentation plus élevée et plus large des membres et membres associés, comme base d'un examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence à mener durant la soixante-septième session;

8. *Décide* d'effectuer à sa soixante-neuvième session un examen de l'appareil de conférence de la Commission et de son appareil subsidiaire en tenant compte des résultats de l'examen à mi-parcours visé au paragraphe 7 ci-dessus, et prie la Secrétaire exécutive de lui soumettre à sa soixante-neuvième session un rapport analysant le fonctionnement de l'appareil de conférence pour en faciliter l'examen.

*Cinquième séance plénière
30 avril 2008*

Annexe I

Appareil de conférence de la Commission

I. La Commission

1. La Commission tient une session par an comportant un segment hauts responsables suivi d'un segment ministériel d'une durée maximale de sept jours de travail afin de discuter et statuer sur d'importantes questions relatives au développement économique et social inclusif et durable dans la région, se prononcer sur les recommandations de ses organes subsidiaires et de la Secrétaire exécutive, examiner et entériner le projet de cadre stratégique et de programme de travail et prendre toutes autres décisions voulues conformément à son mandat.

2. L'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique tiennent chacun une session d'un jour au maximum, une année sur deux en alternance, pendant le segment hauts responsables et sont dotés du même statut que celui des comités pléniers.

3. Le Groupe de travail informel des projets de résolution du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP), convoqué avant la session de la Commission, sera reconstitué en tant que Groupe de travail des projets de résolution, pendant le segment hauts responsables avec le même statut que les comités pléniers.

4. Le nombre de séances des comités pléniers et des organes dotés du même statut que celui des comités pléniers ayant lieu simultanément pendant le segment hauts responsables de la session annuelle ne dépassera pas trois.

5. Sans préjudice de l'article 31 du règlement intérieur de la Commission, les membres de la Commission souhaitant présenter un projet de résolution sont vivement encouragés à le soumettre à la Secrétaire exécutive au moins un mois avant le début de la session de la Commission afin de laisser aux membres et membres associés suffisamment de temps pour l'examiner.

II. Appareil de conférence subsidiaire

6. L'appareil de conférence subsidiaire de la Commission comprend les huit comités suivants:

- a) Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif;
- b) Comité du commerce et de l'investissement;
- c) Comité des transports;
- d) Comité de l'environnement et du développement;
- e) Comité des technologies de l'information et de la communication;
- f) Comité de la réduction des risques de catastrophe;
- g) Comité du développement social;
- h) Comité de statistique.

7. Les huit comités se réunissent tous les deux ans, soit quatre chaque année, pour une session de cinq jours au maximum.

8. Dans leurs domaines de compétence respectifs, les comités:

- a) Examinent et analysent les tendances régionales;
- b) Déterminent les priorités et les problèmes émergents et délibèrent sur les approches régionales, en tenant compte des aspects sous-régionaux;
- c) Encouragent le dialogue régional, y compris les synergies sous-régionales et l'échange de données d'expérience sur les politiques et programmes;
- d) Examinent des positions régionales communes en tant que contribution aux processus mondiaux et encouragent le suivi régional de leurs résultats;
- e) Proposent à la Commission des questions pouvant faire l'objet de résolutions;
- f) Suivent l'application des résolutions de la Commission;
- g) Encouragent l'adoption d'une approche concertée de l'examen des problèmes de développement des pays de la région, le cas échéant, entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales aux niveaux régional et sous-régional.

9. Dans leurs domaines de compétence respectifs, les comités donnent en outre au secrétariat et à ses institutions régionales des directives pour l'examen du cadre stratégique et du programme de travail proposés.

10. Les questions suivantes feront partie du travail de tous les comités:

a) Réalisation des objectifs pertinents de développement convenus sur le plan international et notamment des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Réduction de la pauvreté et développement durable;

c) Égalité des sexes;

d) Besoins prioritaires des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

11. On trouvera à l'annexe II de la présente résolution la liste des questions qui seront examinées par chacun des huit comités dans l'accomplissement des fonctions énumérées ci-dessus.

III. Conférences ministérielles et autres réunions intergouvernementales spéciales

12. Sous réserve de l'accord de la Commission, des conférences ministérielles et autres réunions intergouvernementales spéciales peuvent être organisées sur des questions spécifiques et des questions intersectorielles.

13. Le nombre de ces conférences ministérielles et autres réunions intergouvernementales sera limité à six par année civile, pour une durée totale ne dépassant pas 20 jours.

14. Les années où est organisée une conférence ministérielle ou une réunion intergouvernementale sur des questions relevant normalement d'un comité, celui-ci n'a pas lieu de se réunir.

IV. Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

15. Les fonctions du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission correspondent au mandat figurant à l'annexe III de la présente résolution. Le Comité consultatif conseille la Secrétaire exécutive sur l'ordre du jour provisoire des sessions de la Commission et de ses comités subsidiaires en tenant compte de la nécessité d'assurer, conformément au paragraphe 5 du mandat du Comité consultatif, un programme bien ciblé, axé sur les résultats et inspiré des priorités de développement des États membres.

16. Le Comité consultatif peut, au besoin, créer ses propres groupes de travail pour l'examen de questions précises.

17. Le nombre de réunions officielles du Comité consultatif ne dépasse pas 12 par année civile. Toute réunion formelle ou informelle supplémentaire requiert l'accord du Comité consultatif et de la Secrétaire exécutive, et le secrétariat n'établit pas alors de documentation sauf si le Comité consultatif en fait, à titre exceptionnel, la demande.

18. S'il est nécessaire de recueillir les vues des entités du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales sur des questions relevant du Comité consultatif, ses membres peuvent, s'il y a consensus entre eux à ce propos, demander au secrétariat d'inviter le représentant d'une entité des Nations Unies et ou d'une autre organisation intergouvernementale à assister à une session ultérieure du Comité consultatif.

V. Institutions régionales opérant sous les auspices de la Commission

19. Les institutions dont le nom suit, qui opèrent sous les auspices de la Commission, continueront à fonctionner de la manière prévue dans leurs statuts et mandats respectifs:

a) Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie;

b) Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique;

c) Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;

d) Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique;

e) Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement.

VI. Dispositions générales

A. Règlement intérieur

20. Sauf si la Commission en dispose autrement, le règlement intérieur de la Commission et notamment les règles régissant la prise de décision s'appliquent, mutatis mutandis, à ses comités.

B. Session informelle

21. Une session informelle des chefs de délégation peut être organisée pendant le segment ministériel de la session de la Commission, mais ne doit pas être institutionnalisée. Son ordre du jour est décidé par consensus et son ordre du jour annoté est soumis aux membres au moins 30 jours avant l'ouverture de la session pour en assurer l'efficacité. L'interprétation simultanée des débats de la réunion est assurée.

Annexe II

Questions examinées par les comités subsidiaires de la Commission

1. Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif:

- Expérience et pratique de la formulation et de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques visant à réduire la pauvreté et à réaliser le développement durable et inclusif
 - Politiques et orientations en matière de développement économique régional, notamment dans le domaine du financement du développement
 - Stratégies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, avec une attention particulière pour la réduction de la pauvreté
 - Croissance économique favorable aux pauvres pour augmenter le revenu et promouvoir l'emploi des pauvres
 - Progrès réalisés vers le reclassement des pays les moins avancés, par la mobilisation des efforts régionaux visant à réduire la pauvreté et à résoudre d'autres problèmes des pays ayant des besoins particuliers²⁹
 - Orientations et programmes, notamment ceux ayant une dimension sexo-spécifique, pour réduire la pauvreté rurale par le développement durable des cultures secondaires
2. Comité du commerce et de l'investissement:
- Mécanismes de coopération régionale et accords relatifs au commerce, à l'investissement et aux finances, notamment l'Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique
 - Orientations pour le commerce et l'investissement, le développement de l'entreprise et les finances
 - Orientations et stratégies pour une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté rurale par le transfert des agrotechnologies et le développement des agro-entreprises
 - Transfert de technologie pour répondre aux problèmes de développement de la région
3. Comité des transports:
- Orientations et programmes en matière de transport, notamment ceux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement
 - Route d'Asie, Chemin de fer transasiatique et autres initiatives
- soutenues par la CESAP visant à planifier les liaisons intermodales internationales
- Mesures visant à améliorer la sécurité routière et l'efficacité des opérations et de la logistique des transports
 - Appui à l'adhésion aux accords internationaux relatifs aux transports et à leur application
4. Comité de l'environnement et du développement
- Intégration de la durabilité environnementale dans la politique de développement
 - Politiques et stratégies de gestion et d'utilisation durables des ressources en eau
 - Coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et une utilisation viable des ressources énergétiques
5. Comité des technologies de l'information et de la communication
- Intégration des questions relatives aux TIC dans les politiques, plans et programmes de développement
 - Transfert et application des TIC aux niveaux régional et sous-régional
 - Développement des capacités humaines et institutionnelles dans l'utilisation des TIC
 - Applications des TIC pour la réduction des risques de catastrophe
6. Comité de la réduction des risques de catastrophe:
- Orientations et stratégies pour la prévention des risques de catastrophe multiples et l'atténuation des effets
 - Mécanismes de coopération régionale pour la gestion des risques de catastrophe, y compris au moyen des techniques spatiales et d'autres systèmes d'appui technique
 - Évaluation des risques complexes, préparation aux catastrophes et alerte et intervention rapides en cas de catastrophe
7. Comité du développement social:
- Application des engagements internationalement convenus, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, concernant le développement social, la population, le

²⁹ Le rapport de ce Comité sera soumis aux organes spéciaux des pays les moins avancés et en développement sans littoral et des pays insulaires en développement du Pacifique.

vieillesse, le handicap, la jeunesse et les groupes défavorisés, l'égalité des sexes et la santé publique

- Orientations, stratégies et bonnes pratiques de politique et de protection sociales
- Politiques sociales et financement pour une société inclusive

8. Comité de statistique:

- Suivi des principales tendances socioéconomiques et environnementales dans la région de la CESAP et, en particulier, des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- Définition des besoins de données pour l'analyse économique, sociale et environnementale conformément aux normes et aux bonnes pratiques convenues sur le plan international
- Renforcement des capacités des bureaux de statistique nationaux dans la région de la CESAP pour produire, diffuser et analyser les données conformément aux normes et bonnes pratiques convenues sur le plan international

Annexe III

Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission remplit les fonctions suivantes:

- Maintenir une coopération et une consultation étroites entre les membres et le secrétariat de la Commission;
- Conseiller et aider le Secrétaire exécutif dans l'élaboration de propositions de cadre stratégique et de programme de travail conformément aux directives données par la Commission;
- Recevoir régulièrement des informations sur le fonctionnement administratif et financier de la CESAP, et aider et conseiller le Secrétaire exécutif dans le suivi et l'évaluation de l'exécution du programme de travail de la CESAP;
- Examiner le projet de calendrier des réunions avant sa présentation à la Commission, à sa session annuelle;
- Conseiller le Secrétaire exécutif sur le projet d'ordre du jour des sessions de la Commission et des comités subsidiaires, compte tenu de la nécessité de faire en sorte que l'ordre du jour soit axé sur les résultats et bien cadré, conformément aux priorités des

États membres en matière de développement et au chapitre II du règlement intérieur de la Commission;

- Conseiller le Secrétaire exécutif quant aux problèmes économiques et sociaux émergents et autres questions pertinentes à faire figurer à l'ordre du jour provisoire des sessions de la Commission;
- Aider le secrétariat à formuler l'ordre du jour provisoire annoté de chaque session de la Commission avant d'en établir le texte définitif;
- Accomplir toutes autres tâches que lui confie la Commission.

*Cinquième séance plénière
30 avril 2008*

Résolution 64/2

Coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles³⁰

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Consciente de l'importante contribution de la gestion des catastrophes naturelles à la réalisation du développement durable et à la réduction de la pauvreté,

Consciente également qu'il est à présent bien compris que les objectifs du Millénaire pour le développement ne peuvent être atteints si les risques de catastrophe ne sont pas dûment pris en compte et qu'il est impossible d'assurer un développement durable si la prévention des risques de catastrophe n'est pas intégrée dans la planification et l'exécution des politiques de développement,

Rappelant les résolutions 44/236, 49/22 A, 53/185, 54/219, 56/195 et 57/256 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 22 décembre 1989, 2 décembre 1994, 15 décembre 1998, 22 décembre 1999, 21 décembre 2001 et 20 décembre 2002, et les résolutions 1999/63 et 2001/35 du Conseil économique et social en date respectivement du 30 juillet 1999 et du 26 juillet 2001, et prenant dûment en considération la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale en date du 23 juin 2003 sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social,

Rappelant également la résolution 57/150 de l'Assemblée générale du 16 décembre 2002 sur le renforcement de l'efficacité et de la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain, dans laquelle l'Assemblée a, entre autres, encouragé le renforcement de la coopération entre États aux niveaux régional et sous-régional en matière de préparation et de réaction en cas de catastrophe,

³⁰ Voir par. 113 à 121 ci-dessus.

Rappelant en outre la Déclaration de Hyogo³¹ et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 sur le renforcement de la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes naturelles³², adoptés par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005, qui ont souligné la nécessité de renforcer les démarches régionales coordonnées en cours et, au besoin, d'en concevoir d'autres et de mettre en place des politiques et des mécanismes, plans et systèmes de communication opérationnels régionaux, et d'améliorer ceux qui existent déjà, selon qu'il convient, pour se préparer aux catastrophes et y faire face rapidement et efficacement lorsque les moyens nationaux pour y répondre sont insuffisants,

Rappelant l'incorporation du grand thème «gestion des catastrophes et vulnérabilité aux catastrophes» dans le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable pour le cycle 2014-2015³³,

Reconnaissant l'urgente nécessité de poursuivre le développement des connaissances scientifiques et techniques et d'utiliser efficacement ces connaissances pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, et soulignant la nécessité de faciliter l'accès des pays en développement aux technologies afin d'améliorer leur capacité de faire face aux catastrophes naturelles,

Profondément préoccupée par le nombre, l'ampleur et l'impact grandissant des catastrophes naturelles survenues dans la région de l'Asie et du Pacifique ces dernières années, qui ont causé des pertes massives en vies humaines et ont eu des effets économiques, sociaux et environnementaux à long terme sur les sociétés vulnérables, en particulier sur les pays en développement,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes³⁴,

Consciente qu'étant une question transsectorielle extrêmement complexe, qui exige un effort de compréhension, des connaissances et une action résolue, la prévention des risques de catastrophe doit être abordée avec la participation active de toutes les parties prenantes,

Consciente également que la poursuite de la coopération et de la coordination entre les gouvernements, les entités du système des Nations Unies, les autres organisations régionales et internationales, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires est essentielle pour faire face efficacement aux effets des catastrophes naturelles, et

soulignant, dans le même temps, la nécessité d'éviter tout chevauchement entre les activités des organisations internationales et celles d'autres entités s'occupant de la gestion de l'information relative aux catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Consciente en outre qu'il est important de rattacher, selon qu'il convient, la gestion des risques de catastrophes aux politiques, plans et programmes des cadres régionaux, pour prendre en compte les questions relatives à la réduction de la pauvreté et au développement durable,

Notant les dispositions du Plan d'action de Beijing pour la réduction des risques de catastrophe en Asie, adopté à la première Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Beijing du 27 au 29 septembre 2005, qui stipule, notamment, que d'autres possibilités de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing et le suivi de ses réalisations pourraient résulter de la collaboration, le cas échéant, avec la CESAP en tant que mécanisme régional,

Notant également les dispositions de la Déclaration de Delhi sur la réduction des risques de catastrophe en Asie, adoptée par la deuxième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à New Delhi les 7 et 8 novembre 2007, dans lesquelles il est réaffirmé que la Conférence ministérielle asiatique biennale sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'était tenue pour la première fois à Beijing en 2005, serait élargie pour qu'elle devienne un dispositif régional pour la prévention des risques de catastrophe avec la participation des gouvernements nationaux, des organisations régionales et sous-régionales, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et d'autres parties prenantes, notamment les organisations de la société civile, les organisations scientifiques et techniques, le secteur privé et les médias,

Notant en outre que le Gouvernement malaisien s'est déclaré disposé à accueillir la troisième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe à Kuala Lumpur en décembre 2008, de façon à promouvoir une participation plus active des pays et des organisations internationales de la région à la préparation de la deuxième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, prévue en 2009,

1. *Engage* les pays de la région et les organisations internationales et régionales à appliquer la Déclaration de Delhi sur la réduction des risques de catastrophe en Asie, adoptée à la deuxième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à New Delhi les 7 et 8 novembre 2007;

2. *Encourage* les pays de la région de l'Asie et du Pacifique à accueillir la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe tous les deux ans par rotation entre eux;

³¹ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 1.

³² Ibid., résolution 2.

³³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, supplément n° 9 (E/2003/29)*, chap. I, sect. A, projet de résolution I, annexe.

³⁴ A/61/229 et Corr.1.

3. *Prie* la Secrétaire exécutive de renforcer le rôle et les capacités de la CESAP en matière de prévention des risques de catastrophe;

4. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive de prendre des mesures efficaces pour:

a) Faciliter, en coopération avec les entités compétentes des Nations Unies, la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région² face aux catastrophes, et les recommandations des première et deuxième conférences ministérielles asiatiques sur la réduction des risques de catastrophe, dans le cadre du programme d'action de la CESAP;

b) Collaborer étroitement avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en particulier avec son bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, à l'appui de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo dans la région, y compris l'organisation tous les deux ans de la conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe et du Dispositif régional sur la réduction des risques de catastrophe;

c) Faire rapport à la Commission à sa soixante-cinquième session sur l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
30 avril 2008*

Résolution 64/3

Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique³⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant le rapport du Sommet mondial sur le développement durable³⁶ et la résolution 62/197 adoptée par l'Assemblée générale sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Prenant note du thème de la soixante-quatrième session de la Commission: Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique,

Ayant connaissance des diverses initiatives mondiales tendant à favoriser la visibilité et le déploiement des énergies renouvelables, notamment la Conférence internationale sur les énergies renouvelables tenue à Bonn en 2004, la Conférence internationale sur les énergies renouvelables tenue à Beijing en 2005 et la Conférence internationale sur les énergies renouvelables tenue à Washington en 2008,

Prenant note de l'offre faite par le Gouvernement indien d'accueillir la prochaine conférence internationale sur l'énergie renouvelable au début de 2010,

Reconnaissant que l'énergie est un des principaux moteurs du développement économique et social et que les pays de la région ont un droit souverain de choisir la composition de leur approvisionnement énergétique en fonction de leurs priorités nationales,

Consciente de la problématique créée par la demande insatisfaite d'énergie dans de nombreux pays membres, qu'il s'agisse de l'accès à l'énergie, du niveau des prix ou de la disponibilité de l'énergie dans ces pays,

Mesurant le potentiel de différentes sources d'énergie nouvelle et renouvelable: énergie solaire, énergie éolienne, biomasse/biocarburants, petites centrales hydroélectriques, énergie géothermique, hydrogène, piles à combustible, pour leurs usages urbains, industriels et ruraux soit par interconnexion de réseaux soit par génération décentralisée répartie, avec l'avantage supplémentaire d'une moindre empreinte de carbone,

Reconnaissant que les modalités de la coopération dans le domaine des technologies des énergies renouvelables appellent un accord mutuel,

1. *Demande* à tous les membres et membres associés, selon qu'il convient:

a) de coopérer positivement au développement des différentes technologies de l'énergie renouvelable par la mise en commun de l'expérience acquise au niveau des orientations et des technologies;

b) d'encourager les initiatives régionales, sous-régionales et intrarégionales dans les domaines du renforcement des capacités, des projets de démonstration pour les énergies renouvelables et des partenariats public-privé et d'y participer activement pour promouvoir les technologies des énergies renouvelables en améliorant leur fiabilité par des perfectionnements techniques et en mettant leur prix à la portée des usagers en les rendant commercialement viables;

c) d'associer étroitement les pays en développement au développement des technologies, des produits et services des énergies nouvelles et renouvelables qui rendront concurrentiel le coût de leur déploiement;

d) d'encourager la diffusion rapide vers les pays en développement des technologies disponibles des énergies nouvelles et renouvelables;

e) d'ouvrir aux chercheurs et aux techniciens des pays en développement l'accès à leurs établissements de recherche;

f) de faciliter positivement, en travaillant avec les titulaires des droits de propriété intellectuelle, le transfert des technologies des énergies nouvelles et renouvelables vers les pays en développement en envisageant de réduire bénévolement les coûts techniques et de licence;

³⁵ Voir par. 113 à 122 ci-dessus. Voir également par. 266 à 287.

³⁶ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publications des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif).

2. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) d'assurer la coordination avec les institutions multilatérales de financement afin de renforcer les flux financiers et technologiques à l'appui du développement et du déploiement des technologies des énergies nouvelles et renouvelables dans les pays en développement;

b) de faciliter les synergies avec les groupements régionaux comme l'Organisation de coopération économique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Dialogue sur la coopération en Asie, la Communauté économique eurasiatique, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour promouvoir positivement le développement des technologies des énergies renouvelables en créant des liens avec les initiatives régionales de la Commission;

c) d'établir un mécanisme de coopération institutionnelle, avec la participation active du Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie et des institutions de recherche spécialisées de la région, pour dresser un programme de coopération en identifiant les activités de développement, de démonstration et de renforcement des capacités qui se rapportent aux différentes technologies des énergies renouvelables;

d) d'accroître la participation aux partenariats public-privé et aux initiatives conçues pour répandre l'usage des technologies renouvelables par l'adoption d'orientations et de mesures pratiques novatrices comme le Partenariat pour l'énergie renouvelable et l'inefficacité énergétique, le Réseau de la politique de l'énergie renouvelable pour le XXI^e siècle, le Partenariat Asie-Pacifique pour le développement propre et le climat, le Forum international des biocarburants et le Partenariat mondial des bioénergies;

e) de soumettre à la Commission à sa soixante-septième session un rapport sur les progrès faits dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
30 avril 2008*

Résolution 64/4

Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique³⁷

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Consciente de l'incidence croissante de la mondialisation et de la forte expansion de la production, du commerce et des investissements que connaissent de nombreux pays de la région de l'Asie et du Pacifique,

Soulignant le rôle crucial que joue l'infrastructure économique et sociale, notamment les moyens et les services de transport, les réseaux d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux

usées, de distribution d'électricité, de télécommunication, l'infrastructure énergétique et les services d'éducation, de santé et de protection sociale à l'appui du développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Reconnaissant que des infrastructures et des services insuffisants ont sur la production et les coûts de transaction et sur la santé et la protection sociale au niveau de l'individu et de la société des effets très néfastes qui entravent les efforts de développement et empêchent les pays de la région de réaliser pleinement leur potentiel dans ce domaine,

Constatant que, généralement, les ressources budgétaires ne sont guère à la mesure des besoins en infrastructures et que des solutions novatrices doivent être trouvées afin de mobiliser les fonds nécessaires pour financer le développement des infrastructures, améliorer leur fonctionnement et créer des incitations pour en promouvoir l'entretien,

Prenant acte de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, adoptée à la Conférence ministérielle sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures dans la région de l'Asie et du Pacifique, tenue à Séoul du 2 au 4 octobre 2007,

Notant le ferme soutien de la Conférence ministérielle à la coopération régionale aux fins de relever les défis inhérents au développement des infrastructures,

Accueillant avec satisfaction la proposition faite par le Gouvernement indonésien à la Conférence ministérielle, tendant à accueillir en 2009 la prochaine conférence ministérielle biennale sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Rappelant la Déclaration du Millénaire³⁸, le document final du Sommet mondial de 2005³⁹, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴⁰ et le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁴¹ qui visent tous à appuyer et promouvoir le concept de partenariat public-privé dans le cadre du processus de développement,

Réaffirmant l'importance des dix principes universels du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption,

³⁸ Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

³⁹ Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

⁴⁰ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

⁴¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

³⁷ Voir par. 100 à 111 ci-dessus.

Convaincu du rôle important que les solutions multisectorielles, notamment les partenariats public-privé, peuvent jouer dans le développement des infrastructures,

Consciente de la nécessité de traiter plusieurs sujets de grande préoccupation à la fois pour le secteur public et le secteur privé qui empêchent la mise en place de partenariats efficaces,

Tenant compte du besoin d'instaurer un climat propice à la participation du secteur privé à la création d'infrastructures et à la fourniture de services dans ce domaine ou d'améliorer un tel climat là où il existe déjà, notamment par:

- a) La formulation d'un cadre directif pour le partenariat public-privé;
- b) La réforme des régimes législatifs et réglementaires;
- c) L'encouragement de la mise en place par les États membres de mécanismes institutionnels et d'outils d'évaluation du fonctionnement des partenariats pour promouvoir la bonne gouvernance dans le cadre des partenariats public-privé;
- d) Le renforcement de la capacité du secteur public d'instaurer des partenariats public-privé,

Convaincu que l'utilisation des technologies de l'information et des communications peut contribuer largement à améliorer la gouvernance dans le cadre des partenariats public-privé,

Consciente que la normalisation de la terminologie, des contrats, des processus et des procédures réduit les coûts de transaction des partenariats public-privé et constitue une condition préalable au lancement d'initiatives relatives aux technologies de l'information et des communications et à la cybergouvernance,

Notant les progrès considérables faits par certains pays qui ont facilité et favorisé les partenariats public-privé,

Saluant les efforts en cours des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies visant à:

- a) Instaurer une alliance mondiale de partenariats public-privé et à mettre en place les réseaux connexes aux niveaux régional et national;
- b) Concevoir des matériels de formation à l'appui du renforcement des compétences des fonctionnaires publics;
- c) Mesurer le degré de disposition des pays à constituer des partenariats public-privé, et élaborer des plans d'action pour accroître une telle disposition dans les pays participants;
- d) Mettre en place des services de formation et de documentation accessibles par l'Internet.

Reconnaissant les importants efforts que consentent les donateurs bilatéraux, les institutions

financières internationales et d'autres organisations pour aider les pays à déployer tout leur potentiel de développement à l'appui de la croissance économique, du développement social et de la réduction de la pauvreté à travers leurs initiatives de partenariat public-privé,

1. *Engage* les membres et membres associés à songer, selon qu'il convient:

- a) À accorder la priorité dans les programmes nationaux de développement au développement des infrastructures;
- b) À reconnaître que les partenariats public-privé peuvent constituer un moyen efficace de compléter les efforts que consacrent les gouvernements au développement des infrastructures et à la fourniture de services connexes;
- c) À promouvoir le rôle des partenariats public-privé pour le développement des infrastructures;
- d) À élaborer et exécuter aux niveaux régional, sous-régional, national et sous-national des politiques de partenariat public-privé.

2. *Invite* les États membres et membres associés, selon qu'il convient, à examiner et évaluer:

- a) Leurs cadres directifs concernant le partenariat public-privé, sectoriels et autres et leurs plans d'action pour le développement des infrastructures,
- b) Le degré de leur disposition à constituer des partenariats public-privé et à repérer les principales questions que les gouvernements doivent aborder en vue de promouvoir le rôle des partenariats public-privé dans le développement des infrastructures;
- c) Leurs processus et procédures pour mettre en place des partenariats public-privé, y compris leur gestion efficace tout au long de leur durée;
- d) Leurs cadres législatifs, réglementaires et institutionnels pour les partenariats public-privé, tant au niveau global que sectoriel, en vue de repérer tout obstacle à leur efficacité;
- e) Leur capacité de mettre en place des partenariats public-privé et d'en mesurer l'impact sur le développement;

3. *Encourage* les membres et membres associés, selon qu'il convient, à s'engager activement dans les initiatives de coopération régionales notamment par:

- a) La participation à l'établissement de réseaux régionaux;
- b) L'élaboration et l'exécution de programmes d'éducation et de formation;
- c) La mise en place et le partage de base de données, entre autres, sur les projets, les statistiques, la législation, les directives et les accords-types relatifs aux partenariats public-privé;

d) La normalisation de la terminologie, des contrats, des processus et des procédures relatifs aux partenariats public-privé;

e) La fourniture d'une assistance technique;

4. *Demande* aux organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, aux institutions financières internationales et autres organisations, aux donateurs bilatéraux et aux bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU, de fournir une assistance technique accrue, d'appuyer les processus nationaux et régionaux de renforcement des capacités et de faciliter l'échange de données d'expérience concernant les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures;

5. *Prie* la Secrétaire exécutive, agissant en étroite collaboration avec les pays donateurs et les partenaires dans le cadre du processus de développement :

a) D'aider les membres et membres associés à relever les défis inhérents au développement des infrastructures par i) la coopération régionale et interrégionale à la mise en place de partenariats public-privé et ii) l'organisation de réunions de haut niveau et l'établissement de réseaux régionaux pour promouvoir l'échange de données d'expérience et d'informations;

b) D'aider les membres et membres associés, sur une base mutuellement convenue, dans le cadre de leurs programmes de renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne l'élaboration de cadres directifs pour les partenariats public-privé, la réforme de la législation et la réglementation dans ce domaine et les arrangements administratifs pour les partenariats public-privé;

c) De fournir un appui technique, sur demande, pour faciliter l'évaluation du degré de disposition des États membres et membres associés à mettre en place des partenariats public-privé;

d) D'entreprendre un examen périodique des progrès accomplis dans le développement des infrastructures grâce aux partenariats public-privé et de faire rapport à la Commission, à sa soixante-neuvième session, sur l'exécution de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
30 avril 2008*

Résolution 64/5

Création du Forum des ministres asiatiques des transports⁴²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Consciente de l'impact croissant de la mondialisation et de l'augmentation substantielle de la production, du commerce et des investissements dans de nombreux pays de la région de l'Asie et du Pacifique,

Soulignant le rôle capital de services de transport efficaces, fiables et économiques, y compris

l'infrastructure, la facilitation et la logistique, pour étayer la poursuite de la croissance grâce à une meilleure compétitivité des exportations et à une diminution du coût des importations,

Constatant qu'il faut que le secteur des transports réponde rapidement et efficacement à ce qu'on attend de lui,

Notant l'appui résolu exprimé à la Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Busan (République de Corée) en novembre 2006, en faveur de l'établissement d'un forum des ministres asiatiques des transports, en tant que mécanisme régional officiel destiné à faciliter une collaboration étroite et des interactions plus fréquentes entre membres et membres associés pour le traitement des problèmes émergents⁴³,

Rappelant sa résolution 63/9 du 23 mai 2007 sur l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011), qui demandait notamment au Secrétaire exécutif d'effectuer une étude détaillée sur la création d'un forum des ministres asiatiques des transports, son organisation et sa structure, et d'en soumettre les conclusions pour examen au Comité de la gestion de la mondialisation à sa quatrième session et à la Commission à sa soixante-quatrième session,

Prenant note de l'appui apporté à l'établissement du forum par le Comité de la gestion de la mondialisation, y compris sa proposition de poursuivre les discussions sur la structure et l'organisation du forum dans le cadre de l'examen de l'appareil de conférence de la Commission⁴⁴,

Convaincue que le forum pourrait jouer un rôle appréciable en offrant des directives stratégiques pour le développement régional des transports et du transit et pour améliorer la capacité des transports, promouvoir la coopération, contribuer à l'intégration régionale et permettre aux pays de profiter de la mondialisation, et donc d'entretenir la croissance de la production, du commerce international et de l'investissement dans la région,

Notant qu'il faut éviter les doubles emplois avec les organisations internationales existantes telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale,

1. *Décide* d'établir le Forum des ministres asiatiques des transports, en tant que mécanisme régional faisant partie de l'appareil de conférence de la Commission,

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De convoquer en 2009 la première session du Forum des ministres asiatiques des transports puis régulièrement par la suite, la première session se prononçant sur la fréquence des sessions du forum;

⁴³ Voir E/ESCAP/63/13, par. 3.

⁴⁴ Voir E/ESCAP/64/5, par. 50.

⁴² Voir par. 100 à 112 ci-dessus.

b) De coordonner la convocation du forum avec le Comité des transports;

c) De s'assurer que soit soumis au forum un ordre du jour axé sur les politiques régionales, portant sur l'infrastructure des transports, la politique de transit, la facilitation, la logistique, les liaisons de transport interrégional et international, le financement et les questions de sécurité, ainsi que leur viabilité économique, environnementale et sociale;

d) D'encourager les membres et membres associés à accueillir les sessions du forum;

e) De rendre compte à la Commission à sa soixante-cinquième session de l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
30 avril 2008*

Résolution 64/6

Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP⁴⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant ses résolutions 62/1 du 12 avril 2006 et 63/4 du 23 mai 2007 relatives à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP,

Prenant note avec satisfaction du rapport intitulé «Un futur à portée de main: progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique»⁴⁶,

Se félicitant des trois forums sous-régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenus à Katmandou en octobre 2006, à Hanoi en mars 2007 et à Bichkek en juillet 2007, dont les résultats fournissent des informations utiles au sujet des grandes orientations et des mesures d'application destinées à renforcer encore la feuille de route régionale pour l'Asie et le Pacifique,

Notant que le secrétariat de la CESAP a engagé des consultations avec ses partenaires régionaux et les autres organismes du système des Nations Unies pour étendre le partenariat régional en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris par le Mécanisme régional de coordination,

Se félicitant des efforts faits par les pays, particulièrement les pays en développement, et des progrès d'ensemble accomplis dans la région vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Constatant avec préoccupation que de nombreux pays peinent à atteindre toutes les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement,

Reconnaissant l'importance du partenariat régional et de la coopération dans la réalisation des

objectifs du Millénaire pour le développement et la nécessité d'apporter une aide pour la réalisation de ces objectifs aux pays qui en ont besoin, particulièrement aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux États insulaires en développement du Pacifique,

Notant que l'année 2008 se situe à mi-chemin de 2015, année cible pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

1. *Se félicite* des efforts des pays de la région, particulièrement des pays en développement, qui ont bien progressé vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en s'inquiétant du fait que de nombreux pays de la région rencontrent toujours de sérieux problèmes, et met en relief le besoin d'efforts concertés à cet égard pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015;

2. *Encourage* les pays de la région à redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015;

3. *Exprime sa satisfaction* au sujet du partenariat régional actuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui constitue un dispositif régional renforcé de soutien à la réalisation des objectifs, et à l'égard des diverses activités entreprises au titre dudit partenariat;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive, dans le cadre de son mandat et en étroite coordination avec les États membres, les organismes du système des Nations Unies et les institutions financières multilatérales, de continuer notamment:

a) à consolider les partenariats régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de tous les objectifs du Millénaire et de leurs cibles dans la région de la CESAP et à soumettre une évaluation des progrès accomplis pour examen par le Conseil économique et social, spécialement au titre de l'examen ministériel annuel;

c) à aider les pays de la région à réaliser les objectifs du Millénaire, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les États insulaires en développement du Pacifique;

d) à renforcer encore les activités de sensibilisation aux objectifs du Millénaire afin de polariser l'attention des décideurs politiques et des autres parties prenantes;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session un point subsidiaire intitulé «Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP» au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP» et prie la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission à cette session sur l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
30 avril 2008*

⁴⁵ Voir par. 327 à 346 ci-dessus.

⁴⁶ E/ESCAP/64/37.

Résolution 64/7

Financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans la région de la CESAP⁴⁷

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la Déclaration du Millénaire⁴⁸,

Rappelant également la résolution 62/186 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007 sur la dette extérieure et le développement: vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement,

Rappelant en outre la déclaration ministérielle du débat de haut niveau de 2007 du Conseil économique et social, adoptée le 10 juillet 2007⁴⁹,

Rappelant ses résolutions 62/1 du 12 avril 2006 et 63/4 du 23 mai 2007 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP,

Ayant considéré le rapport intitulé « Un futur à portée de main: progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique »⁵⁰,

Soulignant que la qualité et l'efficacité de l'aide au développement est un important élément dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Soulignant également la nécessité d'harmoniser et de coordonner les politiques et mesures d'aide entre les gouvernements, les donateurs, l'ONU et les autres organismes de développement,

Réitérant que, dans la recherche commune de la croissance, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, un défi primordial consiste à créer les conditions internes nécessaires pour mobiliser les ressources nationales, tant publiques que privées, maintenir des niveaux adéquats d'investissement productif et renforcer les capacités humaines et, dans ce contexte, reconnaissant qu'il est crucial d'accroître l'efficacité et la cohérence des politiques macroéconomiques, un environnement intérieur favorable est indispensable pour mobiliser les ressources internes, accroître la productivité, enrayer la fuite des capitaux, encourager le secteur privé, et attirer et utiliser efficacement les investissements et l'aide internationaux, tout en reconnaissant également que les efforts tendant à créer un tel environnement doivent bénéficier du soutien de la communauté internationale,

Soulignant que la viabilité de la dette est déterminante pour la croissance et qu'il importe que la

dette soit viable pour que les objectifs nationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, soient réalisés, invitant les créanciers et les débiteurs à continuer d'utiliser, le cas échéant et au cas par cas, des mécanismes tels que l'échange de créances, pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement à revenu faible ou intermédiaire dont la dette représente une charge insupportable et qui ne peuvent bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et prenant note des débats et de l'évaluation du Club de Paris sur la proposition d'échange de créances contre des prises de participation dans les projets relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement,

Réaffirmant que chaque pays doit assumer la responsabilité principale de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies nationales de développement,

Gardant à l'esprit que selon l'estimation de la Banque mondiale le montant de l'aide étrangère additionnelle nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire au niveau mondial d'ici à 2015 est de l'ordre de 40 à 60 milliards de dollars par an,

Reconnaissant que des défis, tels que l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que les incertitudes liées à l'économie mondiale, à quoi s'ajoutent les changements climatiques, sont susceptibles de ralentir la croissance mondiale et celle des pays en développement, et de saper les avancées en matière de réduction de la pauvreté,

1. *Reconnaît* que diverses modalités peuvent être adoptées pour assurer des flux de ressources pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement comme envisagé dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁵¹, notamment ceux qui sont énumérés dans le rapport mentionné ci-dessus sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP;

2. *Reconnaît en outre* le rôle rempli par l'aide publique au développement en tant que contribution aux ressources financières, humaines et techniques des pays en développement;

3. *Demande instamment* aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de s'employer concrètement à atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement et 0,15 à 0,20 % en faveur des pays les moins avancés, et encourage les pays en développement à continuer de progresser vers une utilisation toujours plus efficace de l'aide publique au développement afin de contribuer à la réalisation des objectifs et cibles en matière de développement;

⁴⁷ Voir par. 327 à 347 ci-dessus.

⁴⁸ Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁴⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, supplément n° 3 et rectificatif (A/62/3 et Corr. 1), chap. III, sec. C.

⁵⁰ E/ESCAP/64/37.

⁵¹ Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.II.A.7), chapitre premier, résolution 1, annexe.

4. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) d'examiner la possibilité de mettre en place un centre de ressources régional pour les objectifs du Millénaire pour le développement, comme indiqué dans le rapport mentionné ci-dessus;

b) de contribuer à l'éventuel examen par le Conseil économique et social des mécanismes dont dispose le Conseil et prendre si nécessaire les mesures de nature à assurer un examen et une mise en œuvre efficaces des résultats des sommets et des grandes conférences organisés par les Nations Unies dans le domaine économique et social et les domaines connexes;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session un point subsidiaire sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP, et prie la Secrétaire exécutive de lui faire rapport lors de cette session sur l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
30 avril 2008*

Résolution 64/8

Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique⁵²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 61/8 du 18 mai 2005 sur l'examen à mi-parcours de l'application du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique⁵³, dans laquelle la Commission demande la convocation d'une réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012),

Se félicitant de l'adoption de Biwako plus cinq: une action renouvelée en faveur d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique⁵⁴ lors de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), tenue à Bangkok du 19 au 21 septembre 2007,

Reconnaissant que Biwako plus cinq, qui s'appuie sur les résultats de l'examen quinquennal et prend en considération l'évolution mondiale et les besoins émergents des pays de la région dans le domaine du handicap ainsi que les difficultés à surmonter, complétera le Cadre d'action de Biwako pour les cinq ans restant à courir jusqu'au terme de la décennie, de 2008 à 2012,

Rappelant la résolution 62/127 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 2007, relative à la mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées, dans laquelle l'Assemblée générale exhorte les organismes concernés du système des Nations Unies, y compris les institutions, fonds et programmes, à prendre des mesures concrètes pour tenir compte des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, dans les activités de coopération pour le développement et de financement du développement,

Rappelant aussi les résolutions de l'Assemblée générale 61/106, en date du 13 décembre 2006, par laquelle l'Assemblée a adopté la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁵⁵ et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention⁵⁶, et 62/170, en date du 18 décembre 2007, sur la Convention et le Protocole facultatif,

Prenant note avec satisfaction des contributions des membres et membres associés de la Commission, des organismes donateurs, du secteur privé et des organisations non gouvernementales au fonds d'affectation spéciale d'assistance technique pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012),

1. *Demande* à tous les membres et membres associés :

a) de définir et d'appliquer des mesures pour les handicapés en faveur d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits, conformes aux recommandations inscrites dans le Cadre d'action de Biwako1 et dans Biwako plus cinq;

b) d'incorporer la perspective des personnes handicapées dans les initiatives pour le développement, notamment dans les mesures prises pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

c) d'examiner régulièrement l'application du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq en prévision de la réunion intergouvernementale de haut niveau qui doit avoir lieu en 2012;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) d'aider les membres et membres associés à renforcer leur capacité d'appliquer le Cadre d'action de Biwako et Biwako plus cinq pour veiller à ce qu'ils incorporent dans leurs politiques et leurs programmes une perception du handicap fondée sur le respect des droits;

b) de promouvoir la coordination et la collaboration parmi les organismes du système des Nations Unies et les organisations régionales afin d'aider les États membres à appliquer le Cadre d'action de Biwako et Biwako plus cinq, et à incorporer la

⁵² Voir par. 131 à 154 ci-dessus.

⁵³ E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1.

⁵⁴ E/ESCAP/APDDP(2)/2.

⁵⁵ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

⁵⁶ Ibid., annexe II.

perspective des personnes handicapées dans les mesures tendant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et également, le cas échéant, d'aider les États à devenir parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à appliquer ladite Convention³;

c) d'améliorer, en collaboration avec les institutions et les organismes du système des Nations Unies et les organisations de personnes handicapées, l'accessibilité des locaux et des services de la CESAP pour les personnes handicapées;

d) de continuer à renforcer le partenariat entre la CESAP et le Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés;

e) de convoquer une réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner l'application du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq en 2012, année de clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012);

f) de faire rapport à la Commission à sa soixante-sixième session, ainsi qu'au comité compétent, sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
30 avril 2008*

Résolution 64/9

Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique⁵⁷

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant que l'année 2007 a marqué le cinquième anniversaire de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, tenue en 2002 à Bangkok, et de l'adoption de son Plan d'action sur la population et la pauvreté⁵⁸,

Notant que l'année 2009 marquera le quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue en 1994 au Caire, et de l'adoption de son programme d'action⁵⁹,

Notant également que le Comité des problèmes sociaux émergents, à ses troisième et quatrième sessions⁶⁰, a demandé que le secrétariat organise, de préférence en 2008, un examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté,

⁵⁷ Voir par. 131 à 155 ci-dessus.

⁵⁸ E/ESCAP/1271, annexe I.

⁵⁹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

⁶⁰ Voir les documents E/ESCAP/63/6 et E/ESCAP/64/13.

Réaffirmant l'importance primordiale de la Déclaration du Millénaire⁶¹ et des objectifs de développement convenus sur le plan international,

Gardant à l'esprit les objectifs relatifs à la population et au développement définis lors d'autres grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'Organisation des Nations Unies et lors de leur examen,

Rappelant le document final du Sommet mondial de 2005⁶² et notamment l'engagement tendant à réaliser l'accès universel à la santé en matière de procréation en 2015 au plus tard,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du programme d'action⁶³,

Prenant note également du rapport de situation⁶⁴ sur l'application du programme issu de la Conférence internationale sur la population et le développement en Asie et dans le Pacifique, qui donne une perspective régionale des progrès accomplis vers la réalisation des buts du programme d'action,

Prenant note aussi de la décision de la Commission de la population et du développement tendant à ce que le thème spécial de sa quarante-deuxième session, qui se tiendra en 2009, soit «la contribution du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement»⁶⁵,

Constatant qu'il importe que les dirigeants et planificateurs nationaux comprennent bien l'importance des relations entre population, développement et pauvreté et d'aider les fonctionnaires nationaux à être à même d'intégrer les questions démographiques dans la planification du développement, selon des modalités qui réduisent la pauvreté, favorisent l'égalité des sexes et autonomisent les femmes, de façon à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement,

Notant que beaucoup de pays de l'Asie et du Pacifique connaissent une baisse rapide de la fécondité et une augmentation de la longévité qui ont des effets étendus et profonds sur la pyramide des âges, en particulier, un vieillissement de la population, des

⁶¹ Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁶² Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

⁶³ *Examen et évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, 2004* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.04.XIII.8).

⁶⁴ *Implementing the ICPD Agenda: 10 Years into the Asia-Pacific Experience, A Status Report* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.04.II.F.46).

⁶⁵ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, supplément n° 5 (E/2007/25), chap. I, sect. B, décision 2007/1.*

pénuries de main-d'œuvre et une augmentation des taux de dépendance des personnes âgées et de la proportion de femmes dans la population âgée,

Notant également que du fait de la mondialisation et de disparités économiques, la mobilité des personnes en Asie et dans le Pacifique a augmenté, tant à l'intérieur des pays que sur le plan international, et que cela a un effet sur le développement social et économique des pays d'origine et des pays de destination,

Prie la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les membres et membres associés à se doter de capacités pour la prise en compte des facteurs démographiques dans la planification du développement;

b) D'effectuer des analyses et de réunir et de diffuser des informations démographiques pertinentes afin de cerner les principales tendances démographiques et les problèmes émergents sur ce plan dans la région de l'Asie et du Pacifique;

c) D'organiser, en 2008, une réunion d'experts pour examiner l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté¹, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique;

d) De soumettre un rapport intérimaire sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-cinquième session et un rapport final à sa soixante-huitième session.

*Cinquième séance plénière
30 avril 2008*

Résolution 64/10

Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace⁶⁶

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Reconnaissant le rôle notable de la gestion des catastrophes naturelles dans le développement économique et social et la réduction de la pauvreté,

Rappelant la Déclaration⁶⁷ et le Cadre d'action de Hyogo⁶⁸ adoptés par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, tenue à Kobe, Hyogo (Japon) du 18 au 22 janvier 2005, qui soulignent notamment la nécessité de renforcer les démarches régionales coordonnées ou, au besoin, de concevoir des démarches de ce type, et d'élaborer des politiques, mécanismes opérationnels, plans et systèmes de communication régionaux, ou d'améliorer ceux qui existent déjà, afin de se préparer à intervenir rapidement et efficacement lorsqu'un pays frappé par une catastrophe n'a pas les moyens d'y faire face seul,

Rappelant aussi la Déclaration de principes et le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information⁶⁹ adoptés à Genève, qui appelaient notamment à la création et la promotion, par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, d'une coopération régionale en matière de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'encouragement d'une coopération internationale et régionale effective entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les autres parties intéressées, notamment les institutions financières internationales,

Reconnaissant l'urgente nécessité de poursuivre le développement des connaissances scientifiques et techniques actuelles en vue de réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, et soulignant qu'il importe que les pays en développement aient accès aux technologies pour faire face aux catastrophes naturelles,

Vivement préoccupée par le nombre et l'ampleur des catastrophes naturelles survenues en Asie et dans le Pacifique ces dernières années et par leur impact grandissant, qui s'est traduit par des pertes humaines massives et des conséquences sociales, économiques et environnementales à long terme pour les sociétés vulnérables, en particulier dans les pays en développement,

Reconnaissant qu'une coopération et une coordination suivies entre les gouvernements, le système des Nations Unies, les autres organisations régionales et internationales, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires sont essentielles pour gérer efficacement l'impact des catastrophes naturelles, tout en soulignant la nécessité d'éviter tout chevauchement entre les activités des organisations internationales et celles des autres entités s'occupant de gérer l'information sur les catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Reconnaissant également qu'il est important de lier la gestion des risques de catastrophe à des cadres régionaux, selon qu'il convient, pour traiter les problèmes de réduction de la pauvreté et de développement durable,

Prenant note de l'offre du Gouvernement de la République islamique d'Iran d'accueillir un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace,

Rappelant sa résolution 63/10 du 23 mai 2007, dans laquelle elle priait notamment le Secrétaire exécutif de faire réaliser une étude de faisabilité indépendante sur les moyens de renforcer la coordination et la coopération régionales en matière de gestion de l'information relative aux catastrophes naturelles et d'alerte rapide, et d'évaluer à cet égard la viabilité de la création en République islamique d'Iran d'un centre régional pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la

⁶⁶ Voir par. 124 à 129 ci-dessus.

⁶⁷ A/CONF.206/6 et Corr. 1, chap. I, résolution 1.

⁶⁸ Ibid., résolution 2.

⁶⁹ Voir A/C.2/59/3, annexe.

communication et de l'espace afin de renforcer l'appui régional apporté aux membres et membres associés pour la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles,

Prenant note du document présenté par le secrétariat⁷⁰ contenant un aperçu de l'étude de faisabilité indépendante demandée par la Commission, en particulier l'option 1, proposée dans l'étude⁷¹;

1. *Invite* la République islamique d'Iran à examiner les détails opérationnels de la proposition, à préciser les implications éventuelles de telles modifications concernant la portée, les fonctions et les produits et services à valeur ajoutée devant être offerts, ainsi que le calendrier de l'introduction de ces activités, et de les communiquer à la Commission à sa soixante-cinquième session;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive d'apporter au besoin une assistance technique à la République islamique d'Iran pour l'examen des détails opérationnels de la proposition.

*Cinquième séance plénière
30 avril 2008*

B. Autres décisions

Décision 64/1

Date, lieu et thème de la soixante-cinquième session de la Commission⁷²

À sa cinquième séance plénière, le 30 avril 2008, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé que sa soixante-cinquième session se tiendrait à Bangkok en avril-mai 2009, compte tenu de la célébration de deux fêtes nationales en Thaïlande dans les deux premières semaines d'avril et de plusieurs autres fêtes nationales dans les pays de la région à la fin d'avril et dans les dix premiers jours de mai. Elle a décidé aussi que le thème de sa soixante-cinquième session serait le suivant: «Agriculture durable et sécurité alimentaire».

Décision 64/2

Report de l'examen du projet de résolution sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide de technologies de l'information, de la communication et de l'espace⁷³

À sa cinquième séance plénière, le 30 avril 2008, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé de reporter à sa soixante-cinquième session l'examen du projet de résolution parrainé par la République islamique d'Iran, intitulé «Établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace»⁷⁴.

⁷⁰ E/ESCAP/64/9.

⁷¹ Ibid. par. 40 a).

⁷² Voir par. 260 à 265 ci-dessus.

⁷³ Voir par. 124 à 130 ci-dessus.

⁷⁴ E/ESCAP/64/L.10.

Annexe I

**ÉTAT DES INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES DÉCISIONS
ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION**

1. Les demandes énoncées dans les résolutions énumérées ci-après n'auront pas d'incidences sur le budget-programme approuvé pour la période biennale 2008-2009^a :

- a) Résolution 64/1: Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission;
- b) Résolution 64/2: Coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles;
- c) Résolution 64/3: Promotion des énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique;
- d) Résolution 64/4: Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique;
- e) Résolution 64/5: Création du Forum des ministres asiatiques des transports;
- f) Résolution 64/6: Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP;
- g) Résolution 64/7: Financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans la région de la CESAP;
- h) Résolution 64/8: Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et du Cadre régional d'action de Biwako+5 pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique;
- i) Résolution 64/9: Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique;
- j) Résolution 64/10: Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

2. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées, si besoin est, pour mettre en œuvre les activités prévues dans les résolutions susmentionnées.

3. Concernant le paragraphe 2 a) de la résolution 64/5, il faudrait ajouter au programme de travail proposé pour la période biennale 2008-2009^b un produit correspondant à la première session du Forum des ministres asiatiques des transports en 2009.

^a Voir résolution 62/237 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2007.

^b Plan-programme biennal et priorités pour la période 2008-2009, *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.

Annexe II

RÉUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

<i>Organe subsidiaire et membres du bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport^a</i>
Comité de la réduction de la pauvreté	Quatrième session Bangkok 12-14 décembre 2007	E/ESCAP/64/1
Présidente: M ^{me} Lina Castro (Philippines)		
Vice-Présidents: M. Samaychanh Boupha (République démocratique populaire lao) M ^{me} Juliana Kubak (Papouasie-Nouvelle-Guinée)		
Rapporteur: M ^{me} Tserenkhand Bideriya (Mongolie)		
Comité de la gestion de la mondialisation, Partie I	Quatrième session Bangkok 12-14 septembre 2007	E/ESCAP/64/5
Président: S. E. M. Mao Thora (Cambodge)		
Vice-Présidents: M. Asianto Sinambela (Indonésie) M. Jiro Usui (Japon)		
Rapporteur: M. Sudip Chaudhury (Inde)		
Comité de la gestion de la mondialisation, Partie II	Quatrième session Bangkok 19-21 novembre 2007	E/ESCAP/64/6
Président: M. Nikolay Pomoshchnikov (Fédération de Russie)		
Vice-Présidents: M. Uday Raj (Inde) M ^{me} Oyu Vasha (Mongolie)		
Rapporteur: M. Adem Kahriman (Turquie)		
Comité des problèmes sociaux émergents	Quatrième session Bangkok 26-28 novembre 2007	E/ESCAP/64/13
Présidente: M ^{me} Amaryllis Torres (Philippines)		
Vice-Président: M. Vinod Aggarwal (Inde)		
Rapporteur: M ^{me} Oyu Vasha (Mongolie)		

^a On pourra se procurer auprès du Bureau des commissions régionales, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, des exemplaires des rapports qu'on n'aurait pas pu obtenir par les circuits de distribution habituels au Siège, à New York, ou à l'Office des Nations Unies à Genève.

<i>Organe subsidiaire et membres du bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport^a</i>
Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique	Dixième session Bangkok	E/ESCAP/63/17
Président: M. Frederick Fono (Îles Salomon)	22-23 avril 2008	
Vice-Président: M. Tuuu Anasi'i Leota (Samoa)		
Rapporteur: M. Mack Kaminaga (Îles Marshall)		

Annexe III

**DOCUMENTS SOUMIS À LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION
DE LA COMMISSION**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Séries générales</i>		
E/ESCAP/64/1	Rapport du Comité de la réduction de la pauvreté sur sa quatrième session	2 a)
E/ESCAP/64/2	Bilan des progrès réalisés dans l'application des résolutions portant sur le thème de la réduction de la pauvreté	2 a)
E/ESCAP/64/3	Financement du développement en 2008	2 a)
E/ESCAP/64/4	Efficacité de l'aide	2 a)
E/ESCAP/64/5	Rapport du Comité de la gestion de la mondialisation sur sa quatrième session (Partie I)	2 b)
E/ESCAP/64/6	Rapport du Comité de la gestion de la mondialisation sur sa quatrième session (Partie II)	2 b)
E/ESCAP/64/7	Bilan des progrès réalisés dans l'application des résolutions portant sur le thème de la gestion de la mondialisation	2 b)
E/ESCAP/64/8 et Corr.1	Faits les plus récents concernant la gestion de la mondialisation	2 b)
E/ESCAP/64/9	Aperçu de l'étude de faisabilité sur les modalités du renforcement de la coordination et de la coopération régionales concernant la gestion de l'information sur les catastrophes naturelles, l'alerte rapide et l'opportunité de la création d'un centre régional pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran	2 b)
E/ESCAP/64/10	Perspectives de la région de l'Asie et du Pacifique concernant certaines questions relatives au commerce et à l'investissement devant être examinées à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	2 b)
E/ESCAP/64/11	Préparatifs régionaux pour les seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable	2 b)
E/ESCAP/64/12	Suivi de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007	2 b)
E/ESCAP/64/13	Rapport du Comité des problèmes sociaux émergents sur sa quatrième session	2 c)
E/ESCAP/64/14	Bilan des progrès réalisés dans l'application des résolutions relatives aux problèmes sociaux émergents	2 c)
E/ESCAP/64/15	Application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida: examen des progrès accomplis dans la région de la CESAP: enjeux et possibilités	2 c)
E/ESCAP/64/16	Suivi du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et du Forum mondial sur les migrations internationales et le développement	2 c)
E/ESCAP/64/17	Rapport de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique sur les travaux de sa dixième session	2 d)
E/ESCAP/64/18	Questions émergentes dans le contexte de l'application du Programme d'action d'Almaty	2 d)
E/ESCAP/64/19	Application des résolutions 58/1, 61/1 et 63/3 de la Commission	3 a)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/64/20	Rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2006-2007	3 b)
E/ESCAP/64/21	Rapport d'évaluation biennal pour l'exercice 2006-2007	3 c)
E/ESCAP/64/22/Rev.1	Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011	3 d)
E/ESCAP/64/23 et Corr.1	Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie	3 f)
E/ESCAP/64/24 et Corr.1 et 2	Rapport de l'Institut statistique pour l'Asie et le Pacifique	3 f)
E/ESCAP/64/25 et Corr.1	Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique	3 f)
E/ESCAP/64/26 et Corr.1	Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique	3 f)
E/ESCAP/64/27 et Corr.1	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	3 f)
E/ESCAP/64/28 et Corr.1	Examen approfondi des activités du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique	3 f)
E/ESCAP/64/29 et Corr.1	Examen du fonctionnement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	3 f)
E/ESCAP/64/30 et Corr.1	Rapport d'inspection du Bureau des services du contrôle interne sur la gestion axée sur les résultats telle qu'appliquée à la CESAP	3 g)
E/ESCAP/64/31 et Corr.1 et Add.1 et Corr.1	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	3 h)
E/ESCAP/64/32	Aperçu des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires	4
E/ESCAP/64/33	Date, lieu et thème de la soixante-cinquième session de la Commission	5
E/ESCAP/64/34	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique	6
E/ESCAP/64/35	Rapport de la Secrétaire exécutive sur les principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable depuis la soixante-troisième session de la Commission	7 a)
E/ESCAP/64/36	Résumé de l' <i>Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2008</i> : maintenir la croissance économique et revitaliser l'agriculture pour une prospérité partagée	7 b)
E/ESCAP/64/37	Un futur à portée de main: progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique	7 c)
E/ESCAP/64/38	Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009	3 e)
<i>Séries limitées</i>		
E/ESCAP/64/L.1/Rev.2	Ordre du jour provisoire	1
E/ESCAP/64/L.2/Rev.2	Ordre du jour provisoire annoté	1

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/64/L.3 et additif et Corr.1	Projet de rapport	9
E/ESCAP/64/L.4 et Rev.1 et Add.1	Projet de résolution: Coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles	2 b)
E/ESCAP/64/L.5 et Rev.1	Projet de résolution: Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	2 c)
E/ESCAP/64/L.6 et Rev.1 et Add.1	Projet de résolution: Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP	7 c)
E/ESCAP/64/L.7 et Rev.1 et Add.1	Projet de résolution: Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique	2 b)
E/ESCAP/64/L.8 et Rev.1	Projet de résolution: Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique	2 c)
E/ESCAP/64/L.9 et Rev.1 et Add.1	Projet de résolution: Création du Forum des ministres asiatiques des transports	2 b)
E/ESCAP/64/L.10	Projet de résolution: Établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace	2 b)
E/ESCAP/64/L.11 et Rev.1	Projet de résolution: Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP	7 c)
E/ESCAP/64/L.12 et Rev.1 et Add.1	Projet de résolution: Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission	3 a)
E/ESCAP/64/L.13 et Rev.1	Projet de résolution: Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique	2 b)
E/ESCAP/64/L.14 et Rev.1	Projet de décision: Report de l'examen du projet de résolution sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide de technologies de l'information, de la communication et de l'espace	2 b)
E/ESCAP/64/L.15 et Rev.2	Projet de décision: Date, lieu et thème de la soixante-cinquième session de la Commission	5
E/ESCAP/64/L.16	Projet de résolution: Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace	2 b)
<i>Séries d'information</i>		
E/ESCAP/64/INF/1 et Corr.1	Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est	3 i)
E/ESCAP/64/INF/2 et Corr.1	Rapport de la Commission du Mékong	3 i)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/64/INF/3 et Corr.1	Rapport de la Commission du Mékong	3 i)
E/ESCAP/64/INF/4 et Corr.1	Rapport du Groupe d'experts sur les cyclones tropicaux	3 i)
E/ESCAP/64/INF/5	Liste des participants	
E/ESCAP/64/INF/6	Document rendant compte des conclusions de la réunion régionale préparatoire d'experts des pays en développement euro-asiatiques sans littoral et de transit en vue de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty (Bangkok, 22-23 avril 2008)	2 d)

Annexe IV

LISTES DES PUBLICATIONS, RÉUNIONS ET
SERVICES CONSULTATIFS EN 2007/2008

A. Listes des publications *

Composant: Direction exécutive et gestion

Enhancing Pacific Connectivity and Enhancing Pacific Connectivity: Overview (ST/ESCAP/2472) (E.08.II.F.14)

Sous-programme 1. Pauvreté et développement

Access to Basic Services for the Poor: The Importance of Good Governance (ST/ESCAP/2438)

Asia-Pacific Development Journal, vol. 13, n° 2, décembre 2006 (ST/ESCAP/2432) (E.06.II.F.32); vol. 14, n° 1, juin 2007 (ST/ESCAP/2459) (E.07.II.F.29)

Delivering as One: Asia-Pacific Regional MDG Road Map 2008-2015 (ST/ESCAP/2504) (E.08.II.F.15)

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2007: Surging Ahead in Uncertain Times (ST/ESCAP/2429) (E.07.II.F.4)

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2008: Sustaining Growth and Sharing Prosperity (ST/ESCAP/2476) (E.08.II.F.7)

A Future within Reach 2008: Regional Partnerships for the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific (ST/ESCAP/2501) (E.08.II.F.15)

Key Economic Developments and Prospects in the Asia-Pacific Region 2008 (ST/ESCAP/2461) (E.07.II.F.28)

Knowledge Management and Enabling Environments for Poverty Reduction: Guidelines on Scaling-up Good Practices (ST/ESCAP/2482)

Persistent and Emerging Issues in Rural Poverty Reduction (ST/ESCAP/2433)

Policy Guidelines on the Role of Governments in a Rights-Based Approach to Housing (ST/ESCAP/2486)

Socio-economic Policy Brief, n° 8, avril 2007; n° 9, mai 2007

Sous-programme 2. Statistiques

Annual Core Indicators online database

Asia-Pacific in Figures 2006 (ST/ESCAP/2464) (E.07.II.F.32)

The Millennium Development Goals: Progress in Asia and the Pacific 2007 (ST/ESCAP/2465) (E.07.II.F.31)

Short-Term Indicators for Asia and the Pacific online database (4 issues)

SIAP Newsletter, n° 42, mars 2007

SIAP Occasional Paper, n° 25, novembre 2007

Statistical Newsletter (9 numéros)

Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2007 (ST/ESCAP/2475) (B.08.II.F.1)

Training Manual on Disability Statistics (ST/ESCAP/2499) (E.08.II.F.16)

Sous-programme 3. Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique

Improving Employment Opportunities in Pacific Island Developing Countries, Small Island Developing States Series No. 1 (ST/ESCAP/2480) (E.08.II.F.12)

Sous-programme 4. Commerce et investissements

Asia-Pacific Trade and Investment Review, vol. 3, n° 1, juin 2007 (ST/ESCAP/2456) (E.07.II.F.24); n° 2, décembre 2007 (ST/ESCAP/2470) (E.08.II.F.8)

Directory of Trade- and Investment-Related Organizations of Developing Countries and Areas in Asia and the Pacific, 13th edition

Future Trade Research Areas That Matter to Developing Country Policymakers, Studies in Trade and Investment No. 61 (ST/ESCAP/2467) (E.08.II.F.3)

Regional Approaches in Central Asia to Technical Barriers to Trade (ST/ESCAP/2490)

Role of Regional Cooperation: Business Sector Development and South-South Investment, Studies in Trade and Investment No. 63 (ST/ESCAP/2477) (E.08.II.F.6)

Towards Coherent Policy Frameworks: Understanding Trade and Investment Linkages, Studies in Trade and Investment No. 62 (ST/ESCAP/2469) (E.08.II.F.5)

Trade Facilitation Beyond the Multilateral Trade Negotiations: Regional Practices, Customs Valuation and Other Emerging Issues (ST/ESCAP/2466) (E.08.II.F.9)

Trade Statistics in Policymaking: A Handbook of Commonly Used Trade Indices and Indicators (ST/ESCAP/2491) (E.07.II.F.21)

* Le numéro de vente (commençant par la lettre « E ») est éventuellement indiqué entre parenthèses.

Traders' Manual for Landlocked Countries: Kyrgyzstan (ST/ESCAP/2458)

Sous-programme 5. Transports et tourisme

Asian Highway Route Map (2007)

Bali Declaration on Sustainable Tourism Development: Plan of Action for Sustainable Tourism Development in Asia and the Pacific, Phase II (2006-2012) and Regional Action Programme for Sustainable Tourism Development, ESCAP Tourism Review No. 26 (ST/ESCAP/2474)

Logistics Sector Developments: Planning Models for Enterprises and Logistics Clusters (ST/ESCAP/2457) (E.07.II.F.23)

Regional Shipping and Port Development: Container Traffic Forecast 2007 Update (ST/ESCAP/2484)

Review of Developments in Transport in Asia and the Pacific 2007 (ST/ESCAP/2485)

Study on the Role of Tourism in Socio-economic Development (ST/ESCAP/2478)

Towards a Harmonized Legal Regime on Transport Facilitation in the ESCAP Region: Guidelines (ST/ESCAP/2489)

Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific No. 76: *Gender and Transport* (ST/ESCAP/SER.E/76) (E.07.II.F.22)

Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific No. 77: *Container Transportation by Railway* (ST/ESCAP/SER.E/77) (E.08.II.F.10)

Sous-programme 6. Environnement et développement durable

Climate Change Action in Asia and the Pacific: Lessons Learned and Policy Implications – A Guide to Clean Development Mechanism Projects Related to Municipal Solid Waste Management (ST/ESCAP/2453) (E.08.II.F.2)

Eco-efficiency: A Practical Path to Sustainable Development – A Reference for Eco-efficiency Partnership in North-East Asia (ST/ESCAP/2455) (E.07.II.F.30)

Electricity and Sustainable Development in Asia and the Pacific 2003-2005 (ST/ESCAP/2471)

Energy Security and Sustainable Development in Asia and the Pacific (ST/ESCAP/2494) (E.08.II.F.13)

Green Business: The Greening of Business and the Environment as a Business Opportunity (ST/ESCAP/2473)

Guidelines on Integration of Water-Related Disaster Preparedness and Mitigation into Socio-economic Development Process (ST/ESCAP/2488)

Saving the Flagship Species of North-East Asia: Nature Conservation Strategy of NEASPEC (ST/ESCAP/2495) (E.07.II.F.25)

Sustainable Infrastructure in Asia: Overview and Proceedings – Seoul Initiative Policy Forum on Sustainable Infrastructure (Séoul (République de Corée, 6-8 septembre 2006) (ST/ESCAP/2448) (E.07.II.F.16)

Sous-programme 7. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

Developing Women's Entrepreneurship and e-Business in Green Cooperatives in the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/2468)

E-Business Development Services for SMEs in Selected ASEAN Countries and Southern China (ST/ESCAP/2440) (E.07.II.F.8)

Framework for Regional Cooperation on Space Technology Supported Disaster Reduction Strategies in Asia and the Pacific: Study Report Prepared for the Meeting of Experts on Space Applications for Disaster Management, Chiang Mai, 25-28 July 2005

Integration of Information and Communication Technologies into National Development Plans for Central Asian States (ST/ESCAP/2502)

Internet Use for Business Development: An Introductory Set of Training Modules for Policymakers (ST/ESCAP/2503)

Policy Brief on ICT Applications in the Knowledge Economy, n° 3, décembre 2007

Policy Framework on Space Information Products and Services for Disaster Management: Study Report Synthesizing the Recommendations of the Meeting of Experts on Policy Framework on Space Information Products and Services for Disaster Management, Beijing, 17-19 novembre 2004

Public-Private Partnership and Community Participation on Applications of Space Technology for Socio-economic Development: Compilation of Policies and Practices in Selected ESCAP Member Countries

Space Technology Application Capabilities, Facilities and Activities in Asia and the Pacific: A Regional Inventory, 2007 (ST/ESCAP/2463)

Sous-programme 8. Développement social, y compris les problèmes persistants et émergents

2007 ESCAP Population Data Sheet

2008 ESCAP Population Data Sheet

Achieving the Health Millennium Development Goals in Asia and the Pacific: Policies and Actions within Health Systems and Beyond (ST/ESCAP/2450) (E.07.II.F.19)

Asia-Pacific Population Journal, vol. 22, n° 1 (ST/ESCAP/2452) (E.07.II.F.99); vol. 22, n° 2 (ST/ESCAP/2462) (E.07.II.F.98); *20th Anniversary Special: 1986-2006 Complete Collection – Knowledge and Thinking on Population Issues in Asia-Pacific for Over 20 Years, Just a Click Away*; vol. 22, n° 3 (ST/ESCAP/2492) (E.07.II.F.97)

Biwako Millennium Framework towards an Inclusive, Barrier-Free and Rights-Based Society for Persons with Disabilities in Asia and the Pacific: Results-Oriented Monitoring Indicators – Sourcebook (ST/ESCAP/2479)

Developing Women's Entrepreneurship and e-Business in Green Cooperatives in the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/2468)

Development of Health Systems in the Context of Enhancing Economic Growth towards Achieving the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific (ST/ESCAP/2449)

E-Health in Asia and the Pacific: Challenges and Opportunities

Gender Assessment of Selected e-Business and Strategies in Asia: The Case Studies of Malaysia, the Philippines, the Republic of Korea and Thailand, Gender and Development Discussion Paper Series No. 19 (E.07.II.F.10)

Health without Borders: Improving Health and Reducing HIV/AIDS Vulnerability among Long-Distance Road Transport Workers through a Multisectoral Approach (ST/ESCAP/2442) (E.07.II.F.7)

The Macao Outcome Document of the High-Level Meeting on the Regional Review of the Madrid International Plan of Action on Ageing (Macao (Chine), 9-11 octobre 2007)

Medical Travel in Asia and the Pacific: Challenges and Opportunities

Perspectives on Gender and Migration (ST/ESCAP/2460) (E.07.II.F.26)

Population Headliners, n° 317, mars-avril 2007; n° 318, mai-juin 2007; n° 319, juillet-août 2007; n° 320, septembre-octobre 2007; n° 321, novembre-décembre 2007

Promoting Gender Equality and Women's Empowerment in the Asia-Pacific: Linking the Millennium Development Goals with the CEDAW and Beijing Indicators, Gender and Development Discussion Paper Series No. 20 (ST/ESCAP/2481)

Report on the Regional Survey on Ageing (2005) (ST/ESCAP/2487)

Strengthening Life Skills for Positive Youth Health Behaviour

A Tool Kit for: Building Capacity for Community-Based Treatment and Continuing Care of Young Drug Users in the Greater Mekong Subregion (ST/ESCAP/2444) (E.07.II.F.20)

Understanding Youth Issues in Selected Countries in the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/2483)

B. Liste des réunions

Composante: Direction exécutive et administration

Réunion du Conseil consultatif du Fonds régional d'affectation spéciale de la CESAP pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami (Bangkok, juin et décembre 2007)

Réunion consultative de la Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la CESAP avec les dirigeants des îles du Pacifique (Nouméa (Nouvelle-Calédonie), mars 2008)

Onzième réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales et de la CESAP (Almaty (Kazakhstan), mai 2007)

Douzième réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales et de la CESAP (Nouméa (Nouvelle-Calédonie), mars 2008)

Conférence CESAP/CEE sur l'Asie centrale et l'Europe: un nouveau partenariat économique pour le XXI^e siècle (Berlin, novembre 2007)

Organisation par la CESAP, le Bureau des représentants pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la Commission économique pour l'Europe, de la réunion régionale préparatoire d'experts des pays en développement asiatiques sans littoral et de transit en vue de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty (Bangkok, avril 2008)

Coopération Sud-Sud pour la gestion des risques liés aux tsunamis et autres catastrophes: consultation régionale (Bangkok, juin 2007); Réunion consultative annuelle (Jakarta, novembre 2007)

Conseil d'administration du SPECA, deuxième session (Berlin, novembre 2007)

Groupe de travail des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement du Pacifique (Bangkok, octobre 2007 et avril 2008)

Sous-programme 1. Pauvreté et développement

Onzième réunion consultative régionale sur la bonne gouvernance urbaine (Manille, novembre 2007)

Réunion de groupe d'experts sur les résultats économiques et sociaux actuels et prévisibles dans la région de la CESAP (Bangkok, novembre 2007)

Réunion de groupe d'experts sur les questions et les politiques de développement (Bangkok, novembre 2007)

Réunion de groupe d'experts sur les problèmes émergents en matière de réduction de la pauvreté rurale: le rôle des approches participatives (Bangkok, novembre 2007)

- Atelier de suivi aux Philippines sur la gestion de l'eau et des eaux usées en faveur des pauvres (Manille, novembre 2007)
- Forum régional de haut niveau sur les OMD pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale (Bichkek, juillet 2007)
- Consultation interinstitutions d'experts sur le troisième rapport relatif aux OMD (Bangkok, janvier 2008)
- Réunion des rapporteurs de pays sur l'état du financement du logement pour les pauvres (New Delhi, janvier-février 2008)
- Séminaire national sur l'état des programmes de création de revenu et d'emplois (Almaty (Kazakhstan), octobre 2007; Bakou, octobre 2007; Tachkent, octobre 2007)
- Ateliers nationaux sur le renforcement des capacités pour le développement des marchés obligataires en Mongolie et à Sri Lanka (Oulan-Bator, juin 2007; Colombo, novembre 2007)
- Atelier national sur la gestion de l'eau et des eaux usées en faveur des pauvres (Manille, septembre 2007)
- Atelier national sur les méthodes éprouvées en matière de logement urbain pour les pauvres (Pokhara (Népal), mai-juin 2007)
- Dialogue politique régional sur le financement du logement pour les pauvres (New Delhi, janvier 2008)
- Séminaire régional et visite d'étude sur la gestion communautaire des déchets solides (Quy Nhon City (Viet Nam), décembre 2007)
- Séminaire régional/visite d'étude sur l'adaptation du modèle de système de planification participative, de suivi et d'évaluation des programmes de création de revenu et d'emplois: expérience de la Thaïlande (Bangkok, novembre 2007; Chiang Mai (Thaïlande), novembre 2007)
- Séminaire régional sur les définitions et la mesure de la pauvreté urbaine (Bangkok, novembre 2007)
- Comité technique et Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique, quatrième session (Bogor (Indonésie), février 2008)
- Atelier sur les questions et messages destinés au troisième rapport régional sur les OMD: une voie vers 2015 (Bangkok, octobre 2007)
- Atelier final – Réduction de la pauvreté par des liaisons rurales et urbaines entre villes secondaires dans les pays les moins avancés (Bangkok, décembre 2007)
- Sous-programme 2. Statistiques**
- Cours de formation zonal sur la collecte et l'analyse des statistiques officielles à l'intention des pays d'Asie centrale (Chiba (Japon), juillet-septembre 2007)
- Cours national sur les recensements de l'agriculture (Oulan-Bator, décembre 2007)
- Cours national sur la conception de cours de formation pour les statisticiens officiels du Bureau national de statistique de Thaïlande sur la base des concepts et indicateurs OMD (Bangkok, mai 2007)
- Cours national sur l'estimation appliquée aux petites zones (Colombo, décembre 2007)
- Cours national sur les capacités statistiques pour mesurer le degré de réalisation des OMD (Tarawa (Kiribati), juin 2007; Islamabad, juin 2007)
- Cours national sur les techniques statistiques concordantes permettant de lier pauvreté, emploi informel et indicateurs OMD (Bangkok, juin-juillet 2007)
- Cours d'enseignement à distance sur l'introduction au système de comptabilité nationale pour la République démocratique populaire lao et le Viet Nam (février 2008)
- Réunion d'experts sur l'utilisation efficace des TI dans les opérations de recensement (Bangkok, décembre 2007)
- Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, troisième session (Bangkok, novembre 2007)
- Conférence internationale sur les statistiques des objectifs du Millénaire pour le développement (Manille, octobre 2007)
- Ateliers nationaux pour la mise à niveau des compétences statistiques en vue de la gestion des politiques relatives aux OMD au Cambodge (Phnom Penh, Krati, Sihanouk, Battambang et Siem Reap (Cambodge), juin-août 2007)
- Atelier national sur la promotion de la collecte de données sur le handicap au moyen des recensements de la population et de l'habitat de 2010 (Bangkok, avril 2008)
- Sixième séminaire de gestion à l'intention des responsables des bureaux nationaux de statistique d'Asie et du Pacifique (Hong Kong (Chine), mai 2007)
- Sixième cours régional axé sur la recherche (Daejeon (République de Corée), juillet-août 2007)
- Cours sous-régional sur les projections de la population active et de la main-d'œuvre (Hong Kong (Chine), avril 2008)
- Atelier sous-régional sur la cartographie et la gestion des recensements (Bangkok, octobre 2007)
- Troisième cours de formation de groupe sur l'analyse, l'interprétation et la diffusion des statistiques officielles (Chiba (Japon), juillet-septembre 2007)
- Troisième cours de formation de groupe sur l'application des technologies de l'information et de la communication à la production et à la diffusion de statistiques officielles (Chiba (Japon), mai-juillet 2007)

Troisième cours de formation modulaire de groupe sur les statistiques officielles fondamentales (Chiba (Japon), octobre 2007-mars 2008)

Troisième cours-atelier régional sur la gestion de la qualité des statistiques et les principes fondamentaux de la statistique officielle (Beijing, octobre 2007)

Troisième atelier sur l'établissement de partenariats en matière de formation statistique en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, novembre 2007)

Treizième cours/atelier sur les plans de sondage pour les enquêtes sur les ménages, les établissements et les entreprises (Téhéran, avril-mai 2008)

Formation sur la documentation et l'archivage des microdonnées de recensement et d'enquête (Bangkok, novembre 2007)

Cours de formation CNUCED/CAPFTIC/ISAP sur la production de statistiques de l'économie de l'information (Incheon (République de Corée), février 2008)

Atelier sur l'emploi informel et la collecte de données sur le secteur informel: stratégie, outils et sensibilisation (Bangkok, septembre 2007)

Atelier sur les statistiques économiques intégrées et le secteur informel à l'intention des pays membres de l'OCE (Téhéran, novembre 2007)

Sous-programme 3. Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique

Groupe de travail du Conseil consultatif du CAOCEP, troisième session (Suva, novembre 2007)

Réunion commune d'experts CESAP/OIT sur le marché du travail dans les petits États insulaires en développement du Pacifique (Suva, juin 2007)

Atelier CESAP/Organisation du tourisme du Pacifique Sud sur l'expansion du rôle du tourisme dans la réduction de la pauvreté (Nuku'alofa, octobre 2007)

Cours sous-régional CESAP/PNUD sur les objectifs du Millénaire pour le développement à l'intention des pays mélanésien (Honiara, novembre 2007)

Réunion de groupe d'experts sur la mise en œuvre de la stratégie de Maurice dans les petits États insulaires en développement du Pacifique (Suva, juin 2007)

Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique, dixième session (Bangkok, avril 2008)

Sous-programme 4. Commerce et investissements

Réunion consultative ARTNeT sur la coordination des politiques de commerce et d'investissement (Bangkok, juillet 2007)

Forum Asie-Pacifique des entreprises 2007 (Almaty (Kazakhstan), mai 2007)

Forum Asie-Pacifique des entreprises 2008 (Bangkok, avril 2008)

Réunion de groupe d'experts sur la cohérence politique dans la gestion de la mondialisation (Bangkok, septembre 2007)

Réunion de groupe d'experts sur la promotion du commerce entre les sous-régions d'Asie (Kunming (Chine), août 2007)

Consultation de haut niveau sur l'échange de services aux fins de l'intégration régionale (Macao (Chine), février 2008)

Réunion d'experts de haut niveau sur la réduction de la pauvreté par la promotion du développement industriel au moyen de la facilitation du commerce (Vientiane, décembre 2007)

Réunion du Comité directeur multipartite du réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT) (Macao (Chine), décembre 2007)

Ateliers nationaux de sensibilisation sur l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (Thimphu, juin 2007; Phuentsholing (Bhoutan), juin 2007)

Atelier de recherche sur les nouveaux problèmes commerciaux des pays en développement de la région Asie-Pacifique (Macao (Chine), décembre 2007)

Séminaire sur l'agitation des marchés financiers mondiaux: sera-t-elle contagieuse pour l'Asie? (Bangkok, octobre 2007)

Septième réunion du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP (Bangkok, avril 2008)

Sixième réunion du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP (Almaty (Kazakhstan), mai 2007)

Comité permanent de l'Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique, vingt-sixième session (Bangkok, mai 2007); vingt-septième session (Goa (Inde), octobre 2007); vingt-huitième session (Colombo, mars 2008)

Voyage d'étude des membres de l'Équipe de négociation Bhoutan-OMC: à Phnom Penh (juillet 2007); à Kuala Lumpur (juillet 2007); à Hanoi (juillet 2007)

Comité technique et Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles, troisième session (Beijing, novembre 2007)

Réunion préalable CNUCED XII sur l'aide au commerce et au développement: vers une nouvelle initiative de solidarité mondiale (Bangkok, janvier 2008)

Séminaire CEE/CESAP sur une approche intégrée de la facilitation du commerce et des partenariats public-privé en Asie centrale (Almaty (Kazakhstan), juin 2007)

Atelier CEE/CESAP sur l'application du système de documentation électronique de l'ONU (eDoc) aux guichets uniques en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, décembre 2007)

- Forum de haut niveau OMPI/CESAP sur les droits de propriété intellectuelle et le commerce (Macao (Chine), juillet 2007)
- Atelier sur l'intégration des PME de la sous-région bassin du Mékong aux marchés internationaux et régionaux: facilitation du commerce et des investissements (Chiang Rai (Thaïlande), août 2007)
- Atelier sur la collecte de l'information concernant les obstacles non tarifaires à l'importation et à l'exportation en Thaïlande (Bangkok, janvier 2008)
- Séminaire régional avancé OMC/CESAP pour les pays membres de la CESAP sur les négociations multilatérales dans le cadre du GATS (Manille, octobre 2007)
- Consultations régionales de haut niveau OMC/CESAP sur les questions négociées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (Bali (Indonésie), septembre 2007)
- Séminaire régional OMC/CESAP sur les négociations agricoles pour les économies de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, novembre 2007)
- Atelier régional OMC/CESAP sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique dans la région Asie-Pacifique (Macao (Chine), juillet 2007)
- Sous-programme 5. Transports et tourisme**
- Forum des investissements dans la Route d'Asie (Bangkok, novembre 2007)
- Forum Asie-Pacifique des entreprises et Conférence ministérielle sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures (Séoul, octobre 2007)
- Réunion CESAP des dirigeants des associations nationales de transitaires et de logistique (Bangkok, juin 2007)
- Forum régional CESAP des transitaires, des opérateurs de transport multimodal et des prestataires de services logistiques (Bangkok, juin 2007)
- Ateliers CESAP/UNESCO de formation d'instructeurs pour gestionnaires et guides de sites de tourisme culturel (Hoi An (Viet Nam), juillet 2007; Bangkok, juillet-août 2007; Champasak (République démocratique populaire lao), octobre 2007; Siem Reap (Cambodge), janvier 2008)
- Réunion de groupe d'experts sur le renforcement du rôle du tourisme dans le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté (Bangkok, octobre 2007)
- Réunion de groupe d'experts sur l'amélioration de la sécurité routière sur la Route d'Asie (Bangkok, juin 2007)
- Réunion de groupe d'experts sur le développement durable de l'infrastructure en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, juin 2007)
- Séminaire final du projet sur les liaisons interrégionales: pratiques optimales et enseignements tirés (Abou Dhabi, octobre 2007)
- Atelier de suivi pour formateurs sur le transit et le transport multimodal (Phnom Penh, janvier 2008)
- Cours de base sur le transit et le transport multimodal (Port Klang (Malaisie), septembre 2007)
- Quatorzième réunion du Comité exécutif de l'APETIT (Singapour, juin 2007)
- Quatrième réunion CESAP/CNUCED sur la création de capacité pour la facilitation du commerce international et des transports dans les pays en développement sans littoral et de transit à l'intention de la République démocratique populaire lao et de la Thaïlande (Bangkok, novembre 2007)
- Réunion de groupe d'experts de haut niveau sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures (Séoul, octobre 2007)
- Séminaire interrégional sur l'évaluation économique des liaisons internationales et sur la facilitation des transports entre pays de la CEA, de la CEE, de la CESAP et de la CESAO (Caire, juin 2007)
- Atelier national et services consultatifs sur la facilitation des transports interrégionaux le long des axes de transport euroasiatiques (Islamabad, août 2007; Téhéran, octobre 2007)
- Atelier national sur la planification du transport intermodal (Oulan-Bator, septembre 2007; Vientiane, novembre 2007)
- Atelier national de formation d'instructeurs au transport multimodal et à la logistique (Colombo, juillet 2007; Port Klang (Malaisie), septembre 2007)
- Atelier régional sur la modernisation des itinéraires prioritaires de la Route d'Asie (Bangkok, juin 2007)
- Séminaire sur la facilitation des transports routiers internationaux (Urumqi (Chine), août 2007)
- Sixième réunion de négociation de l'accord entre les États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai sur la facilitation des transports routiers internationaux (Bichkek, juin 2007; Septième Réunion, Beijing, décembre 2007)
- Groupe de travail du projet SPECA relatif aux transports et aux points de passage frontaliers, treizième session (Almaty (Kazakhstan), mars 2008)
- Atelier sous-régional pour l'ASEAN sur la mise au point d'interfaces intermodaux (Bangkok, août 2007)
- Atelier sous-régional sur la mise au point d'interfaces intermodaux: pour les pays d'Asie du Sud (New Delhi, décembre 2007); pour les pays de la région du Caucase, d'Asie centrale, et l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et la Turquie (Téhéran, février 2008)

Ateliers sous-régionaux sur le recensement des besoins d'investissement et les priorités d'équipement du réseau du Chemin de fer transasiatique: pour les pays d'Asie du Sud (New Delhi, décembre 2007); pour les pays de la région du Caucase, d'Asie centrale, et l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et la Turquie (Téhéran, février 2008)

Groupe de travail sur la Route d'Asie, deuxième Réunion (Bangkok, novembre 2007)

Atelier sur l'expansion du rôle du tourisme dans la réduction de la pauvreté (Nuku'alofa, octobre 2007)

Sous-programme 6. Environnement et développement durable

Réunion de groupe spécial d'experts sur l'application d'indicateurs du développement durable dans le secteur de l'énergie (Bangkok, juillet 2007)

Séminaire de renforcement des capacités d'intégration de l'environnement dans les processus de décision concernant le développement durable par l'utilisation des moyens d'action pour une croissance verte (Bangkok, janvier 2008)

Séminaire de renforcement des capacités concernant la mise en point et l'utilisation de moyens d'action pour une croissance verte (Sihanoukville (Cambodge), octobre 2007)

Séminaire de renforcement des capacités concernant l'intégration des moyens d'action pour une croissance verte dans les processus décisionnels du développement durable dans les pays du SPECA (Astana, septembre 2007)

Comité CESAP/OMM des typhons, quarantième session (Macao (Chine), novembre 2007)

Comité CESAP/OMM des typhons: atelier intégré sur les conséquences socioéconomiques des événements extrêmes liés aux typhons (Bangkok, septembre 2007)

Réunion de groupe d'experts sur la sécurité énergétique durable et le développement durable en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, novembre 2007)

Réunion de groupe d'experts sur le développement durable de l'infrastructure en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, juin 2007)

Réunion de groupe d'experts sur le programme futur du Programme sous-régional de coopération environnementale pour l'Asie du Nord-Est (Oulan-Bator, mars 2008)

Cinquième atelier pour les professionnels de la gestion des catastrophes (Phnom Penh, avril 2008)

Réunion de haut niveau sur l'instauration d'une synergie entre le commerce et l'environnement: perspectives et leçons tirées au niveau régional (Genève, novembre 2007)

Conférence internationale sur le bonheur et les politiques publiques (Bangkok, juillet 2007)

Réunion de lancement du portail Asie-Pacifique sur le climat et le développement (Bangkok, avril 2008)

Réseau de l'Initiative de Kitakyushu, quatrième Réunion (Kitakyushu (Japon), juin 2007)

Atelier pour responsables sur la gestion intégrée des ressources en eau (Séoul, septembre 2007)

Atelier consultatif national sur le projet de démonstration de Bago City (Philippines) de l'Initiative de Kitakyushu: gestion des déchets solides en tant qu'entreprise sociale (Bago City (Philippines), avril 2008)

Formation nationale sur les outils de la croissance verte et leur utilisation (Hanoi, novembre 2007)

Forum des décideurs sur la politique économique et l'innovation financière en matière d'investissement dans les services environnementaux forestiers (Bangkok, mai 2007)

Réunion régionale de mise en œuvre pour l'Asie et le Pacifique, en vue de la seizième session de la Commission du développement durable (Jakarta, novembre 2007)

Perspectives régionales face aux changements climatiques, à la treizième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Bali (Indonésie), décembre 2007)

Atelier régional sur un mécanisme pour le développement propre et la pollution de l'air dans les centres urbains (Bangkok, décembre 2007)

Atelier régional sur le suivi des investissements et des résultats en matière de gestion des ressources en eau (Kuala Lumpur, octobre 2007)

Deuxième réunion de groupe d'experts sur les indicateurs d'efficacité (Bangkok, avril 2008)

Deuxième forum de consultation sur les politiques relatives à l'Initiative de Séoul pour une croissance verte: application des instruments économiques pour une croissance verte (Bangkok, septembre 2007)

Deuxième programme de formation de dirigeants pour la croissance verte dans le cadre de l'Initiative de Séoul (Incheon (République de Corée), octobre 2007)

Comité de hauts responsables sur la coopération énergétique en Asie du Nord-Est, troisième session (Jeju (République de Corée), décembre 2007)

Réunion sur le suivi des investissements et des résultats en matière de gestion des ressources en eau et lancement à l'échelon régional de l'Année internationale de l'assainissement (2008) au Sommet Asie-Pacifique de l'eau (Beppu (Japon), décembre 2007)

Septième séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques: bonne gouvernance en matière de climat et de développement, bénéfices accessoires de l'innovation et adaptation intégrée aux changements climatiques (Bangkok, juillet-août 2007)

- Troisième dialogue régional de politique générale: l'écologisation des entreprises et l'environnement comme créneau commercial – découvrir les possibilités cachées d'innovation et de changement dans les entreprises (Bangkok, juin 2007)
- Troisième Réunion de hauts responsables du Programme de coopération environnementale de la sous-région Asie du Nord-Est (Oulan-Bator, mars 2008)
- Vers la mise au point d'un système énergétique transasiatique: réunion de lancement (Séoul, août 2007)
- Atelier organisé par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la CESAP sur les pratiques optimales d'évaluation des besoins technologiques (Bangkok, juin 2007)
- Groupe de travail sur la planification et la politique énergétiques, troisième session (Chiang Mai (Thaïlande), juin 2007); quatrième session (Irkoutsk (Fédération de Russie), septembre 2007)
- Atelier sur les modèles d'entreprise et les cadres financiers pour une meilleure réponse aux changements climatiques, une énergie propre et un développement durable (Séoul, juillet 2007)
- Atelier sur l'énergie aux services du développement durable en Asie centrale: élaborer des stratégies pour un système énergétique SPECA coordonné et Initiative de Baku sur l'efficacité énergétique (Bichkek, novembre 2007)
- Atelier sur l'Année internationale de l'assainissement (2008) (Bangkok, mars 2008)
- Sous-programme 7: Technologies de l'information, de la communication et de l'espace**
- Atelier sur l'évaluation des besoins communautaires concernant l'autonomisation des campagnes au moyen des cybercentres communautaires (Nobding (Bhoutan), septembre 2007; Katmandou, novembre 2007)
- Réunion consultative sur la création d'un réseau régional des connaissances pour les coopératives de femmes rurales (Bangkok, août 2007)
- Réunion consultative sur la création d'un réseau des connaissances regroupant les télécentres de la région Asie-Pacifique (Bangkok, septembre 2007)
- Onzième réunion du Groupe de travail régional interinstitutions sur les technologies de l'information et de la communication (Bangkok, février 2008)
- Réunion de groupe d'experts sur l'accès des collectivités défavorisées aux TIC au moyen de partenariats public-privé (Bangkok, décembre 2007)
- Quatrième réunion à l'échelle du système des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales en cas d'intervention d'urgence et d'assistance humanitaire (Bangkok, novembre 2007)
- Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, troisième session (Bali (Indonésie), novembre 2007)
- Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, deuxième session (Incheon (République de Corée), avril 2007)
- Atelier UIT/CESAP/APT de renforcement des capacités sur les statistiques de la société de l'information: indicateurs concernant l'infrastructure et les ménages (Bangkok, novembre 2007)
- Séminaire national sur le renforcement des capacités à l'intention des responsables des TIC (Bakou, novembre 2007)
- Séminaire national sur la gouvernance de l'Internet: renforcement des capacités concernant les questions de politique publique pour le développement des entreprises en Asie et dans le Pacifique (Oulan-Bator, août 2007; Phnom Penh, août 2007)
- Atelier de consultation avec les parties prenantes nationales concernant l'autonomisation des campagnes au moyen de cybercentres communautaires (Katmandou, mai 2007; Mayiladuthurai (Inde), décembre 2007)
- Réunion régionale d'experts sur l'utilisation des technologies spatiales pour la surveillance de l'épidémie de grippe aviaire et l'alerte rapide en Asie (Bangkok, août 2007)
- Atelier régional sur l'entrepreneuriat et le développement du commerce électronique pour les coopératives de femmes (Bali (Indonésie), novembre 2007)
- Atelier régional sur le partage des connaissances par les moyens communautaires d'enseignement en ligne dans les zones rurales (Xining (Chine), juin 2007)
- Atelier sous-régional sur les cybercentres communautaires et le développement rural (New Delhi, avril 2008)
- Vers un système régional d'appui à la gestion des catastrophes – mécanisme d'accès à l'information satellitaire (Bangkok, mars 2008)
- Atelier sur le développement de la large bande et des TIC pour des meilleures communications en Asie centrale (Tachkent, juin 2007)
- Sous-programme 8: Développement social, y compris les problèmes persistants et émergents**
- L'art pour tous (Bangkok, juillet 2007)
- Atelier consultatif sur l'élaboration d'une stratégie pour un régime public de protection maladie au Cambodge (Phnom Penh, janvier 2008)

- Réunion d'un groupe restreint d'experts pour examiner la réforme actuelle du financement de la santé et les problèmes posés par l'expansion des régimes de protection sociale en République démocratique populaire lao (Vientiane, février 2008)
- Séminaire CESAP/Asia and Pacific Disability Forum pour l'examen à mi-parcours de Biwako: «rien ne doit se faire sans nous» (Bangkok, septembre 2007)
- Atelier CESAP/Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés de partenaires de haut niveau sur l'autonomisation des personnes handicapées et la société sans obstacles grâce aux réseaux et à la collaboration (Bangkok, juin 2007)
- Atelier régional de formation CESAP/Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés/Institut indonésien des sciences sur l'entrepreneuriat et le développement du commerce électronique pour les coopératives de femmes (Bali (Indonésie), novembre 2007)
- Atelier régional CESAP/Fédération chinoise des personnes handicapées sur l'autonomisation des personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de leurs familles en Asie et dans le Pacifique (Shanghai (Chine), octobre 2007)
- Consultation régionale des parties prenantes et atelier de planification CESAP/ECPAT international/Save the Children (Fidji) sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et les sévices sexuels envers les enfants dans le Pacifique (Suva, novembre 2007)
- Réunion de groupe d'experts sur la mise au point d'indicateurs supplémentaires sur l'inclusion sociale, la population, l'égalité des sexes et la promotion de la santé dans le cadre des OMD (Bangkok, novembre 2007)
- Réunion de groupe d'experts sur l'amélioration des politiques sociales visant à renforcer le bien-être familial en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, octobre 2007)
- Réunion de groupe d'experts sur les tendances régionales en matière de services de santé et leurs effets sur les performances des systèmes de santé dans la région de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, octobre 2007)
- Réunion de groupe d'experts sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) à l'intention des mécanismes nationaux et des législateurs de haut rang à propos de la façon d'intégrer et appliquer efficacement la CEDAW au niveau national afin de promouvoir les droits des femmes (Bangkok, juillet 2007)
- Réunion de suivi sur la mobilisation des enfants et des jeunes aux fins du renforcement de la capacité de récupération des communautés en cas de catastrophe naturelle (Jakarta, juillet 2007)
- Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours des résultats de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) (Bangkok, septembre 2007)
- Réunion de haut niveau pour l'examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (Macao (Chine), octobre 2007)
- Réunion d'examen à mi-parcours sur le renforcement de l'autonomie fonctionnelle des jeunes en vue de l'adoption de bons comportements en matière de santé (Bangkok, novembre 2007)
- Atelier national sur une protection sociale respectueuse de la sexospécificité – sécurité sanitaire pour les personnes âgées (Hanoi, mars 2008)
- Dialogue de politique générale sur les migrations internationales et le développement en Asie de l'Est et du Sud-Est (Bangkok, novembre 2007)
- Groupe de travail thématique régional sur les migrations, y compris la traite des êtres humains (Bangkok, juillet et décembre 2007)
- Séminaire sur les conséquences sociales, sanitaires et économiques du vieillissement de la population dans le contexte de l'évolution des structures familiales (Bangkok, juillet 2007)
- Atelier de formation sur la population, le développement et la pauvreté dans le Pacifique (Suva, septembre 2007)
- Atelier de formation sur la planification de la prévention des rechutes (Vinh (Viet Nam), octobre 2007)
- Atelier de formation sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et la recherche sur l'analyse de la situation en matière de sévices sexuels envers les enfants dans les pays insulaires du Pacifique (Pohnpei (États fédérés de Micronésie), octobre 2007)

C. Liste des services consultatifs

Sous-programme 1. Pauvreté et développement

- Arménie: a) assistance au Ministère des finances et de l'économie pour orienter le suivi participatif des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP); b) suivi de l'interface collectivité gouvernement axée sur la méthode consistant à donner la parole aux pauvres et synthèse des résultats de l'interface dans un rapport de sensibilisation mettant en lumière les questions relatives à la pauvreté devant être prises en compte dans le cadre de la gouvernance économique.
- Azerbaïdjan: a) examen du système de planification en place des activités de génération de revenu et de création d'emplois, identification des possibilités de coordination des programmes nationaux et sous-nationaux de génération de revenu et de création d'emplois et évaluation, sous l'angle des besoins, de la possibilité de mettre en place un système communautaire de planification, de suivi et

d'évaluation; b) conception et présentation d'un système communautaire de planification au niveau local pour les activités de génération de revenu et de création d'emplois et fourniture de services de conseiller technique pour le séminaire national sur le revenu et l'emploi organisé dans le cadre du projet de renforcement des capacités axé sur ces questions.

Géorgie: fourniture d'un appui technique pour l'évaluation du Programme intégré de création d'emplois et de développement des PME exécuté par le Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement, et suggestion de moyens pour poursuivre le Programme, le modifier et le diffuser et/ou prendre des mesures de suivi selon que de besoin, pour tirer le meilleur parti de ce programme.

Inde: a) assistance au Gouvernement dans le cadre du projet de Nagapattinam; b) assistance au Gouvernement dans le cadre de la mission de suivi du onzième plan quinquennal; c) suivi des arrangements pour la présentation de l'Étude 2007, assistance à la Secrétaire exécutive pour la présentation de l'Étude, coordination avec les responsables gouvernementaux et accompagnement de la Secrétaire exécutive lors de ses visites officielles; d) fourniture de services consultatifs à l'État du Mizoram (Inde) pour l'élaboration d'une stratégie intégrée de développement sectoriel.

Kazakhstan: a) examen du système en place de planification pour la génération de revenu et la création d'emplois, identification des liens entre les programmes nationaux et sous-nationaux de création d'emplois et de génération de revenus et évaluation, sous l'angle des besoins, de la possibilité de mettre en place un système communautaire de planification, de suivi et d'évaluation; b) conception et présentation d'un système communautaire de planification au niveau local pour la génération de revenu et la création d'emplois, et fourniture des services de conseiller technique pour le séminaire national sur les activités de génération de revenu et de création d'emplois dans le cadre du projet du renforcement des capacités axé sur ces questions.

Ouzbékistan: conception et présentation d'un système communautaire de planification au niveau local pour la génération de revenu et la création d'emplois et fourniture de services de conseiller technique pour le séminaire national sur les activités de génération de revenu et de création d'emplois dans le cadre du projet de renforcement des capacités axé sur ces questions.

Pakistan: fourniture de services consultatifs à la Division des affaires économiques du Ministère des affaires économiques et des statistiques aux fins de concevoir des moyens pour surveiller un parc de biodiversité; identification des éléments favorables aux pauvres au parc de biodiversité de Morgah créé dans le cadre d'un projet de partenariat public-privé en faveur des pauvres.

Timor-Leste: a) Conseils au Gouvernement par le biais du Ministère des finances sur différentes questions relatives aux programmes; b) conseils au Ministère des finances sur différentes questions relatives aux programmes, notamment le suivi et l'évaluation des programmes de développement rural.

Sous-programme 2. Statistiques

Inde: a) fourniture de services de conseiller technique pour un séminaire intitulé «Vers l'intégration des enquêtes sur les budgets-temps dans le système statistique national en Inde»; b) fourniture de services de conseiller technique pour un atelier de formation interrégional sur la production de statistiques sexospécifiques.

Kazakhstan: collecte d'informations sur l'état et les plans de développement du système statistique et établissement d'une évaluation initiale à ce propos, en réponse à une demande formulée par l'Institut de statistique.

Kirghizistan: fourniture au Comité de statistique d'une assistance technique pour l'amélioration de la situation de l'emploi et de la production dans le secteur informel et participation à un atelier de formation de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU sur l'économie non observée, destiné aux pays membres du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale.

Malaisie: fourniture de services de conseiller technique pour les questions relatives aux statistiques du travail, l'intégration des cadres pour la mise en place d'un système d'information sur le marché du travail de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et des stratégies pour l'amélioration des données, et les méthodes statistiques destinées à l'atelier OIT/ASEAN sur les statistiques du travail: établissement des priorités pour le renforcement du savoir et de la coopération régionale.

Maldives: a) fourniture de services consultatifs au Ministère de la planification et du développement national, examen des enquêtes auprès des établissements menées antérieurement par le ministère et fourniture de conseils pour la mise au point de questionnaires et de plans d'enquête pour l'Étude sur la situation économique (2007); b) fourniture d'une assistance technique à la Division des statistiques du Ministère de la planification et du développement national au sujet de la conception et du choix des échantillons, des opérations de listage et d'enquête et les aspects conceptuels de l'enquête.

Mongolie: a) fourniture d'une assistance technique destinée à rendre les données sur le secteur informel disponible de façon à améliorer l'estimation du produit intérieur brut (PIB); b) assistance au Bureau national des statistiques pour établir des questionnaires et des plans de sondage pour ces enquêtes sur la population active et les entreprises destinées à recueillir des données sur l'emploi dans le

secteur informel, d'une part, et, d'autre part, sur l'emploi dans le secteur informel et le PIB; c) fourniture d'une assistance technique pour la mise au point de plans de sondage, des questionnaires et la réalisation des enquêtes de la phase II et fourniture d'une formation au personnel du Bureau national des statistiques au sujet des concepts et des données des enquêtes.

Myanmar: mission consultative auprès du Ministère de la planification nationale et du développement économique aux fins d'examiner les questions relatives à l'assistance technique dans le domaine des statistiques, comme proposé par le gouvernement, et de jeter les bases d'un programme à moyen terme de services consultatifs dans le domaine des statistiques axé sur les résultats.

Philippines: a) assistance au Bureau national des statistiques des Philippines dans le cadre de l'examen et de l'évaluation des plans de sondage et des méthodes d'estimation utilisés dans les enquêtes et les recensements relatifs aux entreprises et à l'industrie qui sont les principales sources de données et d'indicateurs économiques; b) conseils au Bureau national des statistiques au sujet des questionnaires, des modalités et des plans de sondage pour les enquêtes des phases 1 et 2 dans le cadre du projet relevant du compte de l'ONU pour le développement destiné à obtenir des données sur le secteur informel et l'emploi dans ce secteur.

Sri Lanka: a) assistance au Département du recensement et de la statistique pour établir un programme directeur de formation bien coordonné destiné au système statistique national; b) fourniture d'une assistance technique pour la conception et la mise en œuvre d'un programme directeur de formation de statisticiens public à Sri Lanka.

Thaïlande: fourniture de services de conseiller technique dans le cadre national de formation aux statistiques industrielles organisée en coopération avec la Réunion des experts des statistiques industrielles de l'Asie de l'Est, projet de renforcement des capacités parrainé par le Ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie.

Sous-programme 3. Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique

Fidji: envoi d'un conseiller régional à la Réunion technique tripartite de l'OIT sur le travail décent dans les pays insulaires du Pacifique, tenue à Nadi.

Micronésie (États fédérés de): a) participation à l'atelier sous-régional sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement organisé par le Centre du PNUD pour le Pacifique à l'intention des pays du Pacifique Nord à Pohnpei; b) assistance au gouvernement pour élaborer un plan stratégique de développement et en suivre l'exécution.

Papouasie-Nouvelle-Guinée: sensibilisation à l'impact économique et social de l'Accord sur le commerce du Forum des Îles du Pacifique et d'autres accords

commerciaux, mise en place d'une procédure d'étude d'impact moyennant la fourniture d'une formation aux méthodes d'étude d'impact social et identification des procédures nationales de réduction des impacts (voir également le sous-programme 8).

Îles Salomon: a) lancement officiel du Guide pour la planification des projets et séminaire de trois jours sur l'élaboration et l'examen préalable des projets; b) étude de la faisabilité de l'élaboration d'un plan de développement provincial pour le Gouvernement de la Province de Choiseul, de la faisabilité d'une assistance au Cabinet du Premier Ministre du Gouvernement des Îles Salomon et de la faisabilité d'une assistance au Conseil municipal d'Honiara, en collaboration avec le Forum des administrations locales du Commonwealth; c) participation (en tant que Conseiller régional) à l'Atelier sous-régional de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement financé par le PNUD et la CESAP, organisé à l'intention des pays mélanésiens à Honiara et à la phase 3 de l'élaboration du plan de développement de la Province de Choiseul (voir également le sous-programme 8).

Tonga: assistance au Gouvernement pour l'élaboration la phase II du Plan de développement stratégique d'Eua (Voir également le sous-programme 8).

Vanuatu: assistance à des fonctionnaires pour leur permettre d'établir des rapports financiers, économiques et de politique générale.

Sous-programme 4. Commerce et investissement

Allemagne: représentation de la Division du commerce et des investissements à la deuxième session du Groupe de travail des projets du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale consacrée au commerce.

Bhoutan: assistance au Ministère du commerce et de l'industrie dans l'exécution des plans d'action du bureau pour le développement du commerce portant sur la formation des exportateurs, la commercialisation et la promotion des exportations et la facilitation du commerce – en particulier, assistance pour maintenir les progrès vers une série d'objectifs (site Web, semaine de l'exportation, prix pour récompenser les exportateurs, programmes d'amélioration de la qualité, initiative pour l'établissement de marques, ports secs, etc.).

Kirghizistan: a) assistance au Gouvernement dans les domaines suivants: développement des exportations des petites et moyennes entreprises; mécanismes de consultation; mise en place de réseaux et de coalitions; élaboration et exécution de politiques; définition, promotion et défense des intérêts dans le cadre des négociations; promotion de l'investissement; guichet unique pour l'assistance aux investisseurs et cadres juridiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); b) assistance au Département de la réglementation technique du

Ministère du développement économique et du commerce en vue de la mise en place dans le contexte de l'OMC d'un nouveau point d'information sur les obstacles techniques au commerce et d'un service d'information sur la réglementation technique, le but étant de répondre aux normes de l'OMC, de satisfaire les besoins des milieux d'affaires et d'assurer une coordination efficace entre différents organismes à des fins d'éducation et de conformité avec les normes techniques multilatérales, régionales et bilatérales; c) réalisation, à l'invitation du Conseil des investissements (Cabinet présidentiel), d'une évaluation en quatre phases du besoin de créer un service de facilitation des investissements, et notamment réalisation d'analyses et de consultations avec toutes les parties concernées pour déterminer dans quel domaine et de quelle manière le Conseil des investissements pourrait créer de la valeur ajoutée; définition de procédures et de règles pour repérer les obstacles et les moyens de les lever, formulation de recommandations initiales pour la simplification des procédures et des règles et pour la mise en place d'un éventuel mécanisme de guichet unique et d'un plan d'action pour l'exécution.

République démocratique populaire lao: mission consultative, menée à la demande du Gouvernement (Cabinet du Premier Ministre et Agence de la science, de la technologie et de l'environnement) pour donner des conseils concernant le développement du marché des exportations (y compris, une stratégie de cybercommerce) et sur les questions relatives à l'adhésion à l'OMC; consultation de parties prenantes et travail d'analyse pour déterminer les domaines où la CESAP en tant que conseiller (régional) pourrait apporter une valeur ajoutée, après évaluation des projets d'assistance en cours ou dans la filière; suivi de certaines questions concrètes au profit de la Section des politiques commerciales (Accord commercial Asie-Pacifique), de la Section de l'efficacité et de la facilitation du commerce (facilitation du commerce) et de la Division des transports et du tourisme (rail).

Mongolie: assistance au Ministère de l'industrie et du commerce, selon les besoins, avant et pendant la Manifestation mondiale des pays en développement sans littoral et des pays de transit sur le commerce et sa facilitation (Première activité internationale importante organisée par le Ministère); cette manifestation a constitué une étape importante dans la préparation de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty en 2008.

Sous-programme 6. Environnement et développement durable

Chine: participation à la réunion consultative sur le développement du Centre international pour la réduction des risques de sécheresse, à la demande du

Centre national de prévention des catastrophes et du Ministère des affaires civiles, de façon à contribuer au renforcement du Centre.

Indonésie: a) fourniture de services d'expert technique pour le séminaire de formation aux négociations sur les changements climatiques du Ministère des affaires étrangères; b) conseils au Ministère de l'environnement au sujet du cours de formation aux négociations sur les changements climatiques et fourniture des services d'un expert des questions scientifiques et techniques relatives aux changements climatiques.

Kiribati: fourniture d'une formation aux fonctionnaires du Ministère de l'environnement, des terres et du développement agricole aux questions relatives à la gestion de l'environnement et au développement durable.

Myanmar: a) assistance pour la planification et l'organisation d'un atelier de trois jours sur le lancement de projets prévu ultérieurement; b) conseils aux fins de la création d'une équipe nationale de projet pour la réalisation de la première communication nationale sur la base d'un descriptif de projet; c) fourniture d'une formation pratique à l'élaboration de projets concernant le Fonds pour l'environnement mondial (FEM); d) élaboration d'un avant-projet au titre du programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques, avec un apport financier du FEM de 200 000 dollars.

Ouzbékistan: assistance et services consultatifs au Conseil des ministres pour l'élaboration d'avant-projets à soumettre pour financement au Fonds pour l'environnement mondial ainsi qu'au Mécanisme pour le développement propre du Protocole de Kyoto, services consultatifs concernant les normes d'efficacité énergétique dans l'industrie, une production plus propre et le concept d'écocoefficacité, examen des progrès accomplis dans l'exécution du deuxième projet de communication nationale sur les changements climatiques.

Pakistan: conseils au Ministère de l'environnement au sujet de projets concernant le FEM et le Mécanisme de développement propre (MDP) et fourniture d'une formation pratique à l'élaboration des projets concernant le FEM et le MDP.

Papouasie-Nouvelle-Guinée: participation en tant qu'expert technique à un forum organisé par le Ministère de la santé sur les perspectives de développement durable de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

République démocratique populaire lao: fourniture de services consultatifs à l'Administration des ressources en eau et de l'environnement et préparation de la délégation laotienne pour la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui tiendra lieu de troisième réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

Thaïlande: participation à l'Atelier sur la vulnérabilité, l'adaptation et la résistance aux effets climatiques: une évaluation des capacités d'éducation et de formation et des besoins en Asie du Sud-Est et contribution à cet atelier organisé conjointement par le secrétariat du Système pour l'analyse, la recherche et la formation et le Groupe pour la recherche sociale et environnementale de l'Université de Chiang Mai afin d'évaluer la situation dans différents pays et d'élaborer une stratégie régionale pour renforcer les capacités dans ce domaine.

Tuvalu: assistance au Ministère des ressources naturelles, de l'énergie et de l'environnement pour lui permettre de dispenser une formation pratique à l'élaboration de projets dans le contexte du Fonds pour l'environnement mondial, et assistance pour l'élaboration d'un avant-projet de gestion durable des terres.

Sous-programme 7. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

Bhoutan: a) examen de l'état actuel du développement du cybercommerce et de la cyber-entreprise au Bhoutan et fourniture de conseils sur les mesures stratégiques optimales que le Gouvernement pourrait prendre pour accélérer le développement dans ce domaine, réalisation d'un atelier pour susciter, sur les plans conceptuel et technologique, un intérêt pour le cybercommerce parmi les responsables du Ministère du commerce et d'autres institutions gouvernementales et parties concernées au Bhoutan; b) aide au Ministère du commerce pour l'élaboration d'un plan d'action stratégique pour le développement du cybercommerce.

Chine: fourniture de services d'expert techniques pour l'Atelier régional sur la diffusion des connaissances au moyen de services communautaires de cyber-enseignement en zone rurale.

Géorgie: services consultatifs et assistance technique sur des questions urgentes telles que l'évaluation et l'ajustement des politiques et des stratégies relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'actuel programme des TIC, de la sécurité de l'information et d'autres questions déterminées sur la base d'une évaluation menée sur place par le Conseiller régional et de discussions avec les responsables concernés.

République démocratique populaire lao: a) mise en place de politiques, d'un cadre réglementaire et d'infrastructures pour la cyber-entreprise, assistance et appui aux réformes institutionnelles de l'Agence de la science, de la technologie de l'environnement; b) présentation d'un programme d'assistance technique à l'Agence axé sur l'élaboration de deux projets nationaux de développement, un sur la cyber-entreprise et l'autre sur la mise en place d'un plan-cadre national pour les TIC, fourniture de services consultatifs et techniques pour le programme en cours de cybergouvernance, ainsi que pour le projet de parc de logiciels dont l'Agence envisage la création; c)

fourniture de services consultatifs au Département de la science et de la technologie de l'Agence au titre du programme en cours de cybergouvernance et poursuite des deux précédentes missions sur les projets de plan directeur pour les TIC et la cyber-entreprise; d) fourniture de services consultatifs au Département de la science et de la technologie de l'Agence au sujet du programme en cours de cybergouvernance et du cadre réglementaire connexe.

République de Corée: fourniture de services pour le Forum régional sur le renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et de la communication qu'organise le Ministère de l'information et de la communication en collaboration avec le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement à Incheon.

Timor-Leste: évaluation de l'état actuel des politiques, stratégies, programmes et infrastructures des TIC, examen, avec les responsables concernés, des plans et programmes en place relatifs aux TIC, et fourniture de conseils au Ministère des transports et de la communication au sujet des TIC.

Sous-programme 8. Développement social, y compris les problèmes sociaux émergents

Australie: définition d'un programme d'activités à l'appui des initiatives de gestion urbaine dans le Pacifique pour promouvoir les priorités convenues en avril 2007 lors de l'atelier régional sur la gestion urbaine dans le Pacifique, organisé à Fidji par le Forum des administrations locales du Commonwealth, la CESAP et le secrétariat du Forum des Îles du Pacifique.

Fidji: a) participation à la réunion du groupe d'experts sur le handicap dans le Pacifique (renforcement de la mise en œuvre du Cadre d'action de Biwako), tenue à Nadi; b) assistance concernant la préparation et la facilitation du deuxième atelier régional sur la gestion urbaine dans le Pacifique en collaboration avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Forum des administrations locales du Commonwealth; c) fourniture d'informations à la réunion annuelle de l'Association des collectivités locales de Fidji sur les faits nouveaux concernant l'application du programme en faveur des villes du Pacifique.

Îles Cook: bilan complet de la situation actuelle concernant les personnes handicapées, compilation et analyse de données sur la situation des personnes handicapées au niveau national et formulation de recommandations concrètes pour une révision de la politique pour les cinq prochaines années (2008-2012).

Îles Salomon: a) étude de la faisabilité de l'élaboration d'un plan de développement provincial pour le Gouvernement de la Province de Choiseul, de la faisabilité de la fourniture d'une assistance au Cabinet du Premier Ministre du Gouvernement des Îles

Salomon ainsi que de la faisabilité d'une assistance au Conseil municipal d'Honiara, en collaboration avec le Forum des administrations locales du Commonwealth; b) planification et conduite du processus de consultations et de présentations communautaires; fourniture d'informations au consultant du processus, et obtention de l'accord du Gouvernement provincial pour le processus de consultation (voir également le sous-programme 3).

Kiribati: conseils et services d'expert technique au Gouvernement pour le premier atelier national sur l'élaboration de la politique nationale relative au handicap.

Nouvelle-Calédonie: participation à une consultation des parties prenantes du secrétariat de la Communauté du Pacifique sur le nouveau Programme de développement humain; examen des priorités du programme et de ses lacunes en matière de

développement social à travers la sous-région; collecte d'informations auprès d'organismes sous-régionaux et des gouvernements au sujet de l'évolution de la situation dans le secteur du développement social dans le Pacifique.

Papouasie-Nouvelle-Guinée: sensibilisation à l'impact économique et sociale de l'Accord commercial des pays insulaires du Pacifique et d'autres accords commerciaux, mis en place d'un processus d'étude d'impact grâce à une formation aux méthodes utilisées à cet effet et identification des processus nationaux pour atténuer un tel impact, le cas échéant (voir aussi le sous-programme 3).

Tonga: assistance au Gouvernement pour élaborer le plan de développement stratégique d'Eua (phase II) (voir également le sous-programme 3).

Annexe V

**MANDAT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR
L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

Adopté par le Conseil économique et social à sa quatrième session, modifié à ses sessions ultérieures et révisé en application de diverses résolutions de l'Assemblée générale.

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale "recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient", et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avec le mandat suivant :

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et du Pacifique et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et du Pacifique, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou des organismes compétents des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous problèmes économiques, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

f) Dans l'exercice des fonctions énumérées ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

2. Les territoires de l'Asie et du Pacifique mentionnés au paragraphe 1 comprendront : l'Afghanistan, l'Arménie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la Chine, la Corée, la Fédération de Russie, les Fidji, la Géorgie, Guam, Hong Kong (Chine), les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, les Iles Marshall, les Iles Salomon, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, Kiribati, Macao (Chine), la Malaisie, les Maldives, la Micronésie (États fédérés de), la Mongolie, le Myanmar, Nauru, le Népal, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, l'Ouzbékistan, le Pakistan, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la Polynésie française, la République démocratique populaire lao, le Samoa, les Samoa américaines, Singapour, Sri Lanka, le Tadjikistan, la Thaïlande, le Timor-Leste, les Tonga, le Turkménistan, la Turquie, Tuvalu, Vanuatu et le Viet Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants : Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Géorgie, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam, étant entendu que tout État situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront Guam, Hong Kong (Chine), les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, Macao (Chine), Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les Samoa américaines.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ce territoire, de cette partie ou de ce groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de territoires vient à assurer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des États membres ou membres associés intéressés, aux gouvernements des États admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans la résolution 1296 (XLIV) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres commissions régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

13. La Commission pourra, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera à Bangkok (Thaïlande).

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

Annexe VI

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

*Tel qu'établi à la première session de la Commission,
confirmé et adopté à sa deuxième session, et modifié
lors des sessions ultérieures*

Chapitre premier

SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission:

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil. À la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 49.

Article 3

La Commission invite tout État membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

Chapitre II

ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend:

a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes:

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter;

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session. La Commission inscrit la question à son ordre du jour si les deux tiers au moins des membres présents et votants en décident ainsi.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

Chapitre III

REPRÉSENTATION, VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et les deux Vice-Présidents examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

Chapitre IV

BUREAU

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un État membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un État membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'État membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet État membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

Chapitre V

SECRETARIAT

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Article 23

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

Chapitre VI

CONDUITE DES DÉBATS

Article 24

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 25

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce

cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 28

À tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 29

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 30

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 31

Les projets de résolution et les amendements de fond ou propositions de fond sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui les distribuera aux représentants 24 heures au moins avant qu'ils puissent être discutés et mis aux voix, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président, qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 33

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 34

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 35

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote tout d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 36

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

Chapitre VII

VOTE

Article 37

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 38

Sous réserve des dispositions de l'alinéa b) de l'article 6, les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 39

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 40

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 41

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 42

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Article 43

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

Chapitre VIII

LANGUES

Article 44

L'anglais, le chinois, le français et le russe sont les langues de travail de la Commission.

Article 45

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans les autres.

Chapitre IX

COMPTE RENDUS

Article 46

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des États membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 47

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial, ou qui figurent sur la Liste et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 48

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 49

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial ou qui figurent sur la Liste.

Chapitre X

PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 50

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

Chapitre XI

CONSULTATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Article 51

1. Lorsqu'un point dont on a proposé l'inscription à l'ordre du jour provisoire d'une session contient une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités qui se rapportent à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif entre en consultation avec l'institution ou les institutions intéressées et fait rapport à la Commission sur les moyens qui permettent d'assurer un emploi coordonné des ressources des diverses organisations.

2. Lorsqu'une proposition, présentée au cours d'une réunion et tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités, se rapporte à des questions qui intéressent directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif, après avoir consulté dans toute la mesure possible les représentants de l'institution ou des

institutions intéressées qui participent à la réunion, attire l'attention des participants sur ces aspects de la proposition.

3. Avant de prendre une décision sur les propositions susvisées, la Commission s'assure que les institutions intéressées ont dûment été consultées.

Chapitre XII

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Article 52

Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission. Les organisations qui figurent sur la Liste peuvent se faire représenter à celles de ces séances qui sont consacrées à des questions relevant de leur domaine d'activité.

Article 53

Les organisations dotées du statut consultatif général et spécial peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision et lorsqu'ils ont déjà été distribués sous quelque autre forme aux membres ou aux membres associés de la Commission ou de ses organes subsidiaires.

Article 54

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits:

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations dotées du statut consultatif général n'est distribué *in extenso* que s'il ne comporte pas plus de 2 000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2 000 mots,

l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le texte des exposés écrits présenté par une organisation dotée du statut consultatif spécial n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 1 500 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 1 500 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou un autre organe subsidiaire en fait expressément la demande;

f) Le Secrétaire exécutif peut, en consultation avec le Président ou la Commission elle-même, inviter les organisations figurant sur la Liste à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a), b), c) et e) ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

g) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle, lorsqu'un membre ou membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 55

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations dotées du statut consultatif général et spécial soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu à la demande de l'organisation;

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations qui figurent sur la Liste peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 56

Sous réserve des dispositions de l'article 23, la Commission peut recommander qu'une organisation non gouvernementale spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues aux alinéas d) et e) de l'article 54 ne s'appliquent pas dans ce cas.

Chapitre XIII

SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

Article 57

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 58

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 59

À moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

Chapitre XIV

RAPPORTS

Article 60

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

Chapitre XV

AMENDEMENTS ET SUSPENSION D'APPLICATION

Article 61

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

